

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

Rapport 2004



ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

Rapport 2004



SOMMAIRE

Avant propos.....	7
Introduction générale	11
Première Partie : Analyse globale des résultats du sondage 2004	13
I- Les résultats généraux.....	15
II- La revue des secteurs.....	40
Deuxième Partie : Visage de la corruption dans certains secteurs	51
I- La corruption dans les formations sanitaires	53
II- La corruption dans l'exploitation minière : le cas de l'or.....	72
III- La corruption dans l'enseignement privé	75
IV- La mauvaise gestion des parcelles à Bobo-Dioulasso : un mal lancinant	89
V- Gros plan : corruption et culture du coton	92
Troisième Partie Actions de lutte contre la corruption en 2004 au Burkina-Faso	113
I- Année 2004 : l'année des engagements non tenus	115
II- Au niveau des institutions étatiques	118
IV- La presse burkinabè a dénoncé beaucoup de cas de corruption	127
V- Les perspectives dans la lutte contre la corruption	133
ANNEXES	139-159

Avant propos

Le phénomène de la corruption est un phénomène qui n'épargne aucun pays aujourd'hui, Pays développés comme Pays en voie de développement, quel que soit le continent où il se trouve. Et des luttes multiformes sont engagées contre la corruption à travers le monde.

Le Burkina Faso, notre pays fait partie du lot.

Ainsi les Nations Unies à travers la convention sur la criminalité et le blanchiment des Capitaux, adoptée en 2003 préconisent des voies de résolution de la pandémie. L'Union africaine à travers sa convention de juillet 2003 sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, trace aussi le chemin pour combattre la gangrène.

Transparency International est une ONG qui œuvre exclusivement dans la lutte contre la corruption et qui, en dehors du classement des pays selon le degré de corruption, propose aussi des recettes pour combattre le mal.

Au Burkina Faso particulièrement, plusieurs structures aussi bien étatiques que de la société civile interviennent dans la lutte contre ce fléau. Si la publication des résultats des travaux de la commission mise sur pied par le Conseil Supérieur de la Magistrature présidée par le Président du Faso, Chef de l'Etat, est attendue sur le diagnostic du phénomène au sein de la Justice, la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption propose au Gouvernement un programme national de lutte anti-corruption.

Cependant, il faut saluer la ratification par le Burkina Faso des conventions des Nations Unies et de l'Union africaine relatives à la corruption, ce qui constitue un grand pas dans le cadre du combat contre la corruption.

Par ailleurs, la société privée burkinabé s'est dotée d'un code d'éthique. Ce qui devrait mettre plus d'ordre dans la concurrence qui se mène dans ce milieu.

Nous sommes convaincus qu'il faut une synergie d'actions entre Etat, Privé, Organisations de la Société Civile (OSC) et Médias pour être plus efficace dans la lutte.

C'est dans un tel contexte que le REN-LAC qui est une contribution d'organisations de la société civile dans la lutte anti-corruption offre cette année son 5^{ème} «Rapport 2004 sur l'état de la corruption au Burkina Faso» ce rapport présente la particularité d'embrasser cinq villes pour les sondages, contre deux antérieurement.

Loin de nous la prétention d'offrir un document irréprochable, le REN-LAC est disposé à en débattre avec les groupes sociaux non seulement pour en améliorer la qualité mais surtout pour discuter des problèmes de corruption et dégager des solutions à même de réduire l'ampleur du phénomène qui ne fait qu'accroître la pauvreté et miner le processus démocratique.

Nous suggérons à tous les acteurs de la lutte anti-corruption de nous approcher pour échanger sur la question. Qu'ils en soient par avance remerciés.

Nous remercions le Gouvernement de la bienveillante sollicitude à l'égard du Réseau, pour toutes les contributions que différents départements ministériels ne cessent de demander au REN-LAC, et notamment de sa participation comme membre au sein du Comité national de coordination et de suivi des réformes du secteur des marchés publics. Le REN-LAC en toute indépendance entend se hisser à la hauteur de la mission.

Nous remercions les médias qui ont toujours su nous accompagner dans notre sacerdoce, notamment, «L'Observateur Paalga» et

«Le Pays» qui nous ouvrent gratuitement et hebdomadairement leurs colonnes.

Nos remerciements vont également aux enquêteurs pour la qualité de leur travail auprès des enquêtés.

Aux sondés qui ont bien voulu répondre aux questions et permis d'aboutir au présent rapport.

Nous ne saurions oublier nos Partenaires Techniques, (la Coopération Suisse, l'Ambassade du DANEMARK, l'Ambassade des PAYS-BAS et DIAKONIA) qui nous aident financièrement pour l'accomplissement de notre plan stratégique.

Merci à tous.

Le Secrétaire Permanent
Moctar ZONOU

INTRODUCTION GÉNÉRALE

C'est la cinquième fois que le REN-LAC tient le pari de fournir chaque année aux Burkinabé une lecture sur le degré d'enchâssement de la corruption dans les différents secteurs de la vie socio-économique.

Ce cinquième rapport sur l'état de la corruption au Burkina comporte les grandes parties suivantes :

- l'analyse globale du sondage d'opinion
- le visage de la corruption dans certains secteurs
- les actions de lutte contre la corruption

Ainsi que vous le lirez, le phénomène de la corruption se banalise au Burkina. L'évolution des mentalités révélée dans les résultats du sondage d'opinion en est une preuve que complètent des résultats d'investigations. Les opinions sondées cette année ont révélé à peu près les mêmes tendances observées cinq années durant. En effet, il n'a pas été trop étonnant de voir les secteurs des douanes, de la police-gendarmerie, de l'administration ou des marchés publics en tête de classement cette année. Ils font partie des secteurs à propos desquels l'opinion citoyenne ne tarit pas de commentaires quant à la persistance en ces milieux de nombreux délits de corruption.

Les résultats d'enquêtes concernent surtout les secteurs de la santé, de l'éducation, de la production aurifère et de la culture du coton. Il n'est pas à l'honneur des administrations concernées de voir s'installer des dysfonctionnements porteurs de plusieurs sortes d'investissements corruptifs. De mauvais comportements sont repérables au niveau des administrations de tutelle, des acteurs de terrain et autres partenaires. La culture de coton est devenue une vache à lait de certains travailleurs enclins de cupidité. Les fondateurs d'écoles d'enseignement privé y trouvent l'occasion rêvée de s'enrichir. Mêmes pratiques au niveau de la gestion de l'extraction de l'or au Burkina. Les résultats auxquels le Ren-lac est parvenu constituent un signe fort, pensons-nous, qu'il faudrait dans ces secteurs précis se mettre plus au sérieux pour traquer le phénomène de la corruption. Justement parce que le sentiment largement partagé est que l'autorité publique proclame la lutte anti-corruption beaucoup plus

qu'elle n'agit sur le terrain. Les quelques résultats d'actions contre le phénomène enregistrés cette année sont en réalité en deçà des possibilités réelles. Du reste, les opinions exprimées sur les actions du gouvernement, des partis politiques et de la société civile ne sont pas pour se réjouir d'une situation qui ne fait que s'approfondir d'année en année. Un total de 61% d'insatisfaits de la lutte anti-corruption du gouvernement a été enregistré cette année.

Pour donner de la voix face à un tel état de fait, le présent rapport reprend pour les lecteurs le mémorandum adressé au gouvernement lors des deuxièmes journées nationales du refus de la corruption. Nous pensons qu'il est urgent de travailler à la restauration de l'intégrité dans le secteur de la santé. Il y va de la vitalité de ce secteur, de la santé des populations et donc de leur productivité pour un développement économique et social du Burkina-Faso.

Enfin la presse. Le rapport donne à voir la contribution de la presse au combat anti-corruption. C'est aussi l'occasion d'appeler les hommes de médias à plus de constance et de persévérance dans la dénonciation des faits et mécanismes de corruption. Car dans une société où sévit la corruption, ce rôle déterminant de la presse, devient indispensable.

**PREMIÈRE
PARTIE :**

Analyse globale
des résultats
du sondage 2004

I- LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX

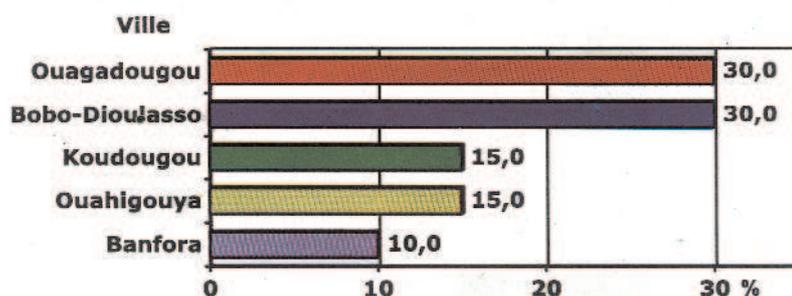
1.1 Méthodologie du sondage

Le sondage 2004 s'est effectué dans les villes de Banfora, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya et Ouagadougou. Ces villes ont été retenues sur la base de leur importance démographique. Cette répartition spatiale du champ de l'enquête constitue une innovation du sondage 2004. La collecte des opinions s'est déroulée du 06 au 12 septembre 2004 auprès de mille six cent (1600) personnes retenues, comme dans les sondages précédents, sur la base de la libre acceptation de répondre au questionnaire. Cette année, un questionnaire unique a servi de base de collecte des données dans les dix secteurs de services publics traditionnellement connus : Santé, Enseignement, Impôts, Marchés Publics, Police et Gendarmerie, Justice, Douanes, Mairies, Administration Publique et Médias.

Composition socio-démographique de l'échantillon.

La répartition selon les villes sus-indiquées donne le graphique suivant:

Graphique n°1 : Localisation



Par rapport à 2003, la répartition globale de l'échantillon (selon la caractéristique Usagers/Agents) s'est encore rapprochée de l'équilibre souhaité. Ainsi, cette année les agents interrogés représentent 49% et les

usagers 51%.

Les caractéristiques socio-démographiques de l'échantillon sont : le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la profession.

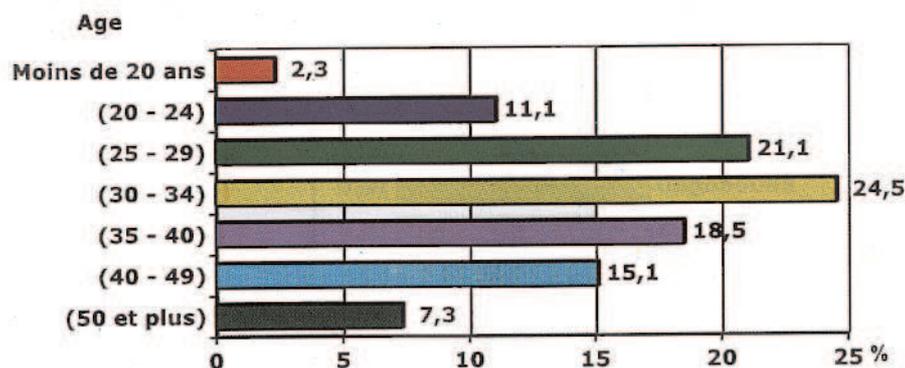
Le sexe

Cette année encore, la répartition selon le sexe des enquêtés montre un déséquilibre favorable aux hommes. La population féminine enquêtée ne représente que 19%, le même taux qu'en 2003. Les hommes interrogés représentent 81% cette année. Les cinq années d'expériences vécues montrent que les femmes n'aiment pas toujours livrer leurs opinions en matière de corruption.

L'âge

Les personnes sondées sont majoritairement jeunes. Cette prédominance de jeunes a été observée avec à peu près les mêmes tendances dans les sondages antérieurs. Cette année, 64% des enquêtés ont un âge compris entre 25 et 40 ans contre un total de 22% des enquêtés qui ont plus de 40 ans ainsi que cela apparaît dans le graphique qui suit.

Graphique n°2 : Répartition des enquêtés selon le groupe d'âge

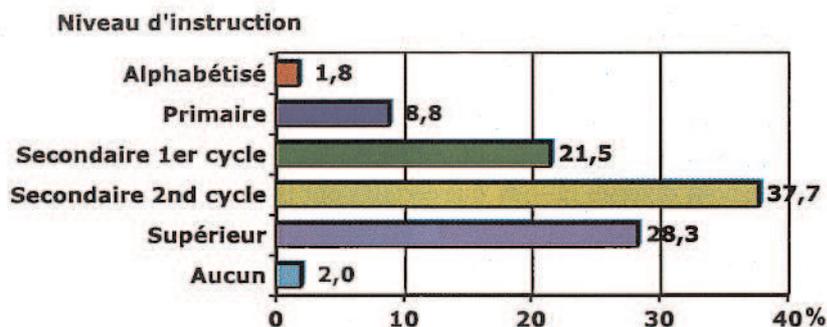


Le niveau d'instruction

A ce niveau, la tendance générale observée depuis deux ans s'est un peu

inversée. Les personnes instruites ayant le niveau du secondaire second cycle sont prédominantes dans l'échantillon, suivies des sondés qui ont un niveau universitaire. C'était l'inverse dans le sondage de 2003. Le taux des personnes alphabétisées interrogées n'a pratiquement pas varié par rapport au sondage précédent (1,8% contre 1,9% en 2003.) On remarque par ailleurs dans l'échantillon de cette année que le pourcentage des personnes qui n'ont aucun niveau a légèrement diminué (2% contre 4% en 2003.)

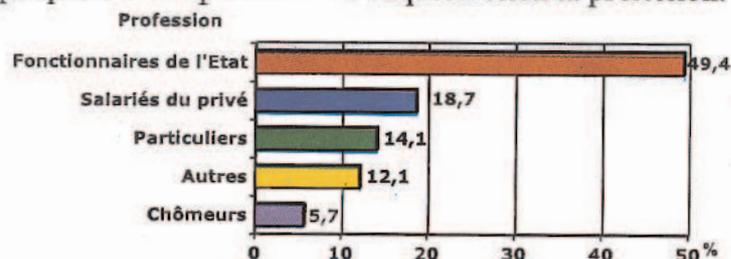
Graphique n°3 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction scolaire.



La profession

Contrairement aux années précédentes, la répartition selon la profession n'est pas détaillée pour des raisons pratiques. Cette année nous avons voulu plutôt faire ressortir la répartition selon les sources de revenus. Ainsi qu'on peut le lire dans le graphique n°4, la répartition de l'échantillon s'est faite entre les fonctionnaires de l'Etat, les salariés du privé, les particuliers, les autres (élèves, religieux, les retraités...) et enfin les chômeurs. Les fonctionnaires de l'Etat sont les plus représentés dans l'échantillon avec 49% des avis exprimés. On ne note que 19% pour les salariés du privé, 14 % pour les particuliers.

Graphique n°4 : Répartition des enquêtés selon la profession.



1.1.5 Avantages et limites de la méthodologie

En optant pour un questionnaire unique pour tous les secteurs, nous avons pu élargir, plus que dans les années précédentes, le champ des opinions exprimées par des agents et des usagers d'un secteur précis.

Bien que l'étendue géographique de la collecte ait pu toucher d'autres régions, les enquêteurs ont pu noter l'expression d'un refus délibéré de sondés et ce pour diverses raisons que certains ont bien voulu donner. C'est d'abord la peur, mais surtout la banalisation du phénomène de corruption. «Même si je vous raconte, qu'est-ce que cela peut changer...»

La collecte aura révélé cette année que les enquêtés ont été très avares en relation de cas vécus par rapport aux années précédentes.

L'une des difficultés qui persistent est l'accès à certains services (Police-Gendarmerie, Douanes et Justice) et ce malgré l'information sur le sondage donnée au niveau des différentes hiérarchies avant le début de l'opération.

1.2 Appréciation générale des problèmes de corruption

Cette partie présente le phénomène de la corruption à travers des aspects particuliers révélés par les opinions exprimées sur l'état de la corruption, son évolution, la lutte anti-corruption.

Spécifiquement, cette année nous avons opté pour un autre traitement des causes, des conséquences et des solutions de la corruption. Ainsi, nous avons exploré l'opinion citoyenne sur certaines idées reçues sur la corruption et qui ressortent dans le langage courant.

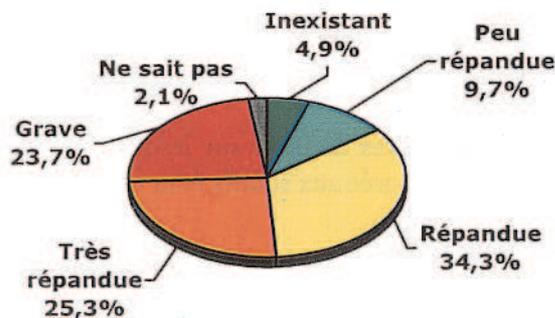
Mais de façon générale, comme si les opinions se répétaient, les données collectées lors du sondage 2004 ressemblent, à quelques différences près, à celles déjà observées dans les sondages précédents. Le classement général des secteurs par exemple rappelle bien celui obtenu en 2001.

1.2.1 Ampleur du phénomène

Sur cet aspect, la particularité du sondage 2004 est la précision apportée au niveau de la question posée. En 2003 il était demandé aux sondés d'apprécier «l'état de la corruption au cours des trois (3) dernières années.» Cette année, la question était ainsi libellée : «Quelle appréciation faites-vous de l'état de la corruption cette année ?»

Les résultats obtenus sont sensiblement les mêmes, révélateurs d'une opinion stagnante des citoyens par rapport à l'ampleur de la corruption. En effet, le taux de personnes interrogées et qui estiment que le phénomène est grave est quasi constant par rapport aux données de 2003 (24 %) alors que le pourcentage de sondés qui estiment que la corruption est répandue a augmenté cette année. Il passe de 29 à 34% comme l'indique le graphique n°5.

Graphique n°5: Appréciations sur l'état de la corruption au Burkina Faso



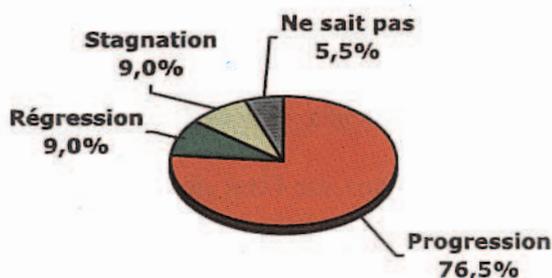
De ce graphique, il ressort que le taux cumulé des sondés qui estiment que la corruption est répandue, très répandue ou grave est de 83%. Ce qui constitue une légère baisse par rapport aux avis collectés en 2003 (90%) sur ces trois aspects de l'ampleur de la corruption.

On remarquera, comme l'indique aussi le graphique qu'il se dégage cette année une opinion (5%) selon laquelle la corruption n'a pas existé en 2004 au Burkina.

En rapport avec l'évolution du phénomène nous avons, comme par le passé, voulu savoir ce que les sondés de cette année pensent de l'évolution de la corruption au Burkina.

Là aussi, on remarque une légère baisse des sondés (76 % contre 83% en 2003) qui estiment que la corruption est en progression. On observe une augmentation du pourcentage de personnes (18% contre 10%) qui se partagent les avis entre la régression et la stagnation de la corruption (graphique 6) Les « sans avis » sur cette question passent de 7% en 2003 à 5 % en 2004.

Graphique n°6 : Appréciations sur l'évolution de la corruption au Burkina ?



a) Les expériences personnelles des enquêtés

Il s'agit là des premières données sur lesquelles se fonde le classement général. La question posée aux sondés était celle-là : « Avez-vous fait person-

nellement l'expérience d'affaires de corruption cette année ? » Une majorité de 52% des enquêtés a affirmé n'avoir pas fait personnellement l'expérience d'affaires de corruption cette année contre 44 % qui ont vécu des exemples de corruption (graphique n°7.) Parmi les 44% qui ont fait personnellement l'expérience d'affaires de corruption, une bonne majorité(66%) estime avoir vécu les pratiques corruptrices au moins deux fois (graphique n°8)

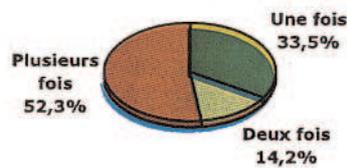
Graphique n° 7:

Avez-vous fait personnellement l'expérience d'affaires de corruption cette année ?



Graphique n° 8:

Combien de fois avez-vous fait l'expérience de corruption ?



Sous l'angle du genre, on remarque que les femmes ont moins connu les expériences de corruption (31%) comparativement aux hommes (47%). La différence de perception selon les expériences ne diffère pas selon le niveau d'instruction et selon les classes d'âge.

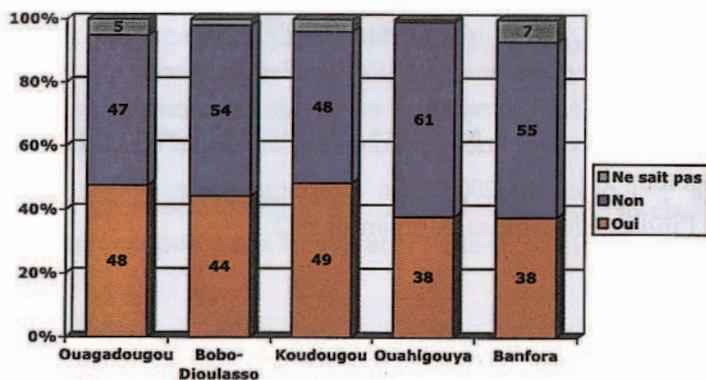
Des avis collectés, l'Administration Publique obtient une montée dans les mauvaises perceptions. La Police-Gendarmerie qui occupait la seconde place en 2003 se retrouve en tête de classement. Les mairies également font une avancée négative dans le classement en passant de la huitième (8^{ème}) place en 2003 à la troisième place (3^{ème}) cette année comme l'indique le tableau comparatif n°2

Tableau n°2 : Comparaison des secteurs selon les expériences vécues en matière de corruption.

Secteurs	Expériences vécues (en %)			
	2004	2003	2002	2001
Police & gendarmerie	41,5 1 ^{er}	44,9	56	53
Administration Publique	38,1 2 ^{ème}	34,0	58	49
Mairies	23,1 3 ^{ème}	27,2	33	22
Santé	22,6 4 ^{ème}	45,0	43,9	21
Douanes	17,3 5 ^{ème}	34,4	56	41
Enseignement	17,3 5 ^{ème}	42,9	48	46
Impôts	15,1 7 ^{ème}	29,9	32	46
Justice	12,2 8 ^{ème}	11,8	26	18
Marchés Publics	11,0 9 ^{ème}	34,2	32	38
Médias	3,8 10 ^{ème}	34,2	27	41

Toutes les cinq villes enquêtées sont à peu près au même niveau au titre des expériences vécues de corruption par les sondés. La ville de Bobo-Dioulasso a un rang intermédiaire (49%) entre les villes de Koudougou (49%) et Ouagadougou (48%). Celles de Ouahigouya et Banfora connaissent légèrement un plus faible taux d'expériences (38%) comme l'indique le graphique ci-après.

Graphique n° 9: Les expériences vécues d'affaires de corruption selon les villes sondées.



b) Les notes attribuées par les personnes sondées.

Le classement selon les notes est également l'un des critères qui permet d'effectuer le classement général des secteurs. Il s'agissait pour les enquêtés d'apprécier, en donnant une note de 0 à 10, l'importance des revenus tirés de la corruption dans chaque secteur.

Comme on peut le lire dans le graphique et le tableau ci-après, les Douanes et les Marchés Publics constituent les secteurs où les revenus de la corruption sont, de l'avis des citoyens, les plus importants. Les Mairies, la Justice et la Police-Gendarmerie sont classées au même rang (4^{ème})

Graphique n°10: Les notes obtenues (de 0 à 10) selon l'importance des profits tirés de la corruption dans chaque secteur

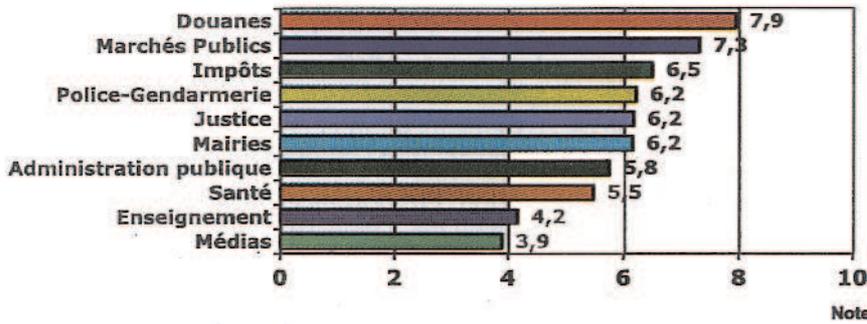


Tableau n°3 : Evolution des secteurs par rapport aux notes attribuées

Secteurs	2004		2003		2002		2001	
	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang
DOUANE	7,9	1 ^{er}	6,16	3 ^{ème}	6,6	3 ^{ème}	6,3	3 ^{ème}
MARCHES PUBLICS	7,3	2 ^{ème}	7,35	1 ^{er}	7,5	1 ^{er}	5,3	7 ^{ème}
IMPOTS	6,5	3 ^{ème}	5,25	8 ^{ème}	5,4	6 ^{ème}	5,4	6 ^{ème}
JUSTICE	6,2	4 ^{ème} exc	6,14	4 ^{ème}	5,3	7 ^{ème}	6,3	4 ^{ème}
MAIRIES	6,2	4 ^{ème} exc	5,85	5 ^{ème}	6,1	5 ^{ème}	5,6	5 ^{ème}
POLICE & GENDARMERIE	6,2	4 ^{ème} exc	4,92	9 ^{ème}	6,4	4 ^{ème}	7	1 ^{er}
ADMINISTRATION PUBLIQUE	5,8	7 ^{ème}	6,38	2 ^{ème}	6,9	2 ^{ème}	6,6	2 ^{ème}
SANTE	5,5	8 ^{ème}	5,33	7 ^{ème}	4,9	9 ^{ème}	5,3	8 ^{ème}
ENSEIGNEMENT	4,2	9 ^{ème}	5,49	6 ^{ème}	5,1	8 ^{ème}	4,2	10 ^{ème}
MEDIAS PUBLICS ET PRIVES	3,9	10 ^{ème}	4,58	10 ^{ème}	4,2	10 ^{ème}	4,8	9 ^{ème}

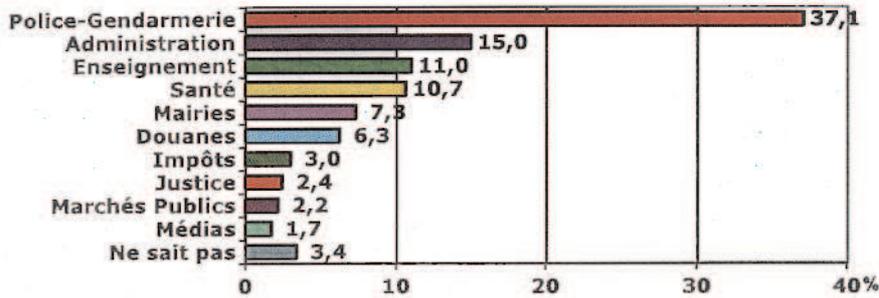
c) Visibilité de la corruption dans les différents secteurs

Cette partie concerne les classements selon la petite et la grande corruption. Ces deux sous classements déterminent comme on le lira plus loin le classement des secteurs selon l'importance de la corruption. On retrouve la Police-Gendarmerie qui confirme les précédentes tendances en ce qui concerne la petite corruption alors que les douanes et les marchés publics se particularisent dans la grande corruption.

Police- Gendarmerie : des agents champions dans la petite corruption. Il est une constance dans les sondages sur la corruption que ce secteur brille presque toujours dans la petite corruption. Les enquêtés confirment encore cette année leur place aux agents de sécurité en les choisissant à 37% comme leaders dans la petite corruption (ce taux était de 28% en 2003)

Ce secteur est suivi de ceux de l'Administration Publique, l'Enseignement et la Santé devant le secteur de la Santé. Du sixième rang en 2003, l'Enseignement passe au 3^{ème} rang en 2004.

Graphique n°11 : Classement des secteurs selon la fréquence de la petite corruption.



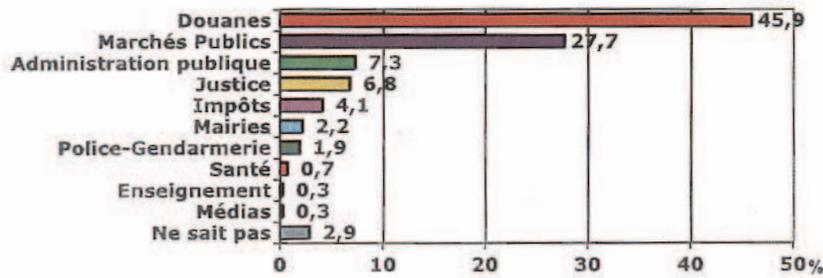
Les Marchés Publics et les Douanes : lieux de prédilection de la grande corruption.

Cela est également connu dans les résultats des sondages d'opinions jusque-là réalisés par le Ren-lac. Les secteurs des Douanes et des Marchés publics sont toujours positionnés comme étant les milieux féconds pour la grande corruption. Ils avaient été plébiscités respectivement à 37% et 33% l'année dernière. Cette année, les mêmes secteurs se partagent les premières places avec 45 % pour les Douanes et 27% des avis exprimés pour les Marchés Publics. Suivent l'Administration Publique et la Justice. Parmi les villes qui ont été couvertes par le sondage, les Douanes sont assez remarquées à Koudougou et Ouahigouya.

Plus qu'en 2003 les Douanes sont positionnées dans la grande corruption par un total de 51% des usagers et 40% des agents sondés. Au niveau des Marchés Publics, ce sont 36% des agents et 20% d'usagers qui le classent au deuxième rang des secteurs atteints par la grande corruption. Il est aussi remarquable que la grande corruption aux yeux des citoyens sondés est insignifiante au niveau de l'Enseignement, des Médias et de la Police-Gendarmerie. Le secteur des Mairies qui semblait s'inscrire dans cette lancée a cependant avancé dans les mauvaises perceptions cette

année, avec un taux de 2 % des avis exprimés contre 1% en 2003.

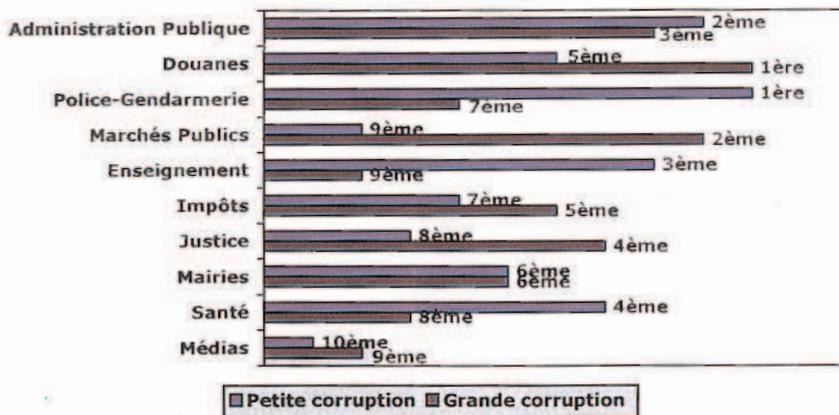
Graphique n°12 : Classement des secteurs selon l'importance de la



grande corruption.

Lorsqu'on jette un regard panoramique sur la petite et la grande corruption, le graphique suivant permet de faire une comparaison par secteur d'activité

Graphique n°13 : Synthèse des classements des secteurs selon la fréquence de la petite corruption et l'importance de la grande



corruption**d) L'importance de la corruption :**

L'Administration Publique est classée cette année dans le quarté des secteurs où la corruption est plus importante. Elle y remplace la Santé classée cette année au 5^{ème} rang. Ainsi donc les Douanes, la Police-Gendarmerie, les Marchés Publics, l'Administration Publique sont, aux yeux des sondés, les quatre premiers secteurs où la corruption est plus importante.

Secteurs	Classement des secteurs selon la fréquence de la petite corruption et l'importance de la grande corruption		
	Petite corruption	Grande corruption	Rang/Importance de la corruption 2004
Douanes	5 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}
Police& Gendarmerie	1 ^{er}	7 ^{ème}	2 ^{ème}
Marchés Publics	9 ^{ème}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Administration Publique	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Santé	4 ^{ème}	8 ^{ème}	5 ^{ème}
Enseignement	3 ^{ème}	9 ^{ème} ex	6 ^{ème}
Mairies	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
Justice	8 ^{ème}	4 ^{ème}	8 ^{ème}
Impôts	7 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}
Médias	10 ^{ème}	9 ^{ème} ex	10 ^{ème}

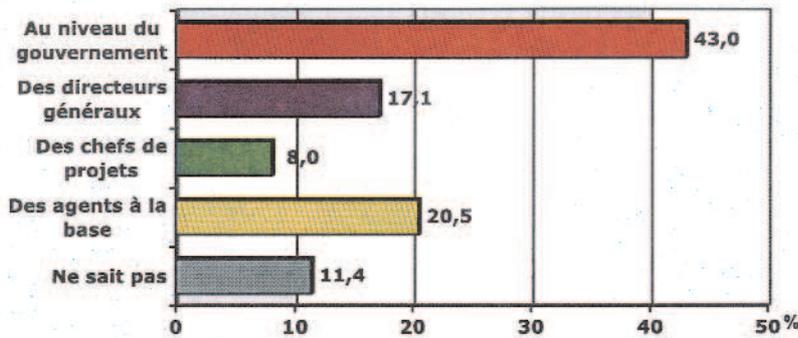
Tableau n° 4 : Importance de la corruption en 2004

e) Les milieux de prédilection des mauvaises pratiques

Nous avons voulu savoir, comme en 2003, les milieux où les stratégies corruptrices sont les plus mises en œuvre. Et la question posée était : «

A quel niveau rencontre-t-on le plus les pratiques de corruption au Burkina Faso ? »

Dans l'ordre des domaines cités, l'exécutif vient en tête, comme pour corroborer l'idée reçue selon laquelle le poisson pourrit par la tête. Avec 43% des avis exprimés, le gouvernement dépasse de loin les autres catégories comme on peut le lire dans le graphique n°14



Graphique n°14: Les milieux de prédilection de la corruption dans le secteur public.

1.2.2 Classement général 2004

Trois critères prévalent au classement des secteurs retenus :

- Le premier critère concerne le classement de chacun des dix (10) secteurs selon les notes attribuées par les sondés. Le degré de corruption se traduit dans ce cas par la progression entre les notes 0 (corruption inexistante) et 10 (corruption importante et généralisée.) Un secteur qui obtient donc la note 2 est moins corrompu qu'un secteur qui en obtient 3 ou plus.
- Le deuxième critère de classement se fonde sur le nombre d'expériences vécues en matière de corruption par les enquêtés. La place d'un secteur donné est déterminée par le nombre d'expériences vécues déclarées par les personnes interrogées. Plus le secteur a d'expériences déclarées, plus il est corrompu et plus il se rapproche du 1^{er} rang dans le classement.
- Le troisième critère de classement concerne l'importance de la corrup-

tion dans le secteur. Ce dernier étant, lui aussi la somme des classements obtenus selon la fréquence de la petite corruption et l'importance de la grande corruption dans les différents secteurs.

Ainsi, le classement général obtenu est établi sur la base d'une synthèse de ces trois critères. Il se lit du secteur considéré comme le plus corrompu (1^{er}) au moins corrompu (10^{ème}).

Cette année, comme en 2001, les opinions des sondés semblent se répéter. Les quatre premiers secteurs sont les mêmes : Douanes, Police & Gendarmerie, Administration Publique, Marchés Publics.

La Police-Gendarmerie qui a donné l'impression d'un saut qualitatif en 2003 (4^è ex) est revenue à la deuxième loge des pratiques prédatrices. Les Douanes en obtenant le 1^{er} rang conserve une tradition qui fait qu'elles ont, depuis quatre ans, évolué entre le premier et le deuxième secteur et à la première place depuis trois ans. Les autres places dans le classement sont occupées par l'Administration Publique (3^{ème}) les Marchés Publics (4^{ème}), la Santé (5^{ème}), les Mairies (6^{ème}), l'Enseignement (7^{ème}), les Impôts (8^{ème}), la Justice (9^{ème}) et enfin les Médias (10^{ème}).

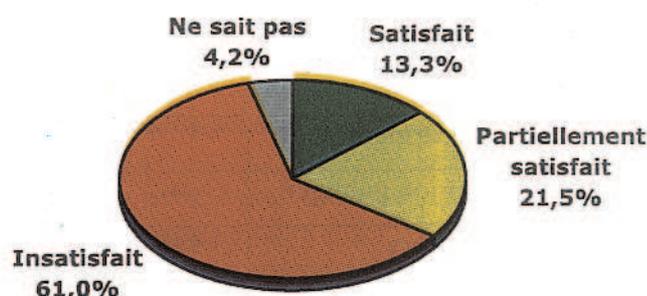
Secteurs	Classement Général
Douanes	1 ^{er}
Police-Gendarmerie	1 ^{er} exaequo
Administration publique	3 ^{ème}
Marchés Publics	4 ^{ème}
Mairies	5 ^{ème}
Santé	6 ^{ème}
Impôts	7 ^{ème}
Enseignement	8 ^{ème}
Justice	9 ^{ème}
Médias	10 ^{ème}

1.3 Perception des actions de lutte contre la corruption

1.3.1 Actions du gouvernement: Les citoyens toujours insatisfaits !

Le questionnaire de cette année a cerné la problématique de l'action gouvernementale contre la corruption en 3 questions. D'abord en cherchant à savoir si les sondés sont satisfaits ou pas de l'action du gouvernement contre la corruption ; là-dessus une majorité de 82% de personnes se déclarent insatisfaites ou partiellement satisfaites (graphique n°15) . En 2003 ils étaient 67% à affirmer ne pas avoir le sentiment que le gouvernement lutte contre la corruption. Les plus forts taux des insatisfaits de cette année figurent parmi les enquêtés qui ont un niveau universitaire (70%), les alphabétisés (61%) et ceux qui ont le niveau du second cycle de secondaire (60%).

Graphique n°15 : Appréciations de l'action du gouvernement contre la corruption.

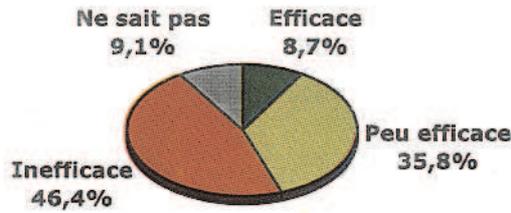


La lutte anti-corruption par l'exécutif est aussi à la mesure de l'efficacité des services de contrôle de l'Etat : l'Inspection Générale d'Etat, les inspections techniques ministérielles, la Coordination nationale de lutte contre la fraude, etc. La question cette année était de savoir « *Quelle appré-*

ciation faites-vous de l'action des services de contrôle de l'Etat ? » A 82,2% comme on peut le lire dans le graphique n°16, les sondés ont jugé les services de contrôle inefficaces. Un peu moins qu'en 2003 (85%). Le taux des sondés qui estiment que les services de contrôle sont efficaces passe de 3% en 2003 à 8% cette année.

Graphique n° 16 : Appréciations de l'efficacité de l'action des services de contrôle de l'Etat.

1.3.2 Actions du Parlement : les députés piétinent !



«Le Parlement piétine.» A la question de savoir si le Parlement contrôle effectivement l'action du gouvernement, 72% des sondés ont répondu cette année par la négative.

Graphique n° 17 : Le contrôle effectif de l'action du gouvernement par le Parlement en matière de corruption.



1.3.3 Les partis politiques corrompus !

La question posée était la suivante : « *Les partis politiques sont-ils impliqués dans des affaires de corruption ?* » A l'image du Parlement, les formations politiques gardent les mêmes tendances qu'en 2003. Pour 55% d'enquêtés ils sont très impliqués.

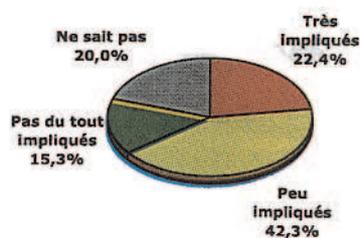
Graphique n°18 : Implication des partis politiques dans des affaires de corruption.



1.3.4 La société civile : Une corruption persistante !

Les enquêtés ont estimé cette année que des Organisations de la société civile (OSC) sont également impliquées dans des affaires de corruption. En effet, pour 22% des personnes interrogées les OSC sont très impliquées et peu impliquées pour 42 %. Il n'y a que seulement 15% de sondés, comme l'indique le graphique n°19, qui pensent que les OSC ne sont pas du tout impliquées dans des affaires de corruption.

Graphique n° 19 : Implication des Organisations de la société civile dans des affaires de corruption.



1.3.5 Les entreprises du secteur privé : une corruption bien en selle !

Le questionnaire 2004 a voulu cerner la réalité des opinions sur les manifestations de la corruption dans le secteur privé. « *Les entreprises du secteur privé sont-elles impliquées dans des affaires de corruption ?* » C'est la question qui a été posée. Comme on peut le constater dans le graphique n°20, 87% des citoyens sondés estiment que les entreprises du privé sont impliquées à des degrés divers dans des affaires de corruption. Cette opinion est très forte dans des villes comme Ouahigouya, Ouagadougou avec respectivement 79% et 62% des avis collectés.

Graphique n°20 : Implication des entreprises du secteur privé dans des affaires de corruption.

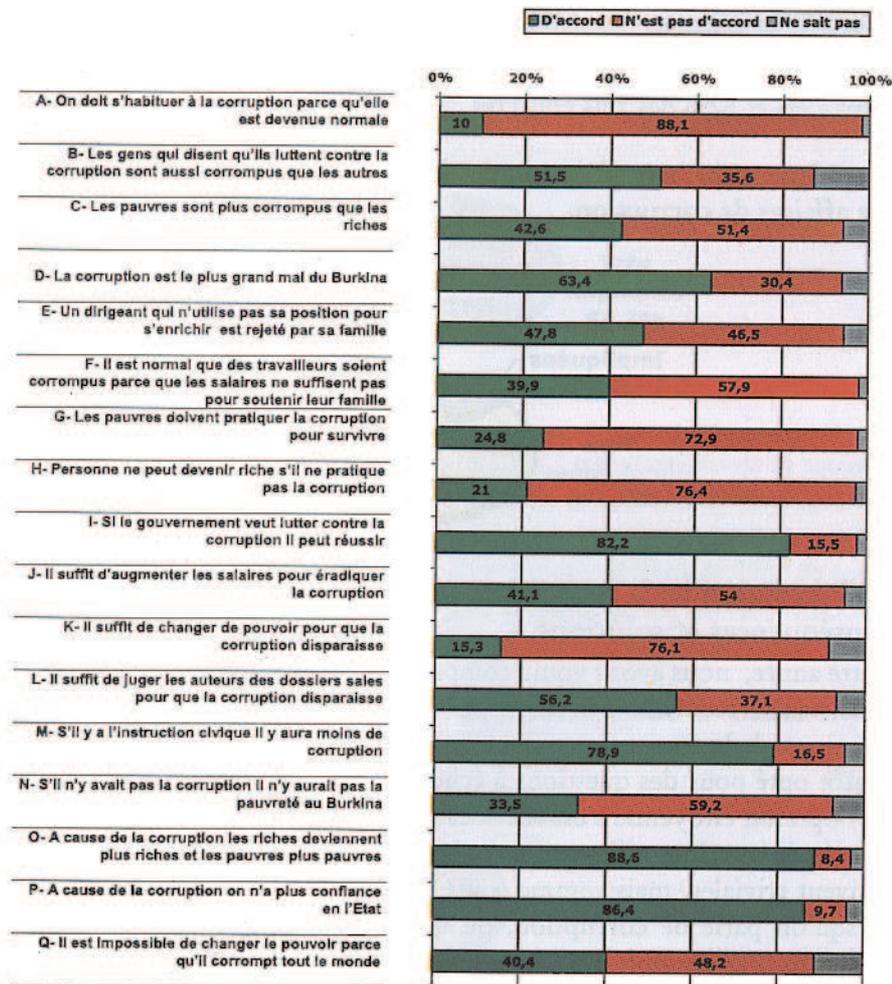


1.4 Perception de la corruption : manifestations, causes, conséquences et solutions.

Cette année, nous avons voulu rompre avec les traditionnelles questions consistant à recueillir par exemple les causes, les conséquences ou les solutions de la corruption telles que perçues par les sondés. Nous avons plutôt opté pour des questions à échelle d'attitude. Aussi, l'exploration de l'opinion citoyenne s'est-elle focalisée sur l'appréciation que font les sondés de certaines affirmations qui paraissent comme des idées reçues, souvent triviales, mais somme toute populaires et qui sont expressives lorsqu'on parle de corruption, ou qu'on en évoque les causes ou les solutions. Par exemple : « *Il est normal que les travailleurs soient corrompus parce que les salaires ne suffisent pas pour nourrir leur famille ;* » « *On doit s'habituer à la*

corruption parce qu'elle est devenue normale ; » « Les gens qui disent qu'ils luttent contre la corruption sont aussi corrompus que les autres. »

Ce sont entres autres des questions que nous avons soumises à l'appréciation de l'échantillon 2004 pour voir les grandes tendances selon que l'on soit d'accord ou pas avec de telles affirmations (graphique 21).



La grande conclusion de cet exercice est que les avis exprimés sont révélateurs d'une conscience citoyenne insoupçonnée par ces temps de banalisation des pratiques corruptrices au Burkina.

Ainsi, on ne peut s'empêcher de s'émouvoir lorsqu'on constate que 63% des sondés sont d'accord pour dire de la corruption « *qu'elle constitue le plus grand mal du Burkina.* » En d'autres termes, le phénomène est bien en selle au Pays des hommes intègres. Ce qui confirme à l'envie les écrits du Ren-lac dans ses rapports précédents à savoir qu'il fallait faire attention à la généralisation du phénomène du fait de l'existence de mauvaises pratiques faites système.

Le sondage 2004 s'est intéressé à ce qui peut bien motiver le citoyen acquis à la corruption malgré le fait qu'on tire quasi quotidiennement sur la sonnette d'alarme.

1.4.1 Des motivations des acteurs de la corruption

« *On doit s'habituer à la corruption parce qu'elle est devenue normale.* » La banalisation serait-elle la motivation la plus en vue ? Dans le fond, sur cette affirmation, 88 % des personnes interrogées ne sont pas d'accord. Un sentiment de rejet qu'on pourrait qualifier d'insoupçonné tant il est courant aussi d'entendre dire pourquoi végéter dans la misère quand on assiste à l'enrichissement illicite d'autres sans vergogne et en toute impunité. En clair l'opinion citoyenne telle qu'elle s'est exprimée s'élève contre la banalisation du phénomène. En même temps qu'elle se prononce sur l'intégrité des activistes de la lutte anti-corruption comme pour laisser voir un certain découragement. En effet, pour 51% de citoyens interrogés : « *Les gens qui disent qu'ils luttent contre la corruption sont aussi corrompus que les autres.* »

Dans la même optique, la majorité (51%) ne sont pas d'accord pour dire que « *Les pauvres sont plus corrompus que les riches.* » Mais il est tout de même intéressant de savoir qu'une forte minorité (42%) de sondés sont d'accord que les pauvres sont plus corrompus que les riches.

Que dire des bas salaires ? Il est établi qu'ils constituent l'une des causes de la corruption. Mais alors, faudrait-il par-là conclure qu'« *il est normal que les travailleurs soient corrompus parce que les salaires ne suffisent pas pour nourrir*

leur famille. » ? A 57%, les personnes interrogées ne sont pas d'accord qu'on le dise contre 39% qui pensent le contraire.

De ce qui précède, la corruption n'est donc pas une fatalité. Et cette année, seulement 21% des sondés sont d'accord pour dire que *«personne ne peut devenir riche si elle ne pratique pas la corruption»* ; 25% de personnes interrogées sont d'avis que *«des pauvres doivent pratiquer la corruption pour survivre.»* Cependant, il y a comme un sentiment mitigé des enquêtés sur une affirmation très populaire : *«Un dirigeant qui n'utilise pas sa position pour s'enrichir est rejeté par sa famille.»* Les opinions exprimées et qui sont d'accord avec une telle affirmation sont estimées à 47% contre 49% qui pensent le contraire. Ce n'est cependant pas le même taux lorsqu'on évoque certains aspects des conséquences du phénomène.

1.4.2 Les effets pervers de la corruption

A propos des conséquences de la corruption, la perception citoyenne est sans équivoque. Par exemple, pour dire que la corruption n'explique pas pour autant la permanence de la pauvreté au Burkina. Ainsi, seulement 33% des sondés sont d'accord pour dire que *«s'il n'y avait pas la corruption il n'y aurait pas la pauvreté au Burkina»*

On est cependant d'accord que le phénomène augmente l'inégale répartition des revenus. Qu' *«à cause de la corruption les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres.»* C'est l'avis exprimé par 88% des personnes interrogées.

Une autre conséquence non moins bien perçue par l'opinion publique, c'est l'effritement de la confiance en l'Etat : *«à cause de la corruption, on n'a plus confiance en l'Etat.»* Les citoyens sondés à 86% sont d'accord avec cette affirmation. Alors que peut représenter un Etat qui perd la confiance du citoyen à cause de la corruption ?

1.4.3 Que faire ?

D'abord le rôle du gouvernement. Il est indéniable que la lutte anti-corruption est d'abord et avant tout une affaire de l'Etat. Les initiatives apparentées comme celles que déploie le Ren-lac ne sont que des contributions. En d'autres termes *« Si le gouvernement veut lutter contre la corruption, il*

peut réussir. » C'est bien ce que confirment 82% des enquêtés. Ils sont d'accord avec cette affirmation qui fixe le rôle irremplaçable de l'Etat. Mais un rôle bien compris. C'est du moins ce que laissent voir les opinions exprimées. En effet, 54% d'enquêtés estiment qu'« *il ne suffit pas d'augmenter les salaires pour que la corruption disparaisse.* »

Ils sont aussi les plus nombreux, les citoyens qui pensent à la solution de l'impunité. En effet 76% de citoyens interrogés estiment qu'« *il suffit de juger les auteurs des dossiers sales pour que la corruption disparaisse.* » Peut-être pas pour que la corruption disparaisse (le phénomène est si complexe), mais il est tout de même intéressant de savoir que pour nombre de citoyens, la fin de l'impunité est une des solutions à la corruption ; peut-être la meilleure. Il y a cinq ans que le Ren-lac revient sur cette préoccupation, conscient du fait qu'il faut bien du temps pour y parvenir, mais aussi qu'il faut bien commencer et pour cela donner un signal fort qui évite de penser qu'au Burkina il est difficile d'appliquer la loi.

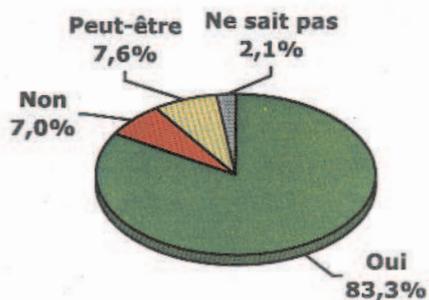
Autre solution explorée, c'est l'éducation civique. Pour 78% : « *s'il y a l'instruction civique il y aura moins de corruption.* » Il n'y a pas d'illusion à cela, il faut faire connaître aux citoyens leurs devoirs et surtout leurs droits afin qu'ils puissent s'en prévaloir, même contre l'administration.

Enfin, la solution par l'alternance. Question provocatrice pour certains enquêtés mais qui garde un intérêt quand on sait qu'il est courant, dans le contexte actuel, d'entendre dire qu'« *il est impossible de changer de pouvoir parce qu'il corrompt tout le monde.* » Avis de pessimistes pourrait-on dire. Sur cette idée reçue, 48% ne sont pas d'accord avec cette affirmation alors que quarante personnes sur cent (40%) enquêtées affirment que le pouvoir corrompt tout le monde, ce qui n'est pas un taux négligeable.

1.4.4 Un engagement personnel à la hausse

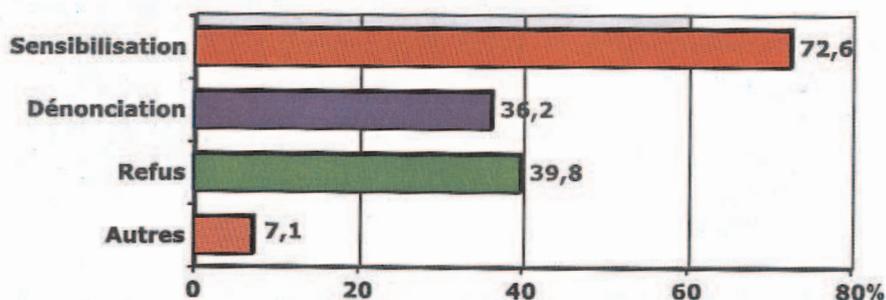
Il est pour le moins encourageant de constater que 83% des sondés cette année sont prêts à s'engager dans la lutte anti-corruption (graphique n°22.) Cette tendance est très forte dans des villes comme Ouahigouya et Banfora où respectivement 93% et 88 % de sondés se sont dits prêts à la lutte anti-corruption.

Graphique n°22 : Engagement de citoyens dans le combat contre la corruption.



Dans l'échantillon global 72% optent pour la sensibilisation, 36% pour la dénonciation et 39% pour le refus comme on peut le lire dans le graphique suivant.

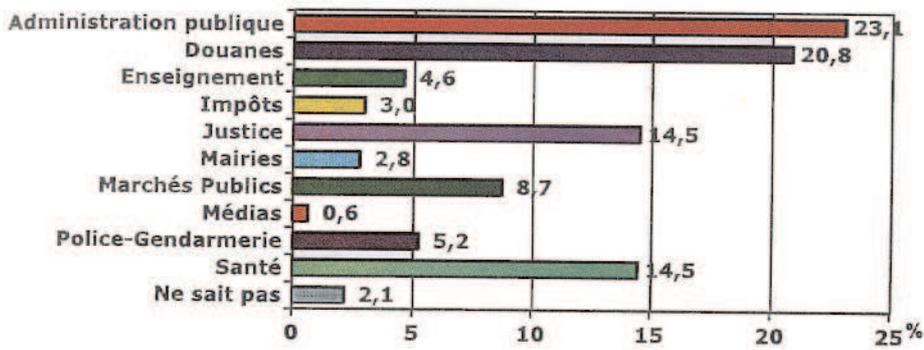
Graphique n°23 : Propositions d'actions de lutte anti-corruption.



A la question de savoir dans quel secteur ils agiraient en priorité pour réduire la corruption, les enquêtés ont identifié par ordre de préférence l'Administration Publique, les Douanes, la Santé et la Justice (voir graphique n°24)

Avec 23% des avis exprimés l'Administration Publique se retrouve au premier rang des secteurs retenus comme prioritaires pour des actions de réduction de la corruption. Le secteur des Douanes qui est perçu cette année comme le lieu de prédilection de la grande corruption obtient le second rang alors que la Police-Gendarmerie, premier secteur corrompu en matière de petite corruption est au 6^{ème} rang des secteurs prioritaires.

Graphique n°24 : Les secteurs prioritaires pour réduire la corruption.

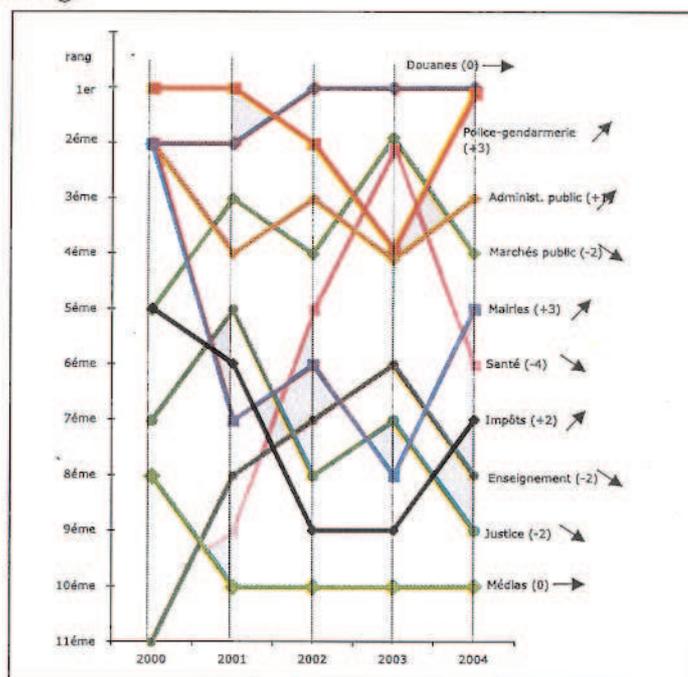


II- La revue des secteurs

Ce chapitre traite des secteurs pris individuellement. Pour chaque cas, il offre non seulement une synthèse des différents classements, mais aussi un aperçu sur les manifestations de la corruption dans ledit secteur. Comme on peut le lire dans le graphique n°25 suivant, des secteurs comme la Police-Gendarmerie, l'Administration Publique, les Mairies et les Impôts ont connu cette année une hausse dans le classement. D'autres comme les Douanes et les Médias sont restés stationnaires alors que les Marchés Publics, la Santé, l'Enseignement et la Justice ont connu chacun une baisse dans le classement.

On remarquera aussi que sur cinq années d'expérience, les secteurs des Douanes, la Police-Gendarmerie, l'Administration Publique et les Marchés Publics sont restés constant dans le quarté venant des classements annuels.

Graphique n°25 : Comparaison de l'évolution des secteurs par année de sondage



2.1 DOUANES

Tableau comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	11 ^{ème}
Importance de la corruption	1 ^{er}				
Importance de la petite corruption	6 ^{ème}	3 ^{ème}			
Importance de la grande corruption	1 ^{er}	1 ^{er}			
Notes	1 ^{er}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
Classement général	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	2 ^{ème}	2 ^{ème}

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, le secteur des Douanes confirme cette année encore les tendances enregistrées depuis 2002. Il conserve en effet la première place dans le classement général, la première place dans le classement selon l'importance de la corruption avec cependant un léger recul dans les classements selon les expériences vécues (5^{ème}) ; selon l'importance de la petite corruption (5^{ème}) et selon l'importance de la grande corruption (3^{ème}).

Cette mauvaise perception persistante dans l'opinion n'est pas un fait nouveau. Les Douanes, ainsi que nous l'avons souligné dans les rapports précédents, gardent la mauvaise image d'un secteur où la corruption recule difficilement. Le fait que ce secteur se maintienne au 1^{er} rang de l'importance de la corruption s'explique surtout par la recrudescence de l'importance de la fraude douanière. La Coordination nationale de lutte contre la fraude peut en dire plus. Elle qui régulièrement réalise des « opérations coup de poing » pour réprimer la contrefaçon, les dépôts frauduleux, les irrégularités des activités de certaines ONG en matière d'exonération, etc. Cette structure qui dépasse ses prévisions en matière de recouvrement confirme de par ses actions que la fraude est bien enracinée dans le pays. Cela bien que les Douanes aient adopté un programme de formation à l'éthique et à la déontologie avec comme support un code d'éthique. On note en effet la persistance de nombreux fraudeurs au niveau des importations (cycles, cyclomoteurs, appareils électroména-

gers, les bouillons alimentaires, le savon, les piles etc.) agissant souvent avec la complicité de certains agents de douanes. L'opération de sondage cette année a du reste révélé bien de témoignages sur les techniques utilisées : le racket de douaniers, les fractionnements de marchandises par les commerçants véreux, le mauvais traitement des dossiers dans le cadre de travail extra légal, les fausses destinations, les importations sans déclaration, les fausses déclarations sur les origines, etc. Il n'est pas rare de voir un douanier, en violation de toute règle d'éthique, « escorter » des marchandises pour les faire déverser dans des dépôts frauduleux : une pratique bien connue en ces moments de certains douaniers sans scrupules. Sans compter les influences et autres pressions de plus en plus vivaces des grands réseaux politico-administratifs.

2.2 POLICE ET GENDARMERIE

Tableau comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	1 ^{er}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}
Importance de la corruption	2 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}
Importance de la petite corruption	1 ^{er}	1 ^{er}			
Importance de la grande corruption	7 ^{ème}	2 ^{ème}			
Notes	4 ^{ème} exc	9 ^{ème}	4 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
Classement général	1 ^{er} exc	4 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}

Les forces de contrôle que constituent la Police et la Gendarmerie font partie des secteurs qui, depuis l'an 2000 évoluent parmi les quatre premiers dans le classement général. Cette année, la Police-Gendarmerie se dispute le premier rang avec les Douanes. Il est surtout remarquable que la Police-Gendarmerie se maintient au même rang en ce qui concerne l'importance de la petite corruption (1^{er}). La perception citoyenne est donc constante à ce niveau : Policiers et Gendarmes (bien que ces deux corps n'aient pas ce rapprochement) brillent dans la petite corruption avec en prime le racket. Sur la route, dans les commissariats et brigades, le racket est une pratique bien connue des usagers. Et les témoignages

recueillis en la matière cette année sont les plus nombreux.

Un mauvais exemple est fortement décrié en ce moment dans la province du Yagha. Un système de spoliation qui a fini par faire comprendre aux populations que la Police ou la Gendarmerie sont ainsi faites : *«lorsque vous y amener un problème, il faut vous apprêter à soudoyer le ou les agents»*. Propos d'un député outré par les plaintes. La province du Yagha est une zone d'élevage, où les populations sont relativement riches dit-on. Ce qui explique le développement d'une avidité de la part de certaines autorités préfectorales, souvent de connivence avec les forces de sécurité. A Toukou Ganadjé, Kalaoké, Sadou, Titabé, Massila, Bouougari Sebba pour ne citer que ces localités, les plaintes des populations victimes de rackets de Policiers et Gendarmes méritent un examen attentif.

De façon générale, s'il est vrai que des usagers eux-mêmes prennent le plus souvent le devant pour inciter Policiers et Gendarmes au racket, il est incontestable que ces derniers font de ces mauvaises pratiques de belles occasions pour améliorer la pitance. Comme par complaisance, eux-mêmes le disent souvent aux enquêteurs du REN-LAC : *«c'est nous que vous voyez et les grands, ils font pire !»*

2.3 ADMINISTRATION PUBLIQUE

Tableau comparatif des classements - Administration Publique

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	2 ^{ème}	6 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	5 ^{ème}
Importance de la corruption	4 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}
Importance de la petite corruption	2 ^{ème}	4 ^{ème}			
Importance de la grande corruption	3 ^{ème}	5 ^{ème}			
Notes	7 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	6 ^{ème}
Classement général	3 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	2 ^{ème}

Cette année l'Administration Publique obtient la 3^{ème} place au classement général. Les autres classements obtenus sont le signe évident que ce secteur est mal perçu des citoyens du fait des pratiques

licencieuses : petite corruption 2^{ème} rang, grande corruption 3^{ème} rang, expériences vécues 2^{ème} rang contre 6^{ème} en 2003. C'est une preuve que l'Administration Publique est négativement perçue du fait de prédatons diverses. Dans les rapports précédents, les services les plus incriminés (solde, gestion des carrières, des avancements, Trésor public) reviennent dans les témoignages collectés. Ça et là, on continue de dénoncer le racket au prétexte de lenteur ou de manque de personnel. Le traitement des actes administratifs au bénéfice de l'utilisateur du service public est aujourd'hui un circuit sûr d'enrichissement illicite qui semble survivre à toutes les intentions de répression et/ou de réforme.

Spécifiquement, cette année le REN-LAC s'est intéressé à la manifestation de la corruption dans le processus d'établissement des permis de conduire et aussi à l'exploitation de l'or, des secteurs où l'administration est aussi incriminée.

2.4 MARCHES PUBLICS

Tableau comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	9 ^{ème}	9 ^{ème}	8 ^{ème}	6 ^{ème}	2 ^{ème}
Importance de la corruption	3 ^{ème}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	7 ^{ème}
Importance de la petite corruption	9 ^{ème}	5 ^{ème}			
Importance de la grande corruption	2 ^{ème}	2 ^{ème}			
Notes	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	10 ^{ème}
Classement général	4 ^{ème}	2 ^{ème} aequo ex	4 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}

Le secteur des Marchés Publics obtient la quatrième place cette année dans le classement général. Ce qui peut être considéré comme une avancée qualitative dans la perception des sondés. Le secteur garde cependant la même place (2^{ème}) dans le classement selon l'importance de la grande corruption. Dans ses rapports précédents, le REN-LAC dénonçait le fait que ce secteur passe pour être le plus « juteux » en matière de pratiques licencieuses. Ce que les témoignages ont encore révélé lors du

sondage 2004. On est mémoratif du dossier portant sur la vérification des importations qui a fait courir bien d'hommes politiques. Chacun y allant selon son réseau. Les tripatouillages se ficèlent au niveau des dossiers d'appel d'offres, des commissions, de dépouillements des offres, etc. La pratique des commissions est devenue banale. La gestion des marchés de construction d'infrastructures scolaires sur ressources PPTE serait le lieu où la félinité dans les tripatouillages est bien affinée. On ne l'apprend que lorsque le cercle des mauvais perdants s'agrandit. Actuellement, à Faso-Baara par exemple, on rencontre bien d'entreprises qui désistent à soumissionner à l'évocation de certains noms d'entreprises dans les dossiers de soumissionnaires. Pourquoi ? «*Il n'y a rien à faire, ce sont des entreprises élues*» ! Dans les marchés de fournitures de bureau, la règle est aux fausses facturations et surtout au choix d'entreprises écran pour les attributions.

2.5 MAIRIES

Tableau comparatif des classements

La

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	3 ^{ème}	8 ^{ème}	6 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}
Importance de la corruption	7 ^{ème}	8 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}
Importance de la petite corruption	5 ^{ème}	7 ^{ème}			
Importance de la grande corruption	6 ^{ème}	8 ^{ème}			
Notes	4 ^{ème exc}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	1 ^{er}
Classement général	5 ^{ème}	8 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	2 ^{ème}

petite corruption dans les mairies est une réalité de plus en plus vivante. La réalité est que tout ceux qui s'adonnent aux multiples rackets des usagers se réfèrent à la conduite de certains responsables pour avoir la conscience tranquille. Des services de légalisation, d'établissement de divers papiers administratifs, il n'y a pas ce service qui soit épargné des mauvaises pratiques. La mauvaise gestion de certains marchés publics communaux n'est pas en reste non plus. Les mauvaises méthodes à ce niveau se conçoivent dans les réseaux politico-administratifs, d'affaires et

les commissions d'attribution, entre autres.

La vente des réserves administratives est perçue comme une nouvelle manière de réalisation de profit dans certains arrondissements. Le récent dossier en date est celui qui oppose en ce moment les responsables de l'église catholique aux autorités de la mairie de l'arrondissement de Nongrmasson à propos d'une réserve mise en valeur sans avoir été régulièrement déclassée. On ne parle plus des petits réseaux « incontournables » dans les lotissements. Dans des villes comme Zorgho, Pouytenga, Koubri, Bobo-dioulasso, les dénonciations ne manquent pas en la matière. Et les effets immédiats de certaines plaintes ont coûté la place à des maires de commune (Ouahigouya, Zorgho) pendant que les mêmes problèmes soulevés ailleurs comme dans certains arrondissements de la commune de Ouagadougou sont classées dans le registre du silence, sans plus.

De la corruption dans les lotissements, nous avons voulu en savoir cette année dans la commune de Bobo-dioulasso

2.6 LA SANTE

Tableau comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	4 ^{ème}	1 ^{er}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	7 ^{ème}
Importance de la corruption	5 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}
Importance de la petite corruption	4 ^{ème}	2 ^{ème}	-	-	-
Importance de la grande corruption	8 ^{ème}	4 ^{ème}	-	-	-
Notes	8 ^{ème}	7 ^{ème}	9 ^{ème}	7 ^{ème}	11 ^{ème}
Classement général	6 ^{ème}	2 ^{ème} exaeco	5 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}

Il est remarquable de constater que la Santé marque des points. De la deuxième place en 2003, le secteur de la Santé se retrouve au sixième (6^{ème}) rang cette année. Une telle avancée positive est perceptible dans tous les critères de classements. Au niveau des témoignages recueillis cependant, on note que les mauvaises pratiques persistent, certes à des degrés divers, selon les formations sanitaires : gestion des crédits délégués, des services de garde, des consommables médicaux, des rendez-vous

de médecins, etc. La question de la corruption est très préoccupante dans les formations sanitaires et c'est ce qui a justifié les investigations réalisées cette année dans les formations sanitaires et aussi le mémorandum (voir annexe) présenté au gouvernement lors des deuxièmes Journées nationales du refus de la corruption.

2.7 LES IMPOTS

Tableau comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	7 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Importance de la corruption	9 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}
Importance de la petite corruption	7 ^{ème}	9 ^{ème}			
Importance de la grande corruption	5 ^{ème}	6 ^{ème}			
Notes	3 ^{ème}	8 ^{ème}	6 ^{ème}	8 ^{ème}	12 ^{ème}
Classement général	7 ^{ème}	9 ^{ème}	9 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}

Les Impôts cette année sont au 7^{ème} rang dans le classement général. Ce qui constitue un recul dans la mesure où ils étaient classés au 9^{ème} rang en 2003. Pareil constat au niveau de la petite et de la grande corruption où les Impôts ont respectivement la 7^{ème} et la 5^{ème} place. Cette ascension dans la corruption constatée depuis pratiquement 2001 est assez révélatrice d'un malaise : la délinquance fiscale, l'autre versant de la fraude, est bien ancrée dans le comportement des entreprises privées burkinabé. Rien donc d'étonnant que les sondés aient trouvé à 87% que la corruption existe dans ce milieu. Tantôt les opérateurs privés qui contournent la fiscalité s'appuient sur les conseils de certains agents devenus consultants occasionnels ; tantôt la protection est imposée de certains milieux politiques et/ou amicaux.

La fraude fiscale opérée sur la vente de produits comme le fer à béton, les tôles a de beaux jours devant elle si rien n'est fait dans l'immédiat. Et c'est tant pis pour le consommateur dans la mesure où à ce niveau, le respect des normes et qualité n'est véritablement pas le premier souci. Mais comment y arriver si à la moindre initiative de répression des

agents se transforment en informateurs bien payés pour leur fuite ? Il semble que c'est la nouvelle manière aux impôts, servir de conseil et d'informateur en matière de contournement de la fiscalité.

On comprend dès lors le train de vie de certains agents et responsables bien connus aux impôts, mais aussi l'enrichissement subit de certains opérateurs économiques de la nouvelle génération qui ne connaissent la fiscalité que de nom à force de la contourner et de se faire protéger dans la fraude.

2.8 ENSEIGNEMENT

Tableau comparatif des classements

U n

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	5 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Importance de la corruption	6 ^{ème}	9 ^{ème}	9 ^{ème}	3 ^{ème}	9 ^{ème}
Importance de la petite corruption	3 ^{ème}	6 ^{ème}			
Importance de la grande corruption	9 ^{ème} exc	9 ^{ème}			
Notes	9 ^{ème}	6 ^{ème}	8 ^{ème}	10 ^{ème}	7 ^{ème}
Classement général	8 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	11 ^{ème}

léger mieux serait-on tenté de dire. L'Enseignement passe de la 6^{ème} place en 2003 au 8^{ème} rang cette année. Cependant l'Enseignement progresse dans la mauvaise perception en matière de petite corruption. Ce secteur obtient le 3^{ème} rang cette année. Il était au 6^{ème} rang en 2003. Dire que ce secteur connaît une recrudescence de petites magouilles n'est plus un secret. Les témoignages collectés confirment les données collectées dans les rapports précédents. A savoir que les pratiques licencieuses se concoctent lors du recrutement des élèves à la rentrée des classes, en période d'examens et concours, dans la gestion des établissements, etc. Des établissements comme le lycée Songtaaba de Ouagadougou et le lycée départemental de Kiembara ont réuni tous les qualificatifs dans la mauvaise gestion. (voir page.85)

Dans les établissements d'enseignement privé, les récriminations existent également. Ce qui a du reste fondé le Ren-lac à mener cette année une

recherche à ce niveau. Dans l'enseignement privé, la corruption prend des proportions inquiétantes.

2.9 JUSTICE

Tableau comparatif des classements

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	8 ^{ème}	10 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	4 ^{ème}
Importance de la corruption	8 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	1 ^{er}	9 ^{ème}
Importance de la petite corruption	4 ^{ème}	8 ^{ème}			
Importance de la grande corruption	4 ^{ème}	3 ^{ème}			
Notes	4 ^{ème} exc	4 ^{ème}	7 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
Classement général	9 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	5 ^{ème}	7 ^{ème}

Le constat est que dans la perception des sondés, la Justice a progressé cette année en passant de la 7^{ème} à la 9^{ème} place au classement général. Cette progression dans la classement est aussi perceptible au niveau de l'importance de la corruption. Mais à voir la place que ce secteur occupe dans le classement selon l'importance de la grande corruption (4^{ème}) le progrès d'ensemble est vite nuancé. En effet, les témoignages recueillis sont bien maigres. Les sondés se refusent pratiquement à faire des commentaires sur la corruption en Justice. Ce qui du reste confirme les analyses précédentes sur le caractère diffus et complexe des pratiques licencieuses dans les cours et tribunaux. Dans toute la chaîne, les récriminations sont faites et à des degrés divers : cabinets d'avocats, d'huissiers, Cour d'appel ... au point de faire dire à ce sondé que *«pour faire taire un dossier sale, il faut l'amener en justice»*. Ce manque de confiance ainsi énoncé est confirmé par les analyses de la presse cette année sur la Justice burkinabé.

Ainsi que nous l'avons écrit dans le précédent rapport, l'organisation du système judiciaire lui imprime une politisation qui suggère à l'envie une nécessaire réhabilitation sans laquelle elle continuera d'exister comme un mauvais lieu aux yeux du citoyen. Les influences politiques, amicales et/ou parentales sont bien perceptibles dans le fonctionnement de la

Justice burkinabé. Et de telles relations s'entretiennent ou se nouent à prix fort.

2.10 LES MEDIAS

Tableau comparatif des classements - Médias

Critère de classement	Rang 2004	Rang 2003	Rang 2002	Rang 2001	Rang 2000
Expériences vécues	10 ^{ème}	5 ^{ème}	10 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}
Importance de la corruption	10 ^{ème}	10 ^{ème}	10 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Importance de la petite corruption	10 ^{ème}	10 ^{ème}			
Importance de la grande corruption	9 ^{ème} <i>exx</i>	10 ^{ème}			
Notes	10 ^{ème}	10 ^{ème}	10 ^{ème}	9 ^{ème}	8 ^{ème}
Classement général	10 ^{ème}	10 ^{ème}	10 ^{ème}	10 ^{ème}	8 ^{ème}

Depuis l'an 2000 que le Ren-lac collecte et analyse la perception citoyenne sur la pratiques corruptrices, les Médias ont toujours occupé une place enviable ; non pas que la corruption soit inexistante en ces milieux . Les Médias sont classés cette année au 9^{ème} rang ex æquo en matière de grande corruption, le signe évident d'une évolution de la perception citoyenne.

Dans les Médias , les journaux notamment, au-delà de certaines pratiques rédactionnelles consistant à camoufler les publi-reportages en violation de la réglementation, il y a que le monde des Médias connaît à de degrés divers d'autres formes de prédation. Sont de celles-là les publications qui ne paraissent que pour justifier la subvention de l'Etat. Le versements de très bas salaires aux animateurs des Médias, les financements occultes, les détournements au niveau des régies, sont autant d'aspects où la corruption est manifeste dans les Médias. La récente fermeture de la radio Pulsar, une des radio partenaires du Ren-lac est assez illustrative sur la mauvaise gestion et autres détournements dans les Médias.

**DEUXIÈME
PARTIE :**

**Visage de la corruption
dans certains secteurs**

I- La corruption dans les formations sanitaires

Différents rapports du REN-LAC ont montré que le secteur de la Santé connaît un développement exponentiel de la corruption. Pour un secteur d'aussi grande importance sociale, les pratiques récurrentes de pots de vin, les rackets, et autres surfacturations ne sont pas à l'honneur des responsables et travailleurs de ce secteur. A preuve, le 16 avril 2003, une rencontre entre le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et différents acteurs de la Santé a eu lieu avec comme ordre du jour :

«Concertation et échanges autour du rapport du REN -LAC.»

Actuellement les formations sanitaires privées comme publiques sont beaucoup sujettes à de vives critiques des patients et des professionnels de la Santé. L'ancrage de la corruption en ces lieux est une réalité et les formes de corruption y sont diverses et souvent difficiles à apprécier. Aussi avons-nous opté d'en savoir davantage. Les résultats qui suivent permettent de montrer encore quelques facettes des pratiques prédatrices, d'évaluer les conséquences des pratiques de corruption sur la santé des populations.

1.1 Les principales formes de la corruption.

1.1.1 Les rackets

Les victimes du racket dans les formations sanitaires se recrutent le plus souvent au sein des usagers analphabètes ou plus généralement parmi ceux qui sont mal informés sur le système de tarification des actes de santé. Plusieurs situations peuvent se présenter :

- L'intimidation. Il s'agit souvent de situations où, en désespoir de cause, un accompagnant de malade donne de l'argent à un agent de santé à son poste de travail afin que celui-ci s'occupe au plus vite de son malade dont il juge la situation urgente. L'intimidation vient ici du fait que l'attitude des agents de santé ne laisse aucun doute de leurs intentions d'avoir de l'argent ; généralement, l'agent de santé prendra son temps avant de s'occuper dudit

malade ; il s'occupera spécifiquement des malades dont les accompagnateurs auront donné de l'argent afin qu'on soigne leur malade ; ceci, pour influencer le comportement des autres accompagnateurs ; il leur fera même comprendre que le système est ainsi fait.

- Il peut s'agir aussi de situations où le malade veut se faire traiter «en urgence» sans paiement préalable car conscient de la «gravité» et de «l'urgence de son mal». Le patient aborde alors l'agent de santé en lui remettant de l'argent en toute discrétion.
- Les fausses réclamations. Il s'agit de ces situations où l'agent de santé réclame de l'argent soit directement au malade, soit à son accompagnant pour effectuer des soins. Ces situations de racket sont fréquentes dans les services où l'on pratique des interventions chirurgicales et où le personnel travaille selon un système de roulement (services de chirurgie et de maternité). En effet les malades qui sont opérés doivent être pansés à intervalles réguliers. Lors du premier pansement par exemple, après que le chirurgien ait fini son examen, l'agent de santé peut intimider le patient en réclamant une certaine somme, condition *sine qua non* pour effectuer ce pansement (les services de Post-Opérés.)

Dans les centres hospitaliers nationaux (Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo et Centre Hospitalier Universitaire Souro Sanou), le racket est couramment pratiqué dans les services des urgences médicales, chirurgicales et à la maternité, services où les conditions sont plus idéales.

Dans les Centres Hospitaliers Régionaux, les rackets sont moindres car les malades sont généralement moins nombreux et le gain n'est pas élevé. En outre, les usagers et le personnel de l'hôpital se côtoient davantage ou auront l'occasion à plus ou moins brève échéance de le faire et donc le risque de se faire remarquer est plus grand.

Dans les Centres Médicaux à Antenne Chirurgicale, les rackets perdent leur importance car sont peu rentables avec des risques très grands pour les agents de santé de se faire remarquer ; la corruption prend alors d'autres visages, comme la vente de médicaments, les vols de biens médicaux ou encore les rétributions financières et sociales.

1.1.2 Les pots de vin des auxiliaires de médecins pour passer rapidement des malades en dépit de l'ordre d'arrivée.

Dans les centres hospitaliers publics du Burkina Faso, la demande de soins est traditionnellement plus forte que l'offre de soins, bien que des études¹ aient montré la faible utilisation des services de santé périphériques au Burkina Faso.

C'est ainsi qu'il est aisé de constater de longues files d'attente dans les consultations des médecins de ces centres hospitaliers, principalement dans les services de gynéco-obstétrique, de cardiologie, de pédiatrie et de médecine interne ; ce dernier service ouvre ce qu'on appelle des «files actives» pour la prise en charge médicale des Personnes vivant avec le VIH y compris avec les ARV.

Puisque les patients n'aiment pas souvent attendre, beaucoup d'initiatives se développent de leur part ou des agents de santé afin de pouvoir passer rapidement en dépit de l'ordre d'arrivée : De la part des patients : ils utilisent leurs relations et amitiés avec le personnel pour contourner les règles établies en remettant de l'argent à l'agent de santé.

De la part des agents de santé² qui conditionnent les consultations des patients à la remise préalable d'un montant prédéfini.

En outre, il y a également des attachés de santé en chirurgie qui trompent les malades en disant que ce sont les chirurgiens qui réclament de l'argent pour avoir opéré leurs malades. Des réflexions comme «Pourquoi penses-tu qu'il ait opéré rapidement ton malade ?» «Donne quelque chose pour le chirurgien pour l'encourager», sont fréquentes de la part des auxiliaires des médecins. Parfois même, ils vont jusqu'à dire aux patients que c'est le médecin qui demande ceci ou cela alors qu'il n'en est rien.

1.1.3 Les ventes de médicaments : les ventes d'échantillons gratuits de médicaments ou de médicaments subtilisés aux malades.

¹ In Enquête sur l'utilisation des services de santé au Burkina Faso, Réalisée par le Bureau d'Appui en Santé Publique (BASP'96).

² Il s'agit de soignants ou de non soignants composés de : infirmier(e)s, sage-femmes, filles et garçons de salle ou manœuvres

Ces pratiques se rencontrent généralement dans les Centres Hospitaliers. Les personnels doivent acquérir les médicaments et ensuite les vendre. L'acquisition peut prendre principalement trois formes essentiellement : La première forme consiste à recueillir auprès des délégués médicaux les plus grandes quantités d'échantillons gratuits de médicaments. Ensuite on prend le soin d'enlever les inscriptions «ECHANTILLON MEDICAL GRATUIT» ou l'on change la boîte de médicaments.

La deuxième forme consiste à subtiliser des médicaments aux malades, généralement lors des interventions chirurgicales, ou lorsque l'on doit placer des perfusions à des malades. Ainsi à la maternité du Centre Hospitalier Yalgado Ouédraogo, la pratique consiste souvent à récupérer des produits chez les malades à opérer pour constituer des «KITs Opératoires» que l'on pourra revendre lors de prochaines interventions à des malades généralement en urgence.

Dans les services de chirurgie, la récupération des consommables médicaux comme les gants, les compresses, etc...est fréquente pour les pansements.

La troisième forme est d'acquérir des médicaments du service (il s'agit ni plus ou moins d'un vol des médicaments du service.) Ceci a pour conséquence que les Surveillants d'unité de soins ne peuvent plus faire confiance à leurs collaborateurs. En outre, les services ne disposent plus de médicaments suffisants pour leur fonctionnement.

Il faut ensuite vendre les médicaments aux malades à des prix défiant toute concurrence. Cette vente peut se faire à certaines occasions :

- lors des consultations : les auxiliaires proposent aux patients les médicaments à des prix très attractifs (moins chers qu'en officine).
- lors des soins aux malades : ces derniers préfèrent gagner en temps et faire des économies en achetant ces médicaments.
- lors des gardes et des permanences : ce sont des périodes propices pour la vente des médicaments.

Dans les CMA et les CSPS, les mêmes pratiques se retrouvent à une moindre échelle. Les dépôts pharmaceutiques des CSPS et CMA³ sont souvent les lieux où sont écoulés des médicaments «d'origine douteuse» ou de stock parallèle. Une complicité est souvent établie entre le gérant

et des agents de santé pour écouler les médicaments.

La vente de médicaments se fait également dans certaines structures privées en violation des textes tels que la loi N°034/98/AN portant Loi Hospitalière et le Décret N° 2000/008/PRES/PM/MS portant organisation de la pharmacie hospitalière.

1.1.4 Les spéculations sur les lits d'hospitalisation et les exonérations de frais

Ces pratiques se rencontrent généralement dans les centres hospitaliers et principalement dans les services où les malades séjournent pendant une durée relativement longue : il s'agit généralement des services suivants :

- les services d'orthopédie
- les services d'urologie
- les services de médecine.

Le phénomène consiste à faire payer les malades pour obtenir de la place. En outre, les centres hospitaliers ont souvent des manques à gagner car les fiches d'hospitalisation sont des faux. A titre illustratif, un malade ayant séjourné 60 jours en 1^{ère} catégorie est facturé comme s'il avait séjourné 60 jours en 5^{ème} catégorie.⁴ Il en résulte un manque à gagner pour l'hôpital. Ce manque à gagner peut être utilisé principalement de deux manières :

Premièrement, une bonne partie de la différence sera partagée entre le patient et l'agent de santé ayant fait le faux.

Deuxièmement, le malade ne paye rien du tout à l'hôpital et est porté évadé par l'agent de santé qui a fait le faux et qui en profite pour avoir un gain facile.

Dans tous les cas, ce sont les recettes de l'hôpital qui sont ainsi perdues.

1.1.5 Les détournements de malades vers les cliniques privées.

³ C.S.P.S: Centre de Santé et de Promotion Sociale ; C.M.A: Centre Médical avec Antenne Chirurgicale

⁴ Le tarif de la 1ère catégorie est de 4500 francs/jour ; celui de la 5ème catégorie est de 100francs /jour.

Cette pratique implique souvent une complicité entre plusieurs agents de santé, notamment des para-médicaux (infirmiers, sage-femmes, attachés de santé) et des médecins spécialistes qui ont des consultations dans le secteur privé.

Les patients qui viennent à l'hôpital pour demander des rendez-vous sont découragés au prétexte que : «C'est difficile d'avoir un rendez-vous avec ce spécialiste à l'hôpital» «C'est plus facile et plus rapide de le consulter dans telle clinique ou à tel endroit», «Si vous voulez, nous allons vous fixer un rendez-vous dans telle clinique où il consulte» etc... Ainsi, les patients sont aiguillonnés vers les cliniques aux dépens de l'hôpital public. Ces détournements de malades concernent également les examens paracliniques en expliquant que les résultats de tel ou tel laboratoire privé ou de telle structure privée sont plus fiables que les résultats du Centre Hospitalier. Le drame est que parfois l'hôpital public est dans l'impossibilité de faire certains examens, par manque de réactifs souvent, et de façon délibérée. Ces examens sont alors faits dans des laboratoires privés, souvent avec du personnel du secteur public.

Les accords ou les contrats verbaux établis entre les complices sont généralement très difficiles à mettre en évidence, puisque tous reconnaissent que ces pratiques sont illégales et qu'ils sont attirés par les gains d'argent, plutôt que du respect du code de déontologie.

1.1.6 L'absentéisme

Il s'agit d'une attitude constatée chez le personnel de l'hôpital qui utilise le temps de travail du service public pour travailler dans le secteur privé. Ce phénomène est observé chez les attachés de santé et chez les médecins spécialistes. Il n'est pas rare de constater que certains spécialistes ne se trouvent pas à leur poste de travail dans l'hôpital public, ou y passent très peu de temps. Ceci entraîne un dysfonctionnement des services de l'hôpital public dont l'image est ternie par l'absentéisme de ses travailleurs.

Un constat dans le secteur privé montre un net déséquilibre entre le personnel permanent et le personnel vacataire en faveur de cette dernière

catégorie ; cela donne l'impression que le secteur sanitaire privé n'utilise que le personnel vacataire. A titre d'exemple à Bobo, une structure médicale disposait de 38 employés vacataires sur un effectif de 49 personnes soit 78% de l'effectif. A Ouagadougou, une autre structure médicale présentait 45 vacataires sur un effectif de 49, soit 92% de l'effectif. Les médecins de cette structure sont tous des vacataires. Les infirmiers et autres personnels para-médicaux s'absentent le plus souvent pendant les heures de garde avec la complicité de leurs collègues ; ce temps d'absence sera utile pour faire des heures de vacation dans le privé. Aussi, le fonctionnement des services publics n'est pas optimum car en outre, du fait que le personnel soit globalement insuffisant, s'il faut encore que ce personnel se retrouve encore plus réduit, la qualité des soins ne pourra, jamais être évidente dans les centres hospitaliers.

1.1.7 Les surfacturations sur des achats de fournitures et les passations de marchés truqués avec les lenteurs inexplicables dans l'exécution de certains travaux

Bien que non spécifiques aux services de santé, la pratique est couramment rencontrée dans les centres hospitaliers et les districts sanitaires du fait de leur statut d'E.P.A et plus récemment d'E.P.S pour les hôpitaux, ou en raison de leur « autonomie de gestion », comme c'est le cas des districts.

Dans certains centres hospitaliers, les lettres de commande et les marchés sont engagés à titre de régularisation. Les commandes et les marchés sont exécutés avant que de tels documents soient établis. L'exemple du CHR de Tenkodogo, cité par le Ren-lac dans L'Observateur Paalga⁵ est éloquent : « Plus de 80% des lettres de commande et de marchés sont engagés à titre de régularisation. Quand ce n'est pas le cas, c'est donc des marchés totalement fictifs »

En outre, certains fournisseurs régulièrement retenus deviennent incapables de satisfaire aux exigences des cahiers de charges. Il s'agit le

⁵ in "Corruption dans la Cité" de L'Observateur Paalga N°5942 du 24 juillet 2003 page 25

plus souvent de personnes physiques ou morales peu ou non qualifiées pour l'exécution du marché auquel elles ont postulé.

L'exemple de Kombissiri, rapporté aussi par le Ren-lac est très illustratif. Le district sanitaire de Kombissiri, dans l'article intitulé «Tour de passe-passe à Kombissiri», a été pris dans l'engrenage du faux, avec comme principal acteur un agent de l'Etat. L'usage du faux dans les districts sanitaires est en passe de devenir un système difficile à maîtriser sinon par des contrôles fréquents et la dénonciation.

Les commissions d'attributions manquent parfois de vigilance ou même de rigueur dans la sélection ou la présélection des fournisseurs.

Par ailleurs, il a été constaté que la procédure de gré à gré prend souvent le pas sur le marché par appel d'offres dans de nombreux hôpitaux et districts sanitaires. La pratique consiste à prendre une facture pro-forma dont le montant est supérieur à un million (1.000.000) de francs auprès d'un fournisseur et à la transmettre après accord de l'ordonnateur au DAF ou au gestionnaire pour l'établissement, soit d'une lettre de commande, soit d'une lettre de marché, en dépit des dispositions du décret N°96-059/PRES/PM/MEF du 7/03/1996 portant réglementation générale des marchés publics ou du décret N°2003/269/PRES/PM/MEF du 27 mai 2003 portant réglementation générale des achats publics, qui privilégie la mise en concurrence des fournisseurs.

1.1.8 Les détournements et les vols de biens médicaux

De nombreuses formations sanitaires sont connues pour leur dénuement en matériel technique et cela parfois quelques mois après leur mise en fonction ou après un renouvellement de matériels techniques.

Les biens médicaux volés ou détournés se retrouvent, la plupart du temps dans le secteur sanitaire privé.

Ainsi, le public finance le privé, car la gestion du matériel dans les formations sanitaires publiques, présente de nombreuses défaillances exploitées par les agents. En effet, dans la plupart des formations sanitaires, la gestion des ressources matérielles est manuelle et souvent non rigoureuse, car le système de codification classique n'est pas appliqué. Les fiches de stock, quand elles existent ne sont pas régulièrement mises

à jour. De telles pratiques de gestion favorisent les commandes inutiles, les déperditions, et surtout les vols. Elles ne permettent pas un suivi et un mouvement efficace et efficient du matériel. Les passations de service ne sont pas faites avec la rigueur nécessaire.

Dans cette pratique du détournement, l'on peut inclure ces méthodes qui consistent à utiliser le nom de la structure où travaille l'agent de santé pour faire des affaires personnelles.

L'exemple des DRD⁶ est illustratif : les préparateurs d'Etat en pharmacie utilisent le nom du DRD pour passer des commandes personnelles. Il en est de même des hôpitaux où le code de commande des médicaments auprès de la CAMEG porte le nom et les prénoms des pharmaciens ou du préparateur d'Etat en pharmacie. Ceci entraîne des confusions entre les commandes publiques et les commandes personnelles qui vont alimenter des marchés parallèles.

1.1.9 Les rétributions financières autres que les salaires ou les rétributions sociales

Ces pratiques, dans la plupart des formations sanitaires, consistent à donner des cadeaux aux personnels de santé, soit en guise de remerciement pour service rendu dans l'exercice de leurs fonctions, soit en anticipation à des requêtes qui seront formulées plus tard.

Cette forme de corruption, très répandue, semble normale aux yeux du personnel de santé, puisqu'ils disent qu'ils ne l'ont pas réclamée ; mais le hic est que le cadeau est si banalisé qu'il semble normal aux yeux des usagers également à tel point qu'il devient une obligation.

Cette forme de corruption n'est pas spécifique à la santé, mais en raison du caractère très sensible de la santé, elle est très répandue dans le milieu, tant le fossé est très grand entre les connaissances des professionnels de santé et la masse de la population.

⁶ DRD: Dépôt Répartiteur de District

1.2 Les facteurs favorisant la corruption

**1.2.1 Les dysfonctionnements des services publics de santé : ils sont observés principalement dans les hôpitaux et des districts sanitaires ;
Au niveau des hôpitaux : ces dysfonctionnements sont notamment d'ordre structurel et dans la gestion des ressources humaines**

Au niveau structurel :

Selon l'arrêté n°2000-053/MS du 8 février 2000 portant organisation et fonctionnement des établissements hospitaliers publics, les services d'un Centre Hospitalier doivent s'organiser autour d'une direction générale et six (6) composantes qui sont :

- La direction des affaires médicales et scientifiques (DAMS) ;
- La direction des affaires financières et de la gestion administrative des patients (DAFGAP) ;
- La direction des ressources humaines (DRH);
- La direction des soins infirmiers et obstétricaux (DSIO);
- La direction des services économiques et logistiques (DSEL) ;
- Le contrôle de gestion.

La mise en place et la fonctionnalité des directions citées dépendent de la disponibilité des ressources, notamment humaines et matérielles, en qualité et en quantité suffisante.

En ce qui concerne les ressources humaines, le plus souvent, le personnel d'une direction se résume au premier responsable. C'est le cas surtout des DSEL, des DAMS et des DRH quand elles existent.

Dans le domaine des ressources matérielles, les locaux et les équipements sont rarement adaptés aux missions des divers services et organes qui les exploitent. Ils offrent rarement un cadre de travail adéquat.

En outre, la création de certaines directions comme la DAMS et la DSIO n'est pas effective, ou alors leur mise en place est récente et elles sont insuffisamment structurées.

Parfois, malgré la clarté des attributions définies par les textes, il y a soit des confusions de rôle, des doubles emplois, des usurpations de rôle, et surtout des conflits de compétence. Cela a souvent été observé en ce qui

concerne le directeur des services économiques et logistiques (DSEL) et celui des affaires financières et de la gestion administrative des patients (DAFGAP)

Les réunions de directeurs ne sont pas toujours effectives et les décisions ou résolutions prises à ces rencontres ne sont pas répercutées dans les services pour deux raisons principalement:

- la rareté des réunions de services : dans la plupart des centres hospitaliers, le faible pourcentage de réunions des services effectivement réalisées est illustratif.

- la mauvaise circulation de l'information : les agents de santé des centres hospitaliers sont insuffisamment informés de ce qui se passe au niveau de la direction du centre hospitalier et inversement. Il n'y a pas de symbiose entre la direction générale et les services cliniques ou médico- techniques.

Par contre, la régularité des réunions statutaires des conseils d'administration des centres hospitaliers est probablement influencée par l'institution de l'assemblée générale annuelle des EPA.

La gestion des ressources humaines :

L'insuffisance, voire le manque de médecins spécialistes est une réalité dans tous les centres hospitaliers. Cette carence est accrue dans les CHR et il ne serait pas exagéré d'affirmer qu'aucun CHR ne répond aux normes en matière de personnel médical spécialisé et en fait, beaucoup de services des CHR souffrent d'insuffisances en matière de personnel, toutes catégories confondues ; cela ne facilite pas leur gestion si l'on y ajoute d'autres problèmes comme la mobilité et l'absentéisme des personnels. Il a été constaté dans bien des cas que des responsables de services sont souvent absents. L'insuffisance de personnel dans un service hospitalier quelconque rend ce service peu performant.

De plus, la gestion des ressources humaines est souvent handicapée par la vacance de postes de directeur des ressources humaines ou la présence à ce poste d'un personnel non qualifié. Ainsi, des procédures de gestion administrative du personnel sont méconnues ou insuffisamment appli-

quées. Le circuit des dossiers des agents est compliqué par une multitude d'avis de responsables de services qui ne sont pas toujours justifiables. Souvent, les outils obligatoires de gestion du personnel n'existent pas (fichier individuel, tableau de bord, etc.)

De telles insuffisances font le nid des frustrations, des incompréhensions et des conflits de personnes dans les hôpitaux où la population et le personnel n'y trouvent toujours pas leur satisfaction.

L'article du journal «Le pays» intitulé : «CHR de Koudougou, la gestion du DG décrié»⁷ est évocateur. Ceci a entraîné un autre article intitulé «CHR : Le DG et les travailleurs face à face»⁸

La gestion des ressources humaines dans les hôpitaux est souvent source de conflit du fait des mauvais fonctionnements des organes de concertation, statutairement mis en place.

Au niveau des services des districts sanitaires :

Au niveau des services des districts sanitaires, l'organisation et le fonctionnement sont également souvent critiqués et font perdre la confiance que les populations ont pour le système de santé.

Il s'agit notamment des séminaires ou ateliers de formation qui font que l'agent de santé n'est pratiquement jamais à son poste de travail. C'est ce qui est ironiquement appelé « la PERDIEMITE ». Les activités des districts sanitaires sont principalement financées par le Projet d'Appui aux Directions Régionales de la Santé et aux Districts Sanitaires (PADS). Dans les plans d'action de ces structures, il n'est pas rare de constater que les activités de formation semblent prédominer sur l'ensemble des activités, car ces activités de formation permettent « d'arrondir les fins de mois des agents ».

Il s'agit aussi des conflits dans les CSPS entre le personnel de santé et les Comités de Gestion. L'exemple du CSPA du secteur 12 de Ouagadougou est illustratif ; il s'agit d'une situation où le président du Comité de Gestion s'est arrogé le droit de faire une transaction d'une partie de la parcelle abritant le CSPA à l'ONATEL pour que celui-ci y installe un pylône pour desservir la zone en cellulaires, et ce moyennant la somme

⁷ i n " Le pays " N° 3226 du jeudi 7 octobre 2004 page 12

⁸ i n " Le pays " N° 3236 du jeudi 21 octobre 2004 page 20

de sept millions de Francs CFA en dépit des dispositions du Décret N°97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso. Les sept millions ont-ils réellement servis à l'équipement du CSPS ? Pourquoi un tel zèle de la part d'un président de Comité de gestion ?

Pourquoi une société comme l'ONATEL accepte-t-elle de traiter avec un président de COGES ? Quel est le pouvoir réel des COGES ?

1.2.2 L'incohérence entre le système sanitaire public et le système sanitaire privé

Le secteur sanitaire privé a pris un essor remarquable ces dix dernières années⁹. De ce fait, il est devenu une composante essentielle du système de santé. Cependant, le développement des services de santé privés ne s'est pas accompagné d'une adaptation suffisante des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur, ni d'un effort de contrôle conséquent. Il en résulte une maîtrise insuffisante de la situation des structures existantes, de nombreuses entorses aux textes en vigueur et un impact négatif sur le fonctionnement des structures publiques en lieu et place d'une complémentarité.

Un arrêté¹⁰ portant création d'une Commission technique permanente de concertation (CTPC) entre le secteur sanitaire public et le secteur sanitaire privé a été pris le 31/12/2001. Cet arrêté n'a jamais vu un début d'exécution.

Une rencontre entre le ministère de la Santé et les ONG-ASSOCIATIONS, dénommée première journée de partenariat a eu lieu le 29 novembre 2003 à Ouagadougou. La mise en œuvre des résolutions prises n'est pas encore évidente.¹¹,

⁹ In Rapport général : Première journée nationale de partenariat entre le Ministère de la Santé et les promoteurs des établissements privés de santé Page 7

¹⁰ Arrêté N°2001-284/MS CAB portant création d'une Commission technique permanente de concertation(CTPC) entre le secteur sanitaire public et le secteur sanitaire privé

¹¹ In Rapport général : Première journée de partenariat ministère de la Santé et les ONG-ASSOCIATIONS pages 22,23,24.

Une autre rencontre dénommée «Première journée nationale de partenariat entre le Ministère de la Santé et les promoteurs des établissements privés de santé»¹² a eu lieu à Ouagadougou le 5 juin 2004. Les perspectives et actions prioritaires envisagées sont toujours en attente de réalisation.

La complémentarité réelle entre le secteur sanitaire privé et le secteur sanitaire public est en réalité à mettre en œuvre.

1.2.3 L'impunité

Du fait de mauvaises pratiques impunies, des agents de santé développent deux attitudes :

- réussir la corruption à l'insu des responsables et des autres agents. Ainsi la corruption se généralise au détriment des usagers du service public
- réussir la corruption au vu et au su des responsables et des autres collègues selon la formule «tu me tiens, je te tiens». La pratique se développe au point de faire croire aux usagers qu'il s'agit d'un comportement normal.

Lorsque les médecins spécialistes désertent les services publics pour le privé à la recherche de l'argent, aucune mesure n'est prise pour les dissuader. Le phénomène est tel que les usagers trouvent cela normal en raison de la pénurie des médecins spécialistes. En outre, des autorisations d'ouverture de centres de santé ont été délivrées à des agents de santé¹³ qui restent dans les centres de santé publics pendant de nombreuses années, en violation flagrante des textes en vigueur. Les décideurs le savent bien¹⁴ mais ne prennent pas de mesures pour éclaircir la situation. Ceci entraîne un sentiment que l'on peut tout faire sans être inquiété, surtout que l'Ordre unique des médecins, pharmaciens, et chirurgiens dentistes ne fonctionne pas depuis bientôt plus de quatre ans.

¹² in Rapport général : Première journée nationale de partenariat entre le Ministère de la Santé et les promoteurs des établissements privés de santé

¹³ il s'agit surtout des médecins hospitalo-universitaires

¹⁴ Le rapport des travaux de la rencontre Ministère de la Santé et promoteurs du secteur sanitaire privé

Par ailleurs, certains centres de santé, régulièrement ouverts, offrent des prestations qu'ils ne sont pas sensés donner ou vice versa ; ainsi des polycliniques fonctionnent comme des cliniques ; des cliniques fonctionnent comme des polycliniques ; des cabinets médicaux fonctionnent comme des polycliniques. Ceci est observé en raison de l'inexistence des textes normatifs en la matière.

Un sentiment d'impunité est né au sein des agents qui accomplissent honnêtement leurs tâches face à ceux qui commettent des fautes et qui ne sont jamais sanctionnés.

Si des sanctions sont prises, elles ne sont pas souvent équitables ou deviennent un coup d'épée dans l'eau comme les sanctions infligées aux agents indécents du Centre Hospitalier Sanou Souro¹⁵.

1.2.4 Le manque de motivation, de matériels et les salaires insuffisants

En plus de l'impunité qui entraîne un manque d'entrain dans l'exercice de la profession de santé, le manque de motivation est réel chez la plupart des agents de santé ; ceci est exacerbé lorsqu'il existe un manque de matériel technique, rendant encore plus difficile ou demandant des efforts supplémentaires pour des travaux quotidiens.

Les honnêtes travailleurs se sentent impuissants à changer le cours des choses car les valeurs morales, l'ardeur au travail, le respect du mérite, la justice sociale et l'équité n'ont plus droit de cité.

La tentation est très grande de se faire corrompre, d'autant plus que les salaires sont insuffisants depuis bientôt plusieurs années.

1.2.5 Les autres causes

L'inconscience professionnelle et la cupidité

Le mauvais fonctionnement et la totale défection de l'Ordre unique des médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes sont à la base de la généralisation du sentiment de laisser-aller dans le secteur sanitaire. Puisque l'ordre ne semble pas avoir le pouvoir de sanctionner ses membres ou de réguler les pratiques, le désordre s'est installé et il faudrait une

¹⁵ in "Le pays" N°2696: Regard sur le Houet: Centre Hospitalier Souro Sanou les vérités du DG

révolution pour rétablir l'ordre, tant les intérêts sont divergents. Les ordres des autres professionnels de santé qui pourraient réguler les pratiques professionnelles, chacun dans son domaine d'intervention (Ordre des infirmiers et infirmières, Ordre des sages femmes etc....) ne sont pas créés.

Le déficit de dialogue entre les professionnels de santé en général et entre les médecins en particulier. Ce déficit est très prononcé et s'accroîtra progressivement, tant que l'ordre ne fonctionnera pas.

La nécessité de la santé : au-delà de la cause universelle que constitue la pauvreté, la conjugaison de l'anxiété liée à tout ce qui touche la santé et l'affluence des malades crée le marché de la corruption dans le secteur de la Santé

L'inadaptation et ou l'inexistence des textes portant organisation des services de santé, notamment :

- La quasi-absence de secrétariat médical digne de ce nom, pour organiser l'accueil des malades à l'hôpital ;
- La gestion des hôpitaux selon des statuts mal définis (La loi sur les Etablissements Publics de Santé (EPS) n'a pas encore tous ses textes d'application ; seul un décret est signé et les arrêtés d'application n'ont pas encore vu le jour ;)
- L'insuffisance des textes et la quasi-absence de normes d'infrastructures, d'équipements et de personnel pour le secteur sanitaire privé.

Le laxisme et l'immobilisme des directeurs centraux du Ministère de la Santé. A titre illustratif, l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des Etats Généraux de la Santé qui se sont tenus du 15 au 18 juin 1999 montre que sur un total de 20 recommandations, seulement trois ont été mises en œuvre soit un taux d'exécution de 15%.

Les raisons de cette contre performance sont entre autres: le manque de suivi des dossiers, la dilution des responsabilités, l'insuffisance de collaboration.

1.3 Conséquences des pratiques de corruption.

Elles sont multiformes et en tout point néfastes sur la vie économique et sociale du Burkina. La plupart des conséquences des pratiques de corruption ont déjà été identifiées par les différentes publications du Ren-lac¹⁶. Il s'agit notamment :

«La corruption peut être cause de mauvaise allocation des ressources publiques ;

La corruption casse la compétition économique ;

La corruption émousse les motivations et les incitations ;

La corruption entraîne un affaiblissement des institutions ;

La corruption a des effets néfastes sur la démocratie».

Les conséquences des pratiques de corruption sur la santé ne sont pas singulières ; cependant nous retiendrons les quelques aspects suivants qui sont loin d'être exhaustifs :

La corruption entraîne une perte de confiance de la population dans le système de santé. Les rackets, les pots de vin, les ventes de médicaments par les agents de santé, les diverses spéculations dans les services publics, le circuit toujours compliqué du malade dans le système de santé public font que les usagers ont toujours l'impression d'être volés ou trompés.

Une enquête¹⁷ sur l'utilisation des services de santé au Burkina Faso, avait montré que le premier recours aux soins est la formation sanitaire dans 67.1% des cas, suivi de l'automédication dans 17.3% des cas et de la tradithérapie dans 13.7% des cas. Cette même enquête confirme la faible utilisation des services de santé périphériques au Burkina Faso et les principales causes identifiées sont :

Le manque de moyens financiers ;

La distance ;

Le manque de médicaments ;

Le manque de moyens de transport ;

Le coût élevé des prestations.

¹⁶ In Etat de la corruption au Burkina Faso: Rapport 2000 page XV

¹⁷ L'enquête sur l'utilisation des services de santé au Burkina, réalisée par le Bureau d'Appui en Santé Publique (BNASP'96)

Se soigner revient cher et la part de la corruption dans le coût élevé des prestations pourrait être relié aux pratiques corruptrices décrites dans ce document.

La mauvaise gestion du personnel ne rend pas crédible le système national d'information sanitaire. En effet, à ces postes de statistiques sanitaires se retrouvent les agents de santé indésirables et souvent sanctionnés pour diverses raisons. En outre, la peur d'être confondu conduit l'agent de santé à faire du faux dans les registres de consultation et les registres d'hospitalisation, rendant ainsi les statistiques sanitaires peu crédibles et faussant toutes les planifications établies à partir de ces statistiques. La corruption et la mauvaise gestion des services de santé entraînent des effets néfastes sur l'économie en général et sur l'économie de santé en particulier. Les surfacturations, les rackets, les ventes de médicaments par les agents de santé dans les formations sanitaires, etc....font qu'il est difficile de réaliser des études fiables en économie de la santé (coût unitaire des prestations de santé dans les districts, dans les hôpitaux, etc....). Ces études sont souvent nécessaires pour des prises de décision éclairées dans le financement de la santé tant au niveau des hôpitaux, dans les districts sanitaires que dans les ménages.

1.4 Recommandations:

De tout ce qui précède, nous formulons les recommandations générales et spécifiques suivantes :

Recommandations générales :

- améliorer la situation financière de l'agent de santé et créer les conditions favorables à la participation des travailleurs de la Santé à la résolution des problèmes de dysfonctionnement au sein de leurs services. Dans ce sens l'expérience des comités anti-corruption est à encourager.
- entreprendre des réformes institutionnelles pour renforcer et dynamiser les structures de contrôle du Ministère de la Santé, notamment l'Inspection Générale des Services de Santé. La volonté politique et l'investissement personnel du Ministre de la Santé sont indispensables ; il s'agit entre autres de :

- doter les services de moyens matériels, financiers et humains ;
 - créer le corps des Inspecteurs de la Santé et conférer le pouvoir de Police Judiciaire aux Inspecteurs de la Santé.
 - organiser des rencontres, conférences ou créer un cadre d'échanges entre des acteurs de la lutte contre la corruption et les agents de santé ; mettre à contribution le Secrétariat Général du Ministère de la Santé
- Recommandations de portée spécifique :*
- faire une relecture et une actualisation des textes relatifs à l'ouverture et à l'exploitation des structures sanitaires privées et de façon plus générale, mettre en œuvre des perspectives et actions prioritaires envisagées par le Ministère de la Santé lors de la Première journée nationale de partenariat entre le Ministère de la Santé et les promoteurs des établissements privés de santé le 5 juin 2004.
 - mettre en œuvre les recommandations faites lors de la Première journée nationale de partenariat entre le Ministère de la Santé et les ONG et ASSOCIATIONS, le 29 novembre 2003.
 - appliquer les recommandations issues des inspections
 - appliquer les textes relatifs à la pharmacie hospitalière
 - dynamiser l'Ordre des médecins, et créer des ordres professionnels de la Santé (Infirmier(e)s, Sages-Femmes)
 - dynamiser les conseils de discipline au niveau des services de santé, à tous les niveaux.

II- La corruption dans l'exploitation minière : le cas de l'or

Au moment où nous bouclions ces recherches, un permis de recherche, attribué à un certain MAS était menacé de retrait sans raison valable. En effet, de l'avis des spécialistes, le permis en question ne tombait pas sous le contrôle d'aucune disposition du code minier. Mais on comprenait mal l'obstination des premiers responsables à vouloir coûte que coûte trouver un motif d'annulation et donc de retrait. Au profit de qui ?

Cette histoire vient rappeler certaines pratiques sur fond de corruption qui frustrent plus d'un au département en charge des mines. Le trafic d'influence y a court surtout au sujet du renouvellement des agréments des comptoirs privés d'achat et de vente d'or. En effet, on se demande pourquoi renouvelle-t-on les agréments alors que certains comptoirs ne font pas de déclaration en violation des dispositions des cahiers de charge. «C'est une mafia, rapporte un témoignage. La commission des mines n'est que formelle. Le premier responsable est saisi du dossier avant la commission et ce sont des instructions qu'on reçoit.» «Ces comptoirs sont des intouchables,» s'exclame-t-il. On comprend alors pourquoi certains comptoirs à l'exemple de « TB » n'aient pas immobilisé la somme de 35 millions dans un compte spécifique exigé à tout comptoir dans le cadre de la réglementation minière.

A ces dysfonctionnements souvent créés et entretenus s'ajoute une forte évasion fiscale bien en règle.

C'est d'abord une absence de déclaration au niveau des propriétaires de site. La réglementation fait obligation légale de compte rendu trimestriel qui conditionne même le renouvellement de leur autorisation. Dans ce rapport, ils doivent déclarer la production obtenue sur le site et l'acheteur qui aurait pris le produit. Mais force est de constater que sur 67 sites officiels à la date du 15 avril 2004, une vingtaine seulement avait fait un rapport de production. En 2002, vingt trois (23) exploitants seulement ont déclaré leur production contre vingt et un (21) en 2003. Ainsi on évite de payer la taxe d'orpaillage, histoire d'augmenter le profit. Outre cela, le marché de l'or a donné naissance à un circuit illégal de vente dans

lequel les prix proposés aux producteurs sont plus élevés que les prix proposés sur le marché mondial (7 000f contre 6 000f/g). Dans un tel circuit, on retrouve des intermédiaires, des agents du CBMP qui contribuent ainsi à grever les recettes de l'activité minière.

2.1 Les comptoirs privés d'achat et de vente d'or.

A ce niveau également, l'évasion fiscale est une pratique bien connue. Il ressort des statistiques du ministère qu'aucun de ces comptoirs ne fait un compte rendu d'activités malgré l'obligation qui leur en est faite par le décret n°97-035/MEM/MEF/MCIA portant conditions d'agrément et cahier de charges pour l'achat et l'exportation de l'or au Burkina. En effet, s'il n'y a pas de déclaration, la taxe ad valorem de 3% prévue sur le coût de l'or collecté ne peut être récupérée. De la même façon, les BIC ne sont pas payés.

Pourquoi alors ces comptoirs soutiennent qu'ils n'arrivent pas à collecter de l'or alors qu'ils sollicitent toujours le renouvellement de leur agrément ? Une entreprise commerciale non rentable cesse son activité! En réalité, la fraude en la matière emprunte des circuits qui ne sont jusque-là pas réprimés. A preuve, la taxe ad valorem n'est pas recouvrée et la Direction générale est « incapable » d'enjoindre aux comptoirs de s'exécuter, incapable aussi de retirer les agréments qui se renouvellent chaque année, en violation des textes de loi, sans qu'on ne se soucie de la perte de fonds que cela engendre au niveau de l'Etat.

Le CBMP, un comptoir prédateur. Ce comptoir public est dit-on propriétaire de 17 sites sur les 67 officiellement fonctionnels. La réglementation minière donne à tout propriétaire de site un monopole de la collecte sur le site. Pour le CBMP, les déclarations faites donnent les chiffres suivants : 551kg en 2000, 209kg en 2001, 189kg en 2002 et 246kg en 2003. Une répartition de ces déclarations par semaine donne des chiffres, selon les spécialistes, qui sont bien en deçà de la production réelle. Le seul site de Moussobadougou dit-on produit entre 6 et 9kg par semaine. Alors, si le CBMP en a le monopole, il doit apporter au moins la moitié de cette production. La question qui

reste posée est de savoir où passe alors l'or des sites du CBMP ? Acheteurs déclarés et agents assermentés se confondent dans une fraude au travers de circuits où ils recyclent (pour les agents surtout) les fonds mis à leur disposition. Ainsi les agents à l'image d'un certain MSS achètent correctement de l'or, mais au lieu de reverser la collecte au CBMP, ils la revendent dans un circuit où l'or coûte plus cher. Ils retiennent ainsi leur bénéfice pour ne déclarer qu'une faible collecte.

2. 2 Un fonds d'équipement minier corrompu

Il existe dans le département en charge des Mines un fonds dit fonds d'équipement minier alimenté par les droits et redevances perçus sur les titres miniers (permis de recherche ou d'exploitation), les autorisations de prospection ou d'exploitation artisanale et toutes autres sommes résultant de pénalités. Ce fonds qui a pu brasser jusqu'à deux cent millions permettait entre autres de financer des formations et autres sorties de terrain. A présent, il est presque tombé dans les oubliettes par manque de provisions. Résultat, le suivi et l'évaluation de la Direction de la Géologie et qui en réalité sont un travail de terrain n'existent pratiquement plus. Les travaux de suivi de l'exploitation minière à petite échelle sont également bloqués. Du reste, on attribue l'éboulement du site dit V3 à Gaoua à cette défaillance.

La fraude n'est plus maîtrisée bien au contraire, elle atteint sur certains sites comme celui de Alga dans la province du Bam un taux d'environ 72% de la production.

Le comble de tous ces dysfonctionnements est le découragement des travailleurs au niveau de l'administration centrale. On a l'impression que plus personne n'a le cœur à l'ouvrage : «Je m'en moque s'ils ne veulent pas qu'on travaille» ; «je suis prêt à partir dès que la première occasion se présente», «j'ai l'impression qu'on travaille pour une seule personne dans ce ministère» ; autant de propos que nous avons retenus pendant l'enquête. C'est tout dire. Les dysfonctionnements administratifs ont généré et/ou fortifié des pratiques licencieuses dans la production aurifère burkinabé et ainsi le pays «perd son or dans de petites poches».

III- La corruption dans l'enseignement privé

Tout comme la Santé, l'Enseignement est un secteur de très grande importance sur le plan social. Depuis quelques années, on assiste à une multiplication des établissements privés, tous les ordres y compris avec cependant une recrudescence de pratiques corruptrices qui ont fini par donner à ce secteur une image répugnante. Comment la corruption se manifeste-t-elle dans l'enseignement privé ? Les descriptions qui suivent sont les résultats d'investigations réalisées dans la ville de Ouagadougou uniquement. Le phénomène comme vous le lirez est présent à plusieurs niveaux : recrutement, vacations, les Associations des parents d'élèves, le système d'évaluation, etc.

3.1 L'enseignement privé, un secteur en expansion continue dans les villes.

Si l'on s'en tient aux villes principales du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, l'Etat burkinabé refuse d'assumer l'une de ses missions essentielles : assurer l'éducation des enfants. Ce devoir constitutionnel de l'Etat a été abandonné avec la bénédiction du FMI et de la Banque mondiale qui veulent que les bénéficiaires de l'éducation supportent l'essentiel des coûts. Les villes sont le modèle que l'ensemble du pays suivra inexorablement. Ainsi à la Direction régionale du Centre de l'ESSRS, l'Etat possédait à la rentrée 2003, 12% des établissements secondaires soit 22 sur 180. La Direction des Hauts Bassins fait mieux, l'Etat a 5 établissements secondaires contre 72 pour le privé soit 6%. Un enseignant à la retraite aujourd'hui, ayant fréquenté dans le public à Ouagadougou constate qu'à part le Lycée Songtaaba, l'Etat n'a pas créé un autre établissement depuis qu'il était au secondaire. En plus de quarante ans, l'Etat burkinabé n'a ouvert qu'un établissement dans la ville de Ouagadougou. On ne peut parler d'instruction publique ni d'éducation nationale, puisque l'Etat est l'exception et le privé la règle, dans les deux villes les plus importantes du pays. C'est dans les deux villes que la demande est forte, et c'est là qu'est le marché. A entendre

les promoteurs privés, l'Enseignement n'est pas un secteur lucratif, mais vu leur engouement, en devançant le lotissement et les habitants pour se tailler des domaines pour bâtir les écoles, on est « groggy » devant tant d'abnégation de ces investisseurs.

Dans un rayon de 35 km autour de Ouagadougou, dans des zones non loties, les promoteurs « éducatifs » ont déjà obtenu et borné des terrains pour les écoles privées. Il ne reste que les autorisations administratives pour démarrer.

Qui sont les promoteurs de l'enseignement privé ?

3.2 Des fondateurs divers et variés

Il n'y a aucune restriction, sinon financière, pour celui qui désire inscrire le titre de fondateur d'établissement privé sur sa carte de visite. Pour cette raison, les fondateurs viennent de divers horizons. Certains ont d'autres affaires dans l'import-export, l'hôtellerie, le transit, le bâtiment, le commerce général..., autrement lucratives et très loin du social et de l'éducation. Une petite minorité de fondateurs est constituée d'éducateurs. Nous ne parlons pas ici de l'enseignement privé confessionnel dont les fondateurs sont soit des ordres et congrégations religieuses ou des missions, diocèses, et confréries religieuses. Nous admettons ici que quand on parle du privé, l'enseignement privé conventionné est généralement très peu concerné.

La gestion des établissements d'enseignement privés pose très souvent des problèmes. Ce sont essentiellement des entreprises familiales. C'est à dire que le fondateur, ou ses héritiers possèdent l'établissement d'enseignement. Il a le pouvoir de nommer des membres de sa famille à des postes de direction, il peut rétribuer et licencier unilatéralement le personnel non familial. (Le personnel administratif de certains établissements privés est aux postes clés comme la comptabilité.) Les règles de transparence dans la gestion et de séparation des biens de l'entreprise éducative de ceux du fondateur et de sa famille sont foulées au pied.

3.3 Gestion financière désastreuse

La plupart des fondateurs ne veulent ni de conseillers ni d'observateurs, ni du Comité de gestion créé par l'Arrêté N° 91-132/MEBAM/MESSRS/MAT/MFP du 3 octobre 1991. Selon certains fondateurs, le Comité de gestion est un vestige de la période révolutionnaire où l'Etat a retiré leurs établissements, les a gérés sans faire de bilan. Pour eux, le Comité de gestion est une ingérence intolérable de l'Etat dans leurs affaires. Pourtant, l'Etat n'a qu'un représentant provenant de l'administration locale au sein du Comité. Ce dernier ne signe ni ne contresigne les chèques. Ce texte sur les Comités de gestion est un garde-fou pour une administration saine des établissements d'enseignement. Mais il est absent même dans certains établissements publics. L'administration centrale des ministères en charge de l'éducation est au courant, mais ne fait rien pour veiller à « *la bonne organisation générale, administrative, pédagogique et financière des établissements d'enseignement publics et privés.* »¹⁹ Aussi, les manquements et les abus sont légion : des fondateurs opérateurs économiques n'hésitent pas à considérer les frais de scolarité comme des capitaux pour renflouer leurs autres affaires qui ont un bon retour d'investissement et dégagent des bénéfices plus substantiels.

3.4 Affectation des frais de scolarité à d'autres activités

A la rentrée des classes, dans les caisses, dès que les sommes rentrent, elles sont réinvesties ailleurs et c'est cette activité qui doit fournir les dépenses de fonctionnement mensuelles de l'établissement. C'est tentant et ça peut rapporter gros. Mais parfois les affaires ne tournent pas rond, et on se retrouve au mois de mars avril sans le sou pour payer les professeurs. Cet usage abusif des frais de scolarité est l'une des plaies de l'enseignement privé. Les fondateurs privés, surtout ceux étrangers au monde de l'éducation ne sont pas des mécènes. Tant qu'il n'y a pas des moyens de contrôle qui dissuadent et permettent de punir les contrevenants, ils rechercheront le profit au détriment de la finalité de l'entreprise : l'éducation.

¹⁹ Article 2 de l'Arrêté N°91/MEBAM/MESSRS/MAT/MFP portant création de comité de gestion

Les tribunaux burkinabé ne se saisissent jamais de ces affaires d'abus de biens sociaux. Quand les élèves sont syndiqués, c'est la grève, qui en appelle d'autres grèves de soutien et tout le système éducatif est touché dans la ville. Sur ce plan, l'administration agit depuis quelques années par le biais de la CESSP. L'Etat dégage des millions pour aider les établissements privés en difficulté à finir l'année scolaire. En 2002-2003, 8 000 000 F CFA ont servi à payer les salaires dans différents établissements privés. Cette somme, considérée comme un prêt, les fondateurs ne se bousculent pas pour la rembourser. Les gouvernements aident les fondateurs indécis pour qu'il n'y ait pas d'agitation scolaire, qui, à terme, peut nourrir l'agitation sociale. Mais cette aide réparatrice avec l'argent des contribuables serait meilleure si l'Etat utilisait la puissance publique pour punir les délits commis dans la gestion. Les parents d'élèves paient deux fois pour la scolarité de leurs enfants (une fois de leur poche, et la seconde fois par leurs impôts). Cette somme aurait pu être affectée à d'autres activités éducatives.

Dans le cadre de la recherche du profit, l'entrepreneur éducatif va jouer sur le facteur de production essentiel de l'établissement qu'est le personnel enseignant et administratif. Généralement le personnel administratif est constitué de permanents. Il faut une équipe minimale de personnel administratif et d'enseignants avant d'obtenir l'autorisation d'ouverture.

3.5 Equipe pédagogique instable

Le texte concernant le nombre d'enseignants permanents n'est nullement respecté. Les 30% de permanents sont présentés à l'ouverture, mais après, c'est tout à fait autre chose. Le nombre d'enseignants permanents change chaque année. Et il faut stigmatiser le rôle négatif de l'Etat dans cette instabilité de l'équipe pédagogique des établissements privés par les recrutements en cours d'année scolaire des enseignants du primaire et du secondaire. Parfois jusqu'en février, l'Etat est toujours à la recherche d'enseignants pour complément d'effectifs. Comme le public reste toujours le secteur de référence, où les salaires sont meilleurs et toujours payés avec une protection sociale, les permanents du privé n'hésitent pas une seconde à aller au public s'ils sont reçus au concours. Mais gare à

l'enseignant si le fondateur apprend qu'il a passé le concours, il aura sa lettre de licenciement avant les résultats et tant pis pour lui s'il n'est pas admis. Généralement, les fondateurs ne remplacent pas les permanents qui quittent l'établissement, car il y a moins de cotisation à payer à la CNSS et c'est quelqu'un qu'on ne paiera pas pendant les vacances. En la matière, les fondateurs recherchent le zéro charge sociale. Selon un responsable de l'administration, la situation des travailleurs des établissements privés est une bombe à retardement. Sur la minorité de travailleurs permanents - sont déclarés entre 10 à 15% à la CNSS et là encore les cotisations ne sont pas versées. La CNSS a essayé de fermer quelques établissements, mais le gouvernement est toujours intervenu pour les ouvrir pour raison sociale. Les fondateurs préfèrent les travailleurs fragilisés par le fait qu'ils sont étrangers. Ceux-ci sont plus maniables. Généralement, les permanents sont d'abord des étrangers, des nationaux retraités, ou qui ont dépassé les 35 ans, âge limite pour entrer à la Fonction publique. Le nombre d'enseignants permanents est lié au nombre d'élèves inscrits dans l'établissement, et de classes ouvertes. Il y a des seuils de rentabilité qui font qu'il y aura ou pas de permanents.

3.6 Les Vacances et les surcharges horaires

Il existe un barème officiel qui fixe les tarifs horaires, mais c'est le marché qui détermine les prix. Les fondateurs invoquent parfois les frais de scolarité qui ne rentrent pas, ou un recrutement d'élèves déficient pour négocier à la baisse avec les enseignants les prix de l'heure de vacation. Ils peuvent aller de 2000F CFA à moins de 1000F selon la qualification de l'enseignant et les frais de scolarité payés par les parents. Pour compenser les salaires insuffisants qui leur sont versés, les enseignants permanents font des vacances. Ainsi des enseignants peuvent se retrouver avec plus de 40h de cours par semaine soit dans le même établissement ou dans plusieurs établissements de la ville. On ne peut pas demander à un ouvrier comme celui-là de préparer ses cours et de corriger des devoirs ; il ne lui reste que le temps de dormir et manger. Les vacances permettent au fondateur de ne payer que les heures faites, si les cours sautent, il n'y a pas de rattrapage. Les salaires représentant 80% des charges finan-

3.6 Les Vacances et les surcharges horaires

cières d'un établissement, plus ils sont en baisse, mieux c'est pour le fondateur, et pire pour la rentabilité éducative. Il n'y a aucun contrôle réel sur le volume horaire par matière administrée aux enfants. Certes, les rapports de rentrée et de fin d'année et les cahiers de texte sont des instruments prévus pour cela. Mais les rapports ne sont pas faits par la majorité des établissements. A la direction régionale du Centre, 78% des rapports de la rentrée 2003-2004 n'étaient pas encore parvenus au mois d'août 2004. L'administration centrale a très peu de moyens de collecte de l'information, de contrôle et de régulation de l'enseignement. Les statistiques du site Web du MESSRS datent de 2001-2002. Les directions régionales de l'enseignement ont des missions très importantes mais dans la réalité, ce sont des services où les bras valides manquent, si ce n'est pas le service où l'on envoie ceux dont on ne sait plus quoi en faire.

L'autorisation d'enseigner est délivrée à des titulaires de diplôme universitaire, mais ceux-ci n'ont aucune formation pédagogique. Le gros lot des enseignants du privé vient de ce vivier énorme (400 dossiers de demande d'autorisation d'enseigner à la première session de la commission en 2004) de demandeurs d'emploi, qui peuvent rarement discuter les salaires et qui n'ont pas la vocation d'enseigner forcément. Il y a manque d'enseignants dans les disciplines scientifiques Mathématiques et Physique Chimie, tant au niveau du public que du privé. Quand l'Etat lance son concours pour recruter les enseignants en Mathématiques et Physique Chimie, il y a moins de candidats que de postes mis en jeu. Parfois, malheureusement ils n'ont pas tous le niveau requis. Ce qui fait que dans certains établissements privés des professeurs de maths/pc n'ont aucun titre universitaire dans leur discipline.

3.7 Le recrutement des élèves

Le recrutement des élèves est la clé du succès de l'entreprise. La quantité d'élèves recrutés détermine la santé économique de l'établissement. Il y a un taux de remplissage des classes qu'il faut sinon l'affaire est mauvaise pour le promoteur. La norme de 70 élèves au 1^{er} cycle et de 60 élèves au second est le seuil minimal. Mais quand l'Etat lui-même va à 120 élèves

parfois au second cycle, les bornes peuvent être franchies par le privé allègrement et impunément. Le rôle de l'Etat dans les dysfonctionnements du privé est important. Les établissements publics sont les premiers à ne pas respecter les règles. L'ingérence des politiciens notamment le parti majoritaire CDP dans l'administration est la cause essentielle. Les établissements privés pensent (avec juste raison) que l'Etat leur fait de la concurrence déloyale en recrutant des élèves en complément d'effectifs et en faisant payer des frais des scolarités. La concurrence entre établissements privés est très forte, si bien que ce ne sont pas eux qui surchargent le plus les classes. Ils sont limités par les dimensions des tables bancs et la capacité des salles très souvent. Certains privés se sont positionnés sur des segments du marché où il faut très peu d'élèves pour atteindre le seuil de rentabilité. S'il faut 70 élèves dans une classe avec des frais de scolarité de 75 000 Fcfa pour que l'affaire soit rentable, l'établissement qui demande 150 000 Fcfa dès qu'il a 35 élèves dans une classe s'en sort bien.

Il y a belle lurette, que le privé non conventionné ne fait plus de test de recrutement. Ici on prend celui qui paie. Quelle est la capacité de l'élève ? Tout le monde prétend qu'on demande le CEPE en 6^{ème} et le BEPC en 2^{ème}. Dans les classes intermédiaires, il faut avoir la moyenne pour pouvoir s'inscrire. Mais cette règle peut être facilement contournée par les faux bulletins de notes.

Un trafic existe dans certains établissements sur les bulletins de notes. De faux bulletins de notes sont établis avec des notes gonflées pour les besoins de la cause moyennant finance. Ainsi, pour les orientations à l'université et pour obtenir la bourse, certains élèves peuvent se payer une note et une conduite. Beaucoup de bulletins de notes sont aisément falsifiables, pas imprimés avec des souches qui restent. Ces petits «deals» proviennent surtout du petit personnel administratif avec des élèves. Mais des parents d'élèves corrompus n'hésitent pas à rechercher, parfois à acheter des notes pour leurs enfants. Un fondateur éducateur de profession s'inquiète du comportement de certains parents d'élèves qui ne veulent pas que leurs enfants souffrent. Ces parents ne veulent pas

que leurs enfants redoublent. Ils veulent négocier le passage en classe supérieure bien que l'enfant n'ait pas assimilé le programme de sa classe. Certains prétendent qu'il y a des classes qu'on ne doit pas redoubler, parce qu'il n'y a pas le BEPC ou le BAC à passer. Quand le proviseur ou le fondateur refuse d'accéder à la demande du parent de faire passer son rejeton au travail insuffisant en classe supérieure, certains parents font changer d'établissement à l'enfant. Face à une telle situation des fondateurs, proviseurs procèdent à des rachats avec indulgence pour des notes de 9,50/20 ou 9/20. Parfois ils peuvent faire passer des élèves sans regarder sa moyenne. C'est le cas le plus souvent quand un élève veut s'inscrire en 5^e, 4^e ; 3^e, 1^{ère}, Tle, la tentation est grande quand les effectifs sont faibles de ne pas regarder le livret scolaire et de laisser l'élève s'inscrire dans la classe désirée. Les écoles privées respectent difficilement la déontologie de l'enseignement concernant le niveau des élèves. La recherche de l'argent pervertit tout le dispositif. On raconte qu'un élève aurait dit à son proviseur qui le renvoyait qu'on ne dit pas renvoyé mais changé d'établissement. Les perversions tout au long du processus éducatif dans l'enseignement privé rejaillissent sur la finalité du système. Les écoles privées en arrivent parfois, à se concentrer de façon obsessionnelle sur le diplôme de fin de cycle. Certaines écoles primaires privées ont essayé de trouver la formule magique pour faire du 100% au CEPE. Mettre au CM2 un enseignant chevronné, l'œil rouge et le fouet en main pour faire réussir à coups de martinet et de remontrances le CEPE.

Cela marche-t-il ? En tout cas, il semble qu'ôtés de cette tyrannie éducative, ces élèves s'écroulent en sixième et n'arrivent plus à suivre. L'apprentissage est axé sur la réussite aux examens et non sur l'acquisition des connaissances. Les publicités des écoles privées mettent en avant les taux de réussite aux examens CEPE, BEPC, BAC. C'est comme si passer les examens devenait la compétence et non le *«développement des aptitudes pour faire face aux problèmes de la vie¹⁹»*. Le taux de réussite aux examens est aussi la cause du scandale de la fraude au BEPC cette année. On raconte le cas de cette fondatrice d'un établissement privé, issue d'une famille qui s'est spécialisée dans le business de l'enseignement, possédant

¹⁹ Article 7 de la Loi N °013/92/ADP portant loi d'orientation de l'éducation

plusieurs établissements privés. La fondatrice du lycée St Joseph était au moment des faits la présidente du syndicat des propriétaires d'établissements privés SYNEPEL. Pour améliorer le taux de réussite au BEPC et attirer plus d'élèves dans son lycée, la dame en question a organisé une fraude au profit de ses élèves, en soutirant les sujets de Mathématiques et de Physique Chimie. Ce scandale est doublé par un autre scandale judiciaire par le caractère inique du jugement qui a été prononcé. Pour beaucoup de promoteurs éducatifs, la finalité de l'enseignement c'est le diplôme. Les classes d'examen sont des classes charnières très sensibles où parfois certains établissements recrutent des élèves qui paient la scolarité comme les autres et qui, compte tenu de leur faible niveau, sont considérés comme des auditeurs libres, et doivent se présenter à l'examen comme candidats libres. Dès la rentrée on fait signer à ces élèves un engagement légalisé qu'ils ne sont pas des élèves de l'école. Cette astuce permet de prendre l'argent et de ne pas comptabiliser les échecs éventuels de ces élèves. Toute cette gymnastique vise à améliorer le taux de réussite aux examens qui est l'étalon de la performance de l'école.

3.8 La Qualité de l'enseignement

Beaucoup de critères rentrent dans l'appréciation de la qualité de l'enseignement. La formation pédagogique des enseignants, l'administration intégrale du programme prévu, le système d'évaluation des connaissances, la discipline dans l'établissement, les conditions de travail et d'étude des élèves et enseignants... Beaucoup de dysfonctionnements sont faits à dessein dans certains établissements privés pour minimiser les coûts et maximiser les profits.

Le calendrier scolaire

Le non-respect des trente six semaines de l'année académique permet aux établissements privés de ne pas payer des vacances sur les semaines qui sautent . Cela peut aller de six à dix semaines dans certains établissements qui commencent en mi-octobre et finissent en mai. Là encore, l'Etat joue un rôle important dans ce dysfonctionnement, puisqu'il ne respecte pas la règle qu'il s'est librement fixée. Cette année encore, la rentrée des

classes prévue pour le 15 septembre n'aura pas lieu comme annoncée mais est reportée au 1^{er} octobre. Les établissements privés commencent pour la plupart après parce que les élèves s'inscrivent dans le privé quand ils n'ont pas réussi à obtenir une place dans le public. L'organisation des examens du CEPE et du BEPC est aussi une occasion qui empêche de faire les semaines requises du programme. On ne sait pas pourquoi ces examens ne sont pas faits ensemble.

Le système d'évaluation des connaissances

Quand une classe compte 100 élèves, faire le contrôle des connaissances devient une angoisse pour l'enseignant. Les normes prévues ne sont pas respectées. Ici les fondateurs par laxisme ne peuvent pas exiger des enseignants les 3 notes et la composition trimestrielle, car ceux-ci leur diront qu'ils n'ont pas respecté le nombre d'élèves par classe. Comme on le voit un dysfonctionnement entraîne un autre. Ce qui prouve que l'éducation est un système. Les enseignants ne sont pas tous des enseignants motivés, ayant un idéal, une vocation. Pour beaucoup, l'enseignement est un pis aller; alors, le surplus de travail est évité. L'évaluation n'est pas une fin en soi. C'est un moyen de contrôle de l'apprentissage, il permet à l'enseignant de se réajuster face à la classe entière et à l'intention des élèves en difficulté. Il n'y a aucune prise en charge des élèves en situation difficile. Ce qui crée un autre marché informel de répétiteurs.

L'absence d'organisation d'un soutien scolaire dans l'enseignement au Burkina est un autre dysfonctionnement qui crée certaines pratiques qui s'apparentent à de l'escroquerie. La plupart des écoles privées n'ont pas de salles d'études, les surveillants ne sont pas en nombre suffisant. Les élèves ne peuvent pas étudier au sein de l'école quand ils n'ont pas cours. Ils ne peuvent pas travailler sur les devoirs à faire à la maison sous la surveillance et l'appui pédagogique d'un enseignant. Aussi, les parents d'élèves recourent-ils à des étudiants, des enseignants pour soutenir les enfants à la maison. Cette activité informelle est aussi de l'enseignement privé qui n'est encadré par aucun texte. Parfois, les répétiteurs ne sont

pas surveillés par les parents et quand l'enfant ne veut pas travailler, il signe son cahier et tous deux font l'école buissonnière. Quels sont les objectifs de cet encadrement à domicile? Les parents ne fixent pas des objectifs, il n'y a aucun contact avec l'école et les enseignants pour s'assurer que c'est un appui à l'enseignement fait à l'école. Résultat de ces cours particuliers est que parfois, le répétiteur ne rattrape pas le niveau de l'élève. Les parents ont payé deux fois des cours sans succès.

Les Associations de parents d'élèves

L'article 42 de la loi d'orientation de l'éducation dit « *Les parents d'élèves par leurs représentants participent à la gestion, et à l'animation des établissements. Ils participent aux différentes instances délibératives des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur....* »

L'association des parents d'élèves est une structure démocratique. Le bureau doit être renouvelé tous les deux ans. Dans certains établissements, l'APE ne fonctionne pas : pas d'assemblée générale, pas d'élection. Parfois le bureau est fantoche et est totalement contrôlé par le fondateur. Parfois les cotisations APE deviennent des ressources supplémentaires du fondateur. Certains membres de bureau APE détournent les cotisations des parents d'élèves. S'impliquer dans la gestion, exiger l'instauration des comités de gestion dans les établissements, très peu d'APE le font. Par contre, certains veulent s'immiscer dans les questions pédagogiques alors qu'ils n'ont aucune compétence, créant des problèmes avec les enseignants. Le dysfonctionnement dans les APE est symbolisé par le fonctionnement de l'UNAPES-B dont le bureau n'a pas changé depuis sa création en 1993. L'UNAPES-B se comporte comme un appendice du gouvernement dans les questions de l'éducation selon les élèves et étudiants. Du reste, le président de l'UNAPES-B est devenu le Président du Conseil Constitutionnel du Burkina.

3.8.4 Le projet enseignement post-primaire (PEPP)

Ce projet est l'une des actions du gouvernement et de la Banque mondiale pour appuyer l'enseignement privé. Selon certains fondateurs d'éta-

blissement privé, n'eût été l'intervention de la Banque mondiale, c'était l'occasion pour le gouvernement d'appuyer uniquement ses amis politiques. La première liste de bénéficiaires ne comportait aucun nom de promoteurs existant avant l'appel d'offres. La commission a dû se réunir à nouveau; ce qui a permis à des propriétaires d'établissement de bénéficier de l'appui, s'ils répondaient aux conditions.

3.9 CONCLUSION

L'enseignement privé est peut-être au niveau national dans le secondaire et le supérieur l'enseignement dominant. Il n'existe pas une frontière étanche entre les deux secteurs. Les pratiques et stratégies corruptrices peuvent se retrouver chez Pierre comme chez Paul. Le problème essentiel de la corruption dans l'enseignement privé est dans la définition de la corruption : *«l'abus de pouvoir conféré par une fonction publique à des fins d'enrichissement personnel»*. L'enseignement privé comme son nom l'indique n'est pas public. Et l'enrichissement des propriétaires dans l'acti-

Le mauvais exemple du lycée départemental de Kiembara

Les récriminations faites sur la gestion de certains établissements publics nous ont amené à nous intéresser au cas très préoccupant du Lycée départemental de Kiembara. Dans cet établissement, la petite corruption y a fini par révolter plus d'un : élèves, parents d'élèves, enseignants, tous déplorent le système en règle et qui implique le proviseur, la secrétaire et le surveillant. Les témoignages abondent sur leurs mauvaises pratiques pour peu qu'on pose la question. Sur le registre, c'est d'abord le racket à la rentrée des classes. Nombreux sont en effet les parents d'élèves, qui se plaignent d'avoir payé les frais de scolarité sans reçu, ou avec des reçus sur lesquels la somme versée est minorée. Le marchandage se fait à la tête du client, sur la base de 10 000f minimum. La somme est encaissée pour la majorité des cas révélés par la secrétaire bénévole. Elle-même ne se prive pas de commentaires souvent sur le réseau pour le compte duquel elle agit. L'intendant, alors qu'il venait d'être affecté dans ledit lycée, a dû proposer sans le savoir des élèves à l'exclusion pour non-paiements des frais de scolarité alors qu'ils étaient en règle. Les enseignants médusés par de telles pratiques se sont perdus dans des conjectures avec le proviseur. Une réunion de concertation n'a pas pu mettre fin aux diverses extorsions.

La mutuelle de santé : le versement irrégulier des cotisations des élèves est connu au centre de soins de Kiembara. Des cas d'élèves malades qui n'ont pas pu bénéficier de soins alors qu'ils étaient en règle vis-à-vis de la mutuelle nous ont été décrits. En réalité, les cotisations collectées servent de fonds de commerce jusqu'à la fin des classes. Le gérant du centre médical en sait beaucoup, lui qui fut obligé au regard du nombre croissant d'élèves non pris en charge, d'écrire à l'administration, liste à l'appui, pour lui rappeler la nécessité de reverser les cotisations à la mutuelle de santé.

L'abonnement aux manuels scolaires : C'est bien ce que les enseignants qualifient de catastrophe à Kiembara. Pour les élèves nécessiteux et qui optent de payer par tempérament, ils ne peuvent prétendre avoir des livres que s'ils finissent de payer la totalité de l'abonnement. Certains sont même expulsés du cours. Là aussi on déplore des paiements sans reçu. Pis «Si un élève paie ses frais et qu'on lui doit de la monnaie, il arrive qu'on lui dise que dès qu'on verse de l'argent dans la caisse, on ne peut plus l'enlever.»

Pendant l'année scolaire 2002-2003 une cotisation de 500f par élève des classes de 6^{ème} et 5^{ème} fut instituée par le proviseur pour l'acquisition de fascicule d'anglais. «Les élèves ont payé leur cotisation sans reçu et n'ont pas obtenu de fascicule d'anglais. A une semaine environ de la fermeture des classes, des livres d'anglais obtenus sous forme de don leurs furent remis en compensation de leur cotisation.» A une rencontre de clarification le 07/05/04 le proviseur fit comprendre qu'il faudrait deux à trois ans avant que lesdits fascicules ne soient disponibles. Pourquoi alors les cotisations et pour-

vité dans laquelle ils ont investi est légitime. Mais là où le bât blesse, c'est le refus de respecter les règles de droit et les arrêtés ministériels à des fins d'enrichissement. Et ces infractions à la loi sont des pratiques corruptrices. La corruption dans l'enseignement privé est rendue possible par le non-respect par l'Etat lui-même, et ses agents des textes réglementaires. L'absence de contrôle et de sanction des contrevenants contribue à banaliser les pratiques délictueuses. Les causes sont l'insuffisance du personnel chargé de contrôler, le manque de moyens matériels et financiers.

La politisation de l'administration, la crainte des grèves lors des fermetures d'établissement. L'enseignement étant un système, une défaillance dans l'une ou l'autre partie se répercute sur l'ensemble.

On peut dire que le système éducatif burkinabé est en crise depuis plusieurs années, ce qui fait que la corruption s'y développe.

Le développement de la corruption dans le système éducatif

montre l'ampleur du phénomène dans la société. Car l'enseignement est le lieu de transmission du savoir et des valeurs de la société. L'amour du travail, l'honnêteté, la tolérance, la justice, la solidarité, la paix, bref toutes les valeurs universelles que vise l'éducation sont en péril avec la corruption. Ce péril est une bombe parce que c'est la jeunesse, l'avenir du pays qui est touchée. Tous les acteurs de l'éducation ont leurs responsabilités dans le développement de la corruption. L'Etat parce qu'il ne joue pas son rôle d'arbitre pour faire respecter les textes, les enseignants par manque de vocation et recherche de l'argent. Les parents d'élèves qui refusent de jouer leur rôle d'éducateurs et qui parfois enseignent des valeurs négatives à leurs enfants comme de penser que tout s'achète, que le savoir n'est pas un pouvoir plus puissant que la richesse.

quoi les reconduire?

A Kiembara, l'on se plaint ainsi du racket institué pendant le retrait des bulletins. La somme exigée est de 500f sans reçu. On raconte le cas de ces élèves qui devaient quitter l'établissement et qui n'ont pu avoir leur bulletin ni certificat de scolarité.

Autres récriminations c'est le racket organisé lors de la confection des cartes scolaires, la gestion de la cantine où le personnel administratif se fait abondamment servir. Le proviseur ne s'est même pas gêné de livrer en charrette courant fin janvier 2005 des vivres de la cantine scolaire à un restaurateur M Gontoro. Et que dire des candidats libres au BEPC 2005? Monsieur le proviseur a institué la somme de 2500f pour leur inscription au lieu de 1400F !

L'exemple de Kiembara est mauvais. Un mauvais exemple de gestion d'un établissement où le ministère gagnerait à mettre de l'ordre. Car le mauvais comportement y est banalisé et les acteurs principaux y vont sans vergogne.

(Enquête réalisée par le REN-LAC)

IV- La mauvaise gestion des parcelles à Bobo-Dioulasso : un mal lancinant

A l'instar des autres grandes villes du Burkina, la commune de Bobo-Dioulasso connaît de nombreux problèmes de gestion de parcelles. Les lotissements réalisés ces dernières années ont créé des frustrations diversement exprimées : plaintes en justice, arrachage de bornes, affrontements... Toutes ces manifestations pour dénoncer la vente illicite de parcelles, des retraits abusifs, des trafics sur de faux permis urbains d'habiter, entre autres. Il s'agit d'un ensemble de circuits complexes de corruption qui interpellent quotidiennement les responsables communaux. De mémoire de Bobolais, les premières frustrations populaires liées au lotissement dans la commune de Bobo sont apparues du temps «des lotissements commando» entrepris par le Conseil National de la Révolution et le Front Populaire dans les années 1984 à 89. Ces réalisations n'auraient pas donné l'occasion de savoir le nombre exact de parcelles régulièrement attribuées.

Au secteur 17 nous-a-t-on affirmé, ce sont environ trois mille (3000) parcelles qui auraient été recensées à cette période. Après attribution, plusieurs autres parcelles sont restées «camouflées» par les chefs CDR dudit secteur. Et comme pour faire la lumière là-dessus, les autorités communales de Dafra ont entrepris de recenser les parcelles non mises en valeur et de les réattribuer. Seulement voilà, l'opération de retrait des parcelles non mises en valeur depuis cette période aurait obéi, au secteur 17, à des tripatouillages qui n'ont pas manqué de générer des frustrations. On s'accorde pour dire que ce fut l'occasion pour certains conseillers municipaux de s'enrichir par abus d'autorité et autres trafics d'influence.

Le secteur 17 n'est pas l'unique secteur où les retraits abusifs sont dénoncés dans la commune de Bobo. Dans le secteur 21 de la même ville, bien de cas viennent gonfler le nombre de dossiers dont la justice est saisie. «Les parcelles ont été abusivement retirées et attribuées aux commerçants, gendarmes et magistrats...» «Il semble que c'est ce qui permet de

garantir les mauvaises manières. Quand on commet les gaffes, on s'arrange pour en faire bénéficier magistrats et avocats et le tour est joué.»

Dans ces opérations de retrait- réattribution, des responsables politiques se sont rendus coupables de retraits abusifs et autres falsifications de Permis Urbain d'Habiter (PUH). Ainsi existe-t-il des cas de retrait où des responsables communaux ont fait démolir des constructions pour revendre la parcelle.

L'existence de détenteurs de faux permis urbains d'habiter n'est plus une nébuleuse à Bobo-Dioulasso. On s'entend avec des agents domaniaux et / communaux pour se le faire établir. On cite le cas récurrent de cet animateur politique qui, à force de réussir dans l'établissement de faux PUH s'est fait surnommer SS en référence à ce « groupe » sanguin dont les détenteurs n'ont pas longue vie. Les dossiers de faux PUH sont pourtant connus de la justice !

Le trafic sur des espaces verts et autres parcelles à usage administratif dont certaines autorités communales se seraient rendues coupables figurent parmi les dossiers à problèmes arrangés sur fond de pots de vin. Dans le processus d'attribution des parcelles, les opérations de recensement sont devenues des occasions de grands investissements corruptifs, les moments où se préparent les grands deals à travers les numéros fictifs, la vente des numéros .

Pareilles pratiques sont aussi dénoncées au niveau des commissions. Le reproche fait est qu'il s'agit de commissions dont les membres sont acquis à la cause : savoir spéculer.

Les lotissements sont devenus des fonds de commerce. Cette forte chaîne de spéculation dans les opérations de lotissement aurait prévalu un lancement de l'opération de recensement intervenue en mars 2004 dans la commune de Dafra pour ce qui concerne le secteur 17 et son extension ; cette opération initiée sans l'autorisation du ministre de tutelle aura engendré des magouilles à divers niveaux : des racketteurs aux autorités communales. C'est une correspondance du ministre de

l'Urbanisme adressée le 02 juillet 2004 qui a mis fin à ladite opération. Certes, Bobo-Dioulasso n'a pas le monopole des pratiques corruptrices en matière de gestion des parcelles. Mais l'allure que la corruption y prend laisse voir des signes d'un système qui n'offre pas de possibilités de recours pour le citoyen. Il faudrait y mettre fin, pourquoi pas en instituant un audit sur la gestion des lotissements à Bobo-Dioulasso avant toute autre opération de même nature. Mai aussi avec l'engagement de punir les coupables d'actes de prédation et de corriger les dysfonctionnements qui seront relevés.

V- Gros plan : corruption et culture du coton

Le Ren-lac a opté cette année de réaliser un focus sur les manifestations de la corruption dans la culture du coton. On s'en doute peu, la filière coton occupe une place de choix dans l'économie burkinabé. Une place de choix aussi dans les pratiques licencieuses car s'il y a un secteur où la corruption est tenace, c'est bien la filière coton où chaque acteur y va avec son talent. L'enquête nous a permis de cerner un certain nombre de pratiques peu recommandables au sein de la filière coton : fraude, escroquerie, détournement, tout y passe. A l'origine, les paysans eux-mêmes, les intermédiaires de la SOFITEX (contractuels et saisonniers) et des agents de la SOFITEX, tous contribuent à dresser dans la chaîne de production du coton des réseaux d'enrichissement illicite et c'est à celui qui pillera le plus l'autre acteur de la chaîne.

Le mur de silence y est cependant étanche. Que ce soit au sein de la SOFITEX ou de l'Union nationale des Producteurs de coton (l'UNPC), personne ne veut parler quand il s'agit de sujets aussi délicats que les pratiques corruptrices.

Ainsi que vous le lirez, il existe de nombreux mécanismes qui sont à la base de l'enrichissement illicite, du gaspillage des ressources dans diverses composantes de la filière. A commencer par la SOFITEX elle-même, cette institution qui se présente comme «une machine à sous» faisant, en fonction des humeurs, la pluie et le beau temps, des heureux et des malheureux au sein de la classe paysanne.

5.1 Brève présentation de la SOFITEX

La Société Burkinabè des Fibres Textiles «SOFITEX» a été créée le 20 juin 1979. Elle est une société anonyme avec un capital de quatre milliards quatre cent millions (4 400 000 000) de francs réparti comme suit.

- l'Etat Burkinabè : 35%
- DAGRIS, partenaire technique de SOFITEX : 34%
(Développement des Agro-Industries du sud)
- Union Nationale des Producteurs de coton : 30% (UNPCB)
- Privés Burkinabè (BIB et BICIA-B) : 1%

La SOFITEX a pour missions essentielles :

- L'achat, le transport et l'égrenage du coton graine ;
- La commercialisation de la fibre et de la graine ;
- L'aide au développement de la culture cotonnière et des cultures associées par son appui technique, ses services et sa participation au financement des mesures nécessaires à la recherche et au développement de la production cotonnière.

La SOFITEX compte un effectif de 4 715 employés répartis entre quatorze usines d'égrenage dont deux en construction (à Diébougou et Kourouma). Elle dispose par ailleurs d'une unité de traitement de semences.

Appellation de l'usine	Année de mise en service	Capacité de production (tonnes)
BOBO	1957	20 000
OUAGADOUGOU	1958	35 000
KOUDOUGOU	1969	35 000
BOBO II	1970	30 000
HOUNDE I	1978	30 000
DEDOUGOU	1981	30 000
BOBO III	1987	50 000
BANFORA	1996	50 000
FADA	1997	25 000
N'GOURMA	1998	45 000
N'DOROLA	1998	25 000
SOLENZO	1999	35 000
HOUNDE II		

Les 12 usines fonctionnelles de la SOFITEX :

Le secteur coton fait vivre deux millions (2 000 000) de personnes au Burkina par ses effets induits.

Grâce à la culture du coton, le monde rural connaît des réalisations d'infrastructures comme les constructions d'écoles primaires et secondaires, les constructions de maternités, de dispensaires, d'habitations modernes, l'acquisition du matériel agricole (tracteurs, charrues), de bornes fontaines, etc.

D'une manière générale, la culture cotonnière contribue à la monétarisation du milieu rural et le coton constitue le premier produit d'exportation du Burkina Faso avec 60% à 70% des recettes en devises. Ce qui fait aussi de la SOFITEX la première Entreprise du Burkina Faso par son chiffre d'affaires de 136 milliards francs CFA

- La SOFITEX contribue à rehausser le Produit Intérieur Brut (PIB) à hauteur de 35%.

Production coton graine campagne 2002/2003: 450 000 tonnes

Objectif production coton graine 2003/2004 : 500 000 tonnes

Objectif production coton graine 2004/2005 : 600 000 tonnes

Au titre de la campagne d'engrenage 2004, le chiffre d'affaires de la SOFITEX se situe autour de 225 milliards. Pour la campagne 2005, si tout se passe bien, ce chiffre ira au-delà de cette valeur.

La société est dans une phase de privatisation où l'Etat, principal actionnaire aux côtés du groupe français Dagrès a cédé la région Centre à Fasocoton et la zone Est à SOCOMA, une filiale de Dagrès déjà actionnaire dans la SOFITEX.

La gestion de la filière repose sur une approche intégrée avec des producteurs organisés au sein de l'Union nationale de producteurs de coton (UNPC) pour ne pas perdre la maîtrise de la filière. On a doté alors l'UNPC de moyens matériels et financiers et l'Etat lui a rétrocédé 30% de ses actions de la SOFITEX.

5.2 La chaîne de production cotonnière se présente comme suit :

- 1 - Installation de la campagne (avril-mai) : les producteurs annon-

cent les prévisions d'hectares à emblaver par producteur et par Groupement de Producteurs de Coton (GPC). C'est sur cette base que les intrants sont fournis à crédit par la SOFITEX (semences, pesticides et engrais).

- 2 - Le suivi de la campagne : Les agents techniques coton (ATC), les correspondants coton (CC) suivent le déroulement de la campagne et conseillent les producteurs.
- 3 - Les marchés : au moment de la récolte, la production est regroupée en un lieu. C'est à cet endroit que le coton est pesé et sa qualité déterminée. C'est le lieu privilégié de pratiques diverses.
- 4 - L'enlèvement de la production : il est assuré par des camions de la SOFITEX à 60 % et par des particuliers sur la base d'un appel d'offres. L'ATC et le correspondant coton sont chargés de coordonner cette activité en remontant la chaîne hiérarchique jusqu'à l'usine dont dépend la zone de production.

A ce niveau, il faut signaler que ce sont eux (ATC, les Correspondants coton et chefs de zone) qui déterminent les chargements directs (CD) c'est-à-dire d'une récolte individuelle qui vaut au moins dix tonnes.

- 5 - L'étape du pont bascule à l'usine : à ce niveau, le poids et la qualité du coton sont vérifiés avant qu'il soit stocké et égrené.
- 6 - Le paiement : après avoir livré le coton, le producteur ou le GPC attend le paiement. Avant les années 96-97, la SOFITEX payait les paysans le jour même du marché. Des équipes se déplaçaient pour la circonstance. De nos jours la SOFITEX a encouragé la bancarisation des paiement à travers le réseau de la CNCA, aujourd'hui BACB. La BACB est donc une banque partenaire de la SOFITEX et c'est dans son réseau que les producteurs et les GPC ouvrent leurs comptes pour recevoir les virements de la SOFITEX.

Le virement effectué, la somme est répartie entre les membres en fonction de la production de chacun, après retrait du crédit de chaque producteur.

5.3 Les pratiques corruptrices et leurs acteurs

5.3.1 A la mise en place de la campagne : La campagne cotonnière se met en place quand les producteurs annoncent les prévisions de superficie à emblaver. Cette annonce se fait par producteur et par GPC. C'est l'occasion pour asseoir des petites stratégies de contournement à travers de fausses déclarations. Ce que certains producteurs se croient obligés de faire. Justement parce que la SOFITEX et les producteurs ne sont toujours pas sur les mêmes longueurs d'ondes en ce qui concerne l'utilisation des intrants, surtout des pesticides.

Les paysans trouvent leurs coûts trop élevés et alourdissent inutilement leur crédit. Les plus malins, mais surtout les plus nantis contournent le coût des intrants et s'approvisionnent sur un marché parallèle. Celui-ci est constitué de commerçants ravitaillés par des agents véreux de la SOFITEX, par des producteurs qui les bradent pour de l'argent frais.

«Dans les GPC, raconte ce producteur de Orodara, les gens qui ont un peu de moyens s'engagent pour deux à trois hectares seulement. Mais à l'arrivée, ils en font le double. Ils achètent les mêmes intrants à Bobo-Dioulasso où le marché est florissant, moins cher. Ainsi à la récolte, il gagnent plus d'argent parce qu'ils ont produit à des coûts moins chers». La mise en place de la campagne est également une occasion pour les ATC de réaliser des investissements corruptifs. En effet, dans le principe et en prévision d'un rendement optimum, ils sont chargés de faire respecter un paquet technologique qui prévoit entre autres 6l/ha à raison de 4830FCFA le litre de pesticide.

Les réfractaires paient souvent cher leur refus d'appliquer les paquets technologiques. Et il arrive que des ATC repèrent des paysans ou des GPC qui ont fait de fausses déclarations à l'installation de la campagne. Lors du conditionnement de la récolte, leur production est déclassée, à moins de négocier et soudoyer l'ATC responsable. Ainsi, à Kuiny (région de Orodara) un GPC qui avait refusé de prendre le traitement contre la mouche blanche a vu sa production déclassée et il a fallu que les membres paient 190 000 F CFA pour obtenir le premier choix.

5.3.2 A l'étape des travaux champêtres : la plupart des producteurs n'ont rien à signaler. Les rapports avec les techniciens de la SOFITEX sont plutôt sains. Il n'y a pas d'enjeux à ce niveau. Sauf en cas d'attaque parasitaire où il faut commander des pesticides.

5.3.3 Les marchés : Le temps des récoltes est la période de nombreux actes de prédation. Conditionneurs, gérants de bascule, producteurs se confondent dans les mauvaises pratiques.

Le mécanisme repose sur le chantage au conditionnement qui doit déterminer le classement du coton (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} choix). Le choix est fonction du taux d'impuretés et donc de la blancheur du coton. Le premier choix est mieux rémunéré (210 francs pour la campagne 2004-2005) ; le second choix vaut 175 et le troisième 155 francs CFA.

L'astuce consiste pour l'agent conditionneur à déclasser systématiquement les récoltes des producteurs. Ce qui fait un manque à gagner, obligeant ainsi les paysans à proposer de l'argent au conditionneur.

Le témoignage de ce producteur de Sereceni, monsieur DB, en dit long : *« Tout se passe entre le conditionneur et les paysans. Il arrive sur le marché, déclassé tout ou la majorité et cherche un coin s'asseoir.*

A ce moment précis, il n'a rien noté sur ses carnets. C'est un déclassement oral. Les paysans paniquent, se concertent et se cotisent. Ainsi, le conditionneur peut avoir entre 50 et 75 000 francs CFA sur place. A ce petit jeu, une fois satisfait de la somme reçue, il met 1^{er} choix partout ».

Le montant arnaqué varie selon la rapacité du conditionneur et la capacité du producteur : du petit producteur au grand, les sommes ainsi engrangées vont de 10 000 à 190.000 F CFA selon les témoignages.

« Certains agents techniques de la SOFITEX nous obligent à négocier explique M S S du GPC de Dan. Lorsqu'ils déclarent que le coton n'est pas bon, vous devez savoir qu'il faut les voir discrètement et leur donner quelque chose. Il n'y a pas de prix en tant que tel. »

Le secrétaire du GPC de Dan, dans la région de Orodara lui est catégorique : *« La corruption existe. Elle est le fait des gros producteurs.*

Ils n'hésitent pas à payer gros pour obtenir le premier choix, quand leur coton n'est pas de bonne qualité.

Cet apprenti chauffeur est plus précis. Il affirme avoir vu à la COOPAKE de Orodara un gros producteur proposer 400 000 F CFA à un agent de la SOFITEX pour obtenir le premier choix.

Les gros producteurs, à l'évidence, ont plus à perdre en cas de déclassement ; ce qui explique également qu'ils sont la cible préférée des prédateurs de la SOFITEX et sont les premiers à céder au chantage et à l'intimidation.

Mais, il y a des déclassements qui prennent l'allure d'un détournement comme cela a été évité par le GPC de Boyéré à 18 km de Houndé.

En effet ce groupement, après que son coton ait été classé 2^{ème} choix, puis enlevé et transporté à l'usine de Dédougou, a réussi à encaisser le prix correspondant au 1^{er} choix conformément à une décision de la direction générale de la SOFITEX. Si ledit groupement n'avait pas réussi, la différence aurait été encaissée par des agents de la SOFITEX.

Le chef de village de Kongolekan quant à lui est formel. *« Il y a des malfrats à la SOFITEX dit-il. La Direction Générale a ordonné de tout acheter au 1^{er} choix après le 10 avril 2004. »* Mais son coton a été transporté à Koudougou où il dit avoir échappé à un classement au troisième choix. Il a dû payer cinquante mille (50 000) francs CFA pour avoir seulement le deuxième choix. Or, il se trouve qu'en cas de déclassement du 1^{er} au 2^{ème} choix, le producteur perd trente cinq mille francs par tonne.

** Le déclassement comme représailles*

Le « mauvais exemple, » c'est là aussi un argument fabriqué de certains conditionneurs de la SOFITEX.

En principe, la qualité du coton récolté correspond à un choix, en fonction du taux d'impuretés, de la blancheur du coton, etc. Mais, il arrive que les conditionneurs de la SOFITEX sanctionnent des producteurs qu'ils qualifient de mauvais exemples en déclassant leur coton. Il faut bien trouver un argument pour déclasser et /ou menacer de le faire. Les montants illicites encaissés passent par-là.

A Sérékéni, Monsieur A.T a vu ses 9,870 tonnes déclassées en 2^{ème} choix. Après avoir vainement contesté, il a ensuite essayé de soudoyer l'agent qui a refusé.

Avec ce déclassement, M.A.T, dit avoir perdu trente cinq mille (35 000) francs CFA par tonne soit près de trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA.

Un autre cas est celui de S.S, grand producteur habitant Koko dans le département de Tin (Orodara). Celui-ci a fait une production record en terme de rendement. Il a récolté près de douze (12) tonnes sur 4,5 ha. Son malheur est qu'il a acheté de l'engrais sur le marché en dehors du circuit SOFITEX pour renforcer ses cultures de coton. Il a vu son chargement déclassé au 3^{ème} choix. Il a dû payer 150 000 F CFA pour avoir le 2^{ème} choix.

De fait, le déclassement est devenu un acte banal. Le sujet revient chaque année lors des tournées de la SOFITEX, mais la persistance de la pratique inquiète plus d'un. Il s'agit d'une véritable poule aux œufs d'or pour les conditionneurs, face à la passivité des producteurs qui n'ont pas d'autres recours pour protester : « On a peur des représailles » nous a lancé ce paysan qui ne comprend toujours pas pourquoi pour une même récolte, ses trois tas de coton n'ont pas eu la même classification. Lors du premier chargement dit-il, on lui a mis le premier choix, le second chargement a eu le second choix et le dernier tas a été classé premier choix.

Ainsi le déclassement est devenu un terme chimérique à l'évocation duquel tout producteur de coton frémit. D'où aussi les conclusions lourdes de signification de ce producteur de Houndé qui dit que le déclassement est devenu "un deal entre les conditionneurs et les responsables de la SOFITEX".

En 2004, selon nos investigations, le Direction Générale de la SOFITEX avait donné effectivement instruction pour que le coton enlevé après le 10 avril 2004 soit classé au premier choix (cf. L'Évènement du 25 mai 2004). Il fallait expliquer pourquoi entre temps les camions en charge de l'enlèvement du coton avaient disparu et surtout calmer la grogne paysanne face aux pluies précoces qui ont causé des avaries sur le coton. La raison : l'enlèvement du coton de la zone rebelle, de sources bien informées, était un contrat juteux. Les producteurs qui ont eu cette information ont pu résister autant que faire se peut à la vaste escroquerie montée au prétexte du déclassement en 2004.

5.3.4 L'enlèvement du coton

L'enlèvement du coton vers l'usine est une autre étape de mauvaises pratiques. Dans la procédure, les secrétaires des GPC en collaboration avec les techniciens organisent l'enlèvement. Mais il se trouve que le programme établi, n'est pas toujours respecté sur le terrain, à cause des détournements de destination. De quoi s'agit-il? La plupart des témoignages accusent les gros producteurs, ceux qui ont des chargements directs, comme étant les acteurs principaux de mauvaises pratiques. Ceux-ci, selon ce secrétaire de GPC de Dan (Orodara) soudoient les chauffeurs afin qu'ils priorisent l'enlèvement de leur production.

D'autres informations concordantes attribuent les détournements aux GPC qui sont puissants, c'est-à-dire ceux qui ont de très grosses productions, donc ayant une certaine capacité financière. «Certains GPC en complicité avec le chef de zone font enlever leurs productions plus rapidement». Les GPC prennent alors le visage de corrupteurs. La raison est que «Les GPC veulent être payés rapidement. Ils sont pressés également à cause des intempéries». Si bien que les chauffeurs dans un tel environnement ont beau jeu, toujours prêts à en découdre avec qui les dénoncerait à l'exemple de ce journaliste qui a témoigné avoir reçu des menaces de mort pour avoir dénoncé l'attitude des chauffeurs de la SOFITEX.

«Les chauffeurs de la SOFITEX viennent chercher le coton (à Sidorla région est réputée pour ces chargements directs).

Quand ils arrivent, ils traînent les pieds. Si tu ne donnes pas quelque chose, Il va enlever chez quelqu'un d'autre. C'est à ce moment qu'il demande un sac de maïs et dix mille (10 000) francs CFA avant de se mettre à la tâche.»

Il arrive également que les chauffeurs s'adonnent à d'autres activités avant d'enlever le coton.

Selon M. OUATTARA : «Ils (les chauffeurs) préfèrent faire d'une pierre deux coups. Ils enlèvent du maïs à 50 000 CFA le voyage d'abord. Ensuite, ils reviennent pour le coton». Cette pratique cause des retards d'enlèvement et expose les récoltes aux intempéries.

Les chauffeurs de la SOFITEX sont devenus des rois du racket. Le constat est bien souvent triste sur le terrain. Et quand on réussit à les contourner, on se retrouve face à d'autres complices de la chaîne et qui sont eux difficiles à éviter. Ce fut l'exemple à Banhon à 27 km de Houndé où le GPC a loué les services d'un camion de transport pour enlever son coton.

A sa grande surprise, une fois à l'usine, le chef d'usine ordonna de retourner le coton. «Le chef d'usine nous a donné l'ordre de retourner chez nous» explique M TRAORE producteur. Les membres dudit GPC comprendront bien après que c'est le chef d'usine ou de bascule qui sont à l'origine des détournements de camions. Le système consiste à s'entendre avec le chef d'usine ou celui chargé de désigner le chauffeur pour le transport. Une fois la désignation acquise, Il faut «graisser le chauffeur pour assumer l'enlèvement. Il faut lui donner cinq mille (5000) francs CFA, quelquefois un poulet ou un sac de maïs.»

Ce qui choque les producteurs, c'est l'arrogance même de certains chauffeurs. «Un chauffeur, raconte Boureima T, a demandé de l'argent au paysan que les producteurs avaient délégué pour l'accompagner à l'usine. Il s'est arrêté en route et exigé de l'argent. Quand celui-ci a dit non, il a décidé de faire demi-tour. Notre accompagnant a dû emprunter 15 000 francs en route pour pouvoir le satisfaire et conduire le chargement à bon port. Nous les paysans, on les nourrit, on est comme des chiens de chasse.»

Il faut dire que la sous-traitance au niveau des appels d'offres de camions est un autre problème de corruption au niveau de la SOFITEX. En effet, des responsables administratifs à la SOFITEX sont de propriétaires de camions qu'ils mettent dans le transport du coton. «C'est une affaire de cadres de la SOFITEX. Pendant la traite, des avis sont lancés pour trouver des véhicules. Certains cadres passent les marchés à des complices moyennant quelque chose.»

L'opération est rentable, selon notre informateur. Le km à vide fait 150 F CFA et le chargement est rémunéré à 10.000 F CFA la tonne.

La coopérative agricole du Kéné Dougou a loué son camion 10 tonnes à quelqu'un qui avait un marché de la SOFITEX lors de la campagne 2002-2003.

Une fois les véhicules loués, ils sont soumis à la programmation des chefs d'usine et de garage. Ces deux là sont au cœur du système de rotation, donc courtisés par les chauffeurs à cause de la prime sortie.

Les chauffeurs de la SOFITEX notamment qui couvrent 60% de ses besoins en transport sont obligés de monnayer leur programmation avec ces responsables.

*La pesée

Une première pesée, lors des achats terrain, est effectuée au niveau des GPC avec des bascules. A cette étape, le choix est déterminé sur place. A Houndé, nous avons compris le mécanisme de fraude à la bascule lors des achats terrains.

La bascule appartiendrait aux GPC selon les dires du DG de la SOFITEX, mais avant la campagne d'achat, toutes les bascules sont envoyées à la SOFITEX pour être «tarées» dit-on.

Théoriquement, il s'agit de les régler aux normes. C'est à ce niveau que se conçoit l'escroquerie car les techniciens trafiquent les balances pour retenir à chaque fois des kilogrammes qu'ils affectent à quelqu'un. Sauf que cette fois les responsables des paysans sont au devant de l'escroquerie. Il s'agit généralement des trois premiers responsables (le président, le secrétaire et le trésorier.)

Dans ce scénario, les responsables de GPC sont des complices et le butin est souvent partagé entre eux et les techniciens de la SOFITEX.

A Mania II, dans la région de Houndé, le groupement est resté divisé suite à une affaire de ce genre. Karfa, secrétaire du GPC a fait sous-peser la production d'un paysan de près de trois (3) tonnes. C'est tout dire !

A Fouzan, lors de la campagne 2001-2002 toujours dans la zone cotonnière de Houndé, six (06) tonnes ont failli être délestées aux producteurs par le secrétaire et ses complices de la SOFITEX. Le coup a été découvert lors de la dernière pesée où l'adjoint a découvert qu'il y avait six (06) tonnes en moins.

Pour cet El Hadj : «de toutes les façons, le poids de la SOFITEX à l'usine est le vrai. L'année dernière, j'ai pesé au village, quand je suis arrivé à l'usine, on m'a dit que j'avais moins que ce que j'avais au départ.

Il y avait un manquant.

Généralement, il enlève le poids des bâches et des impuretés, mais si tu grattes trop et que tu découvres quelque chose, on va te boudier et ton coton ne sera pas enlevé la prochaine fois.»

Une fois le coton transporté à l'usine, le tonnage est vérifié ainsi que le choix. A ce niveau, constate Emmanuel KABORE, les agents se battent pour être au niveau de la balance. C'est un lieu où le trafic d'influence existe. Chaque cadre met son homme qui sait ce qu'il a à faire en retour: partager le gain du trafic issu de la balance. C'est un poste stratégique pour s'enrichir et il y a deux possibilités:

*** La balance électronique de la SOFITEX est le dernier juge**

«Intentionnellement, des agents retiennent des kilogrammes ça et là qu'ils attribuent à un producteur fictif. Ce producteur fictif encaisse alors le montant du tonnage que ces complices ont retenu et le partage se fait après » ;

L'autre astuce consiste à «surpeser» ou à «sous-peser» le coton à faire augmenter ou diminuer le tonnage réel. Le montant de la différence est partagé entre complices.

Dans l'un comme dans l'autre cas on retrouve des paysans complices. MDB témoigne qu'à Kuiny, dans le département de Tin, «le monsieur à la bascule a proposé un deal à un producteur et il s'agissait de gonfler sa production. Le producteur a accepté et a encaissé les sous qui ont été partagés après. Quant à moi, j'ai reçu 75 000 F CFA, le jour où il a reçu l'argent.» Et pour éviter de se faire prendre dans la supercherie : «Ils sous-pèsent chez certains et sur-pèsent chez d'autres» conclut-il.

La complicité de certains paysans dans le trafic de poids est une réalité bien connue du milieu paysan. Et certains responsables de GPC en font leur deal favori à l'exemple de ce qu'on a pu constater à Dan. «Le GPC de Dan minore les récoltes de ses membres sur le papier (ex. Pour 100 kg, on mettra 99 kg) de telle sorte qu'à la SOFITEX, lors de la seconde pesée, il n'y ait pas de manquant. S'il y a surplus, celui-ci est reversé aux producteurs du groupement».

Cette stratégie qui se veut une prudence fait l'affaire des responsables de GPC qui peuvent gérer les kilos supplémentaires à leur profit. Une prudence motivée par le fait des écarts qu'on observe souvent entre la pesée des paysans avant l'enlèvement et celle de la SOFITEX à l'usine.

Escroquerie au poids du véhicule : El adj. M S de Binté dénonce une escroquerie dont il a été victime de la part d'un ancien travailleur de la SOFITEX, actuellement transporteur de coton.

«Au chargement de mon coton, on a pesé six (06) tonnes. Une fois à l'usine, on m'a dit que finalement mon coton faisait quatre tonnes.» Il suspecte qu'on ait joué sur le poids du véhicule pour lui ôter deux (02) tonnes. Normalement, au pont bascule, on prend le poids total du véhicule chargé. Pour trouver le poids du coton, on soustrait celui du véhicule. Comme quoi la fraude sur le poids est bien conçue.

La fraude par le tonnage fictif serait à l'origine de l'incendie de l'usine de Fada N'Gourma 1997-1998 .

Les responsables de la SOFITEX se sont rendu compte qu'en réalité, il y avait plus de tonnes de coton à l'usine que prévu. Les auteurs des malversations ayant senti que le pot aux roses allait être découvert auraient mis le feu à l'usine 4 .

L'étape du pont bascule: c'est l'étape de la vérification du poids et de la qualité. A ce niveau, le poids est vérifié ainsi que la qualité. Les GPC envoient toujours quelqu'un qui suit le chargement jusqu'à l'usine. Pareil pour les responsables des chargement directs.

L'enregistrement se fait par ordre d'arrivée. Mais, l'ordre est rarement respecté, racket oblige. Il suffit dit-on de soudoyer au plus fort pour bénéficier de faveurs.

«Une fois, explique ce paysan de Serekeni je suis arrivé là-bas (à l'usine) à la descente. L'agent qui était de service et qui devait s'occuper de moi m'a dit qu'aujourd'hui, en tout cas, je vais lui donner son prix du café sinon je n'allais pas être servi. Je lui ai remis 2 500 F CFA et il a réglé mon problème.»

L'enregistrement est effectué à la pesée, sur la bascule : l'agent

SOFITEX relève le numéro du camion pour le remettre au conditionneur. C'est la dernière ligne droite où le coton est définitivement déclassé. Et donc comme pour prévenir d'éventuels déboires le producteur donne toujours quelque chose.

5.3.5 Le paiement :

Le paiement du coton enlevé, pesé et vérifié se fait par le truchement de la Banque. Dans la procédure, une fiche est remise au producteur et sur laquelle le montant à percevoir est indiqué, soustraction faite du crédit intrant (graine, pesticides, engrais, équipement). L'obtention même de la fiche est objet de racket. Les producteurs déboursent entre 5.000 et 10.000 F CFA pour éviter de multiples «aller-retour» souvent bien montés au prétexte d'une lenteur de l'administration. «ta fiche peut être là, l'agent va dire que ce n'est pas encore là. Mais, dès que tu paies, ta fiche arrive vite.» Résultat, une grande majorité des producteurs ne perçoit que tardivement l'argent de la récolte du coton. On raconte aussi le cas de ces paysans qui prennent le devant. Il y a deux ans, ce fut l'exemple de ce secrétaire d'un GPC qui a dû déboursier cinquante mille (50 000) francs CFA pour pouvoir se faire payer rapidement ses deux millions (2.000.000) de francs CFA,

Bien qu'aujourd'hui, la majorité des GPC perçoivent leur traitement par virement, de l'avis des secrétaires de GPC, "il faut toujours négocier à la SOFITEX pour qu'elle accélère le virement".

5.3.6 Les manipulations des marchés d'intrants, de semences...

La procédure annuelle est un appel d'offres international. Les concurrents sont tenus d'envoyer leurs échantillons à l'analyse auprès de l'INERA où les chercheurs procèdent à des essais. Puis, l'INERA recommande un certain nombre d'échantillons jugés valables et les transmet à la commission de dépouillement où siègent également deux ou trois membres de l'INERA.

Mais il arrive, selon cet agronome que les produits recommandés par les chercheurs et souvent les moins disants ne soient pas retenus.

«C'est une histoire de gros sous et la firme qui donne le plus de commis-

sions remporte le gros du marché» dit-il. Sur le marché des intrants, expliquent des travailleurs de la SOFITEX, les dessous de table sont légion.

Au niveau de semences, un dispositif existe pour multiplier les semences afin de couvrir les besoins des producteurs. C'est le cas de la ferme semencière de Boni exploitée par l'INERA. Celle-ci ne couvre cependant pas tous les besoins. C'est ainsi qu'un marché parallèle s'est développé où on trouve encore des cadres de la SOFITEX au four et au moulin des pratiques licencieuses. Ils se sont transformés en semenciers. C'est-à-dire qu'ils produisent les semences et les revendent à la SOFITEX.

Un commerce bien rentable. Dans le lot de ces travailleurs-commerçants de la SOFITEX, on retrouve malheureusement des premiers responsables tout aussi impliqués dans du trafic d'intrants.

Cette activité consiste à soutirer des sacs d'engrais recherchés par les producteurs de cultures céréalières.

Des agents de la SOFITEX, notamment les magasiniers et les chauffeurs en sont les acteurs principaux agissant souvent avec des complicités à un plus haut niveau de la hiérarchie administrative.

Les sacs soutirés des magasins sont revendus dans les villages ou stockés dans d'autres magasins dans la ville de Bobo. C'est par ce biais que les paysans achètent le sac d'engrais à 7.500 F CFA sur le marché noir pour faire des plus-values sur des hectares supplémentaires. Le même sac est vendu à crédit à 12.500 F CF par la SOFITEX aux producteurs.

Le détournement se fait à l'occasion d'une livraison classique avec un bordereau de livraison en bonne et due forme. Seuls le chauffeur et le magasinier sont au courant des sacs supplémentaires et leurs destinations une fois sortis des magasins.

**Le trafic de graine de coton* : ce trafic met en scène les saisonniers et des agents ou cadres de la SOFITEX. La graine est revendue aux producteurs au marché noir.

De l'aveu même du chef de zone de la région de Houndé, il existe un réseau parallèle de distribution alors que la SOFITEX est en principe la seule habilitée à délivrer de la graine aux producteurs. Elle est garante de la qualité de celle-ci et la graine de coton figure comme intrant crédit sur

la fiche de chaque producteur au même titre que l'engrais (4 sacs/ha) et les pesticides (6l/ha).

Ce qui retient cependant l'attention, c'est le réseau interne de la SOFITEX. En effet la SOFITEX donne la graine à la SN/Citec pour la transformation en huile (huile Savor) un partenariat bien solide dans la mesure où la SOFITEX est aussi actionnaire de la SN/Citec. De sources proches du conseil d'administration de cette société (SN-Citec) lors d'une de ses sessions, le représentant de la SOFITEX aurait été lui-même surpris, de constater l'existence de fournisseurs de la SN-Citec autres que la SOFITEX.

Les "autres" se révèlent être, l'association des éleveurs du Burkina, cliente de la SOFITEX. Un détournement d'objet puisque la SOFITEX, vend de la graine à cette association à titre préférentiel pour l'alimentation de bétail. Il n'est donc pas normal qu'elle devienne fournisseur à son tour de la SN-Citec au même titre que la SOFITEX.

Il faut dire que le circuit de l'association des éleveurs du Burkina n'est le pas seul. La SOFITEX livre également de la graine de coton à certaines unités d'huilerie ; il n'est pas exclu que les graines reviennent chez les producteurs par d'autres procédés.

La SOFITEX alimente ainsi elle-même le marché parallèle et ce sont les responsables et leurs complices qui empochent les gains. L'exemple de Houndé en est très révélateur.

Ces informations ont été acquises dans le contexte de la polémique à Houndé sur la qualité de la graine livrée aux producteurs.

Cette zone n'est d'ailleurs pas à son premier scandale.

Le précédent remonte à il y a deux ans, où deux cents (200) tonnes d'engrais ont été dissipées des magasins. Le mécanisme a consisté à émettre un vrai faux bordereau d'enlèvement de 200 tonnes avec les signatures requises. Le magasinier livre et le tour est joué.

Le problème, c'est que deux cents (200) tonnes ne peuvent disparaître aussi facilement sans traces. Les commanditaires se seraient retrouvés dans un bar et ont fait appel au magasinier qui jusque là, ne s'était douté de rien.

On lui propose alors de retirer le bordereau d'enlèvement du circuit

contre trois millions (3.000.000) de francs CFA. Prudent, ce dernier se retourne et raconte l'histoire au chef de zone. Celui-ci feint de ne rien savoir et remercie l'agent pour l'information.

De sources généralement bien informées, le chef de zone aurait alerté les commanditaires qui ont pris la poudre d'escampette avant l'arrivée des gendarmes qu'il a pris soin d'informer après. L'un des commanditaires de cette sortie frauduleuse d'intrants serait en Côte d'Ivoire et l'autre se trouverait quelque part au Burkina à l'abri. De cette façon des agents de la SOFITEX se sucent dans les réseaux parallèles de vente d'intrants.

Un ancien cadre de la SOFITEX raconte qu'il y a un autre précédent où des camions entiers ont disparu au départ de Bobo pour certaines zones. Le mécanisme de crédit intrant, en lui-même, est aussi un cercle vicieux d'endettement permanent. Le gros reproche des producteurs, c'est que la SOFITEX ne respecte pas les commandes. Le problème se situe surtout autour des pesticides.

Un producteur raconte qu'il dispose encore d'un reliquat de 90 litres de pesticides de la campagne précédente et la SOFITEX ne les reprend pas et refuse aussi de déduire cette quantité de la commande suivante. Son souhait, comme pour beaucoup de producteurs, c'est de pouvoir le déduire des reliquats des futures commandes. Mais, le système ne le permet pas. « La SOFITEX prend les commandes de la saison suivante alors qu'on n'a même pas encore fini d'utiliser les intrants de la campagne en cours et il devient difficile de prévoir. » Certains paysans sont devenus des spéculateurs de pesticides qu'ils bradent aux commerçants. Dans les GPC, il y a également des cas de détournement d'intrants à l'image de ce qui est arrivé à Mania II.

Les responsables de ce GPC auraient pris pour vingt trois millions (23.000.000) de francs CFA d'intrants aux noms des producteurs grâce à la complicité d'agents de la SOFITEX. Ce stock fut revendu à des commerçants. Et les paysans du GPC ont mis trois ans à combler le déficit ainsi créé grâce à la caution solidaire tant décriée par certains producteurs. Les acteurs d'un tel détournement jouiraient de certaines protections du fait de solides amitiés au sein de la SOFITEX. Résultat, ledit GPC est aujourd'hui divisé en deux : Mania I et Mania II.

5.3.7 Bobo-Dioulasso, carrefour du trafic de coton en 2004 ?

L'année 2004 aura consacré un trafic de coton jamais égalé. Des milliers de tonnes sont proposées à des commerçants sans qu'on ne sache exactement la provenance. Une difficile distinction entre les stocks nationaux et ceux venus de Côte d'Ivoire ou du Mali.

L'enquêteur du Ren-lac en a eu deux propositions. La première a porté sur 10 000 tonnes de coton graine proposé à 57.000F/la tonne par des agents de la SOFITEX par personnes interposées alors que sur le marché frauduleux même, la tonne est négociée à 87.000 F CFA.

La seconde proposition lui a été faite par un enseignant de Bobo. Nous disons bien un enseignant. Ce dernier lui a demandé de trouver des acheteurs de coton. Ce coton là viendrait du Mali et déjà stocké au port de Lomé au Togo.

Le mécanisme consiste à trouver des rabatteurs vers un client potentiel. Une fois le marché conclu, la compagnie malienne pour le développement textile (CMDT) émet un bon au nom de l'acheteur. Celui-ci prend attache avec SVD au port de Lomé pour évacuer son coton acheté. Ceux qui sont à l'origine du contrat se partagent une sorte de commission sur la vente. Sur ce registre il convient de signaler le cas rapporté par la presse, de cet ancien cadre de banque reconverti dans le commerce du coton qui a été écroué pour escroquerie, détournement (de plus de 160 000 000FCFA), faux et usage de faux. Il travaillait pour la coopérative agricole Djiguiya de Ouaga pour le compte du MPCl, groupe rebelle occupant la zone cotonnière du nord de la Côte d'Ivoire.

Autre trafic avéré c'est celui des saisonniers qui récupèrent la graine de coton frauduleusement dans les magasins et les vendent à certains producteurs.

5.4 Le cercle vicieux de l'impunité.

«Tout est pourri dans cette maison. A tous les niveaux, il y a des affaires. Au niveau des usines et de la direction c'est pire que ce qui se passe sur les marchés.»

Propos d'un agent outré de l'enrichissement illicite devenu système à la SOFITEX.

Il serait inutile de le répéter, l'or blanc rapporte bien, mais ce sont surtout des agents et des personnalités publiques et politiques qui en bénéficient le plus. La « SOFITEX est un Etat dans l'Etat. » Seulement l'institution cache mal les réseaux d'enrichissements illicites en présence et qui font la fortune souvent subite de bien de personnes.

On se souvient du vaste réseau d'enrichissement illicite qui avait été démantelé dans la zone de Fada et qui impliquait plus de 40 personnes. Toutes avaient réussi un système de prédation basé sur des champs fictifs, des paysans fictifs, des marchés fictifs et des paiements fictifs. « Tout était virtuel sauf l'argent que les intéressés encaissaient. C'est le plus vaste réseau à notre connaissance. »

Ainsi, ce réseau faisait sortir des milliers de tonnes d'intrants, les revendait, en début de campagne et se partageait le bénéfice. Lors de l'achat du coton, il vendait son coton que la SOFITEX achetait à coup de millions. On ne sait vraiment pas ce qui est advenu des différents animateurs d'un tel système mis à nu longtemps après.

Il faut signaler que la SOFITEX est une institution où la prise illégale d'intérêts est une pratique routinière. A commencer par le premier responsable lui-même à qui on reproche d'être un fournisseur de semences à sa propre structure. Dans le domaine des intrants, du transport, et des fournitures de bureaux, le tripatouillage des marchés y afférents est également cité en exemple des mauvaises pratiques de certains responsables. Cet ancien payeur de la maison donne une autre précision. « C'est dans les balles de coton que les patrons se sucent. Il peuvent déclarer moins de tonnes et vendre ce qu'ils ont retenu sur le marché et se partagent le butin.

Le mécanisme est simple, une tonne de coton, en fonction de la variété donne un certain nombre de kilo de coton fibre, environ 400 Kg. Le nombre de kilo varie selon la qualité et la variété du coton. Depuis l'usine, le chef d'usine et toute la hiérarchie sont au courant des surplus à retenir et qui seront vendus sous le couvert de la SOFITEX mais dont l'argent ira dans leurs poches.»

L'institution est comme un cercle fermé où les principaux acteurs se sucent sur le dos des paysans, « qui se tuent dans les champs, s'empoi-

sonnent avec les pesticides parce que mal équipés pour engraisser les tenants du système.»

Le pire, c'est quand l'UNPC, leur représentation s'y met sur le terrain. Les démembrements (unions provinciales et départementales) sont décriées des producteurs qui dénoncent les diverses spéculations de cette organisation.

L'utilisation de la ristourne notamment. Chaque année la SOFITEX au titre de la commission d'achat verse une certaine somme par tonne aux producteurs.

Cette somme est divisée par trois : une part va à l'UNPC (25% environ), l'autre à l'Union provinciale ou départementale et enfin au GPC. Le GPC, dernier bénéficiaire se retrouve généralement avec des maigreurs dans sa caisse. Cette somme multipliée par le nombre de tonnes vendues par le GPC, représente alors le gain ou bénéfice du GPC en tant qu'actionnaire puisque les paysans détiennent 30% du capital.

La gestion de ce pactole est assurée exclusivement par 3 personnes au niveau du GPC; le président, son secrétaire et le trésorier. A Ouanda nous avons découvert cette sorte d'arnaque des bureaux GPC qui se servent souvent du prétexte de rackets divers (conditionnement, chargement...) pour réaliser des prélèvements illégaux. De l'avis général, les GPC et l'Union nationale qui est aujourd'hui à son deuxième mandat de 5 ans se révèlent anti-producteurs parce que racketteurs et absents sur le terrain. « L'union ne résout aucun problème qu'on lui soumet. » «C'est le système de la SOFITEX, ils mangent ensemble donc leur mission de défense des intérêts des producteurs est biaisée».

5.5 Que faire ?

Opter pour une hausse significative des prix d'achat au producteur ce qui permettra de vivre décemment du coton. C'est du moins le souhait de tout producteur. Cette possibilité existe mais il faudrait que la société cotonnière soit moins vorace et qu'il y ait moins d'intermédiaires dans la filière.

Mettre fin aux rackets systématiques dont sont victimes les producteurs. Lutter contre l'illettrisme au sein des GPC. On constate que ce sont des lettrés qui sont désignés généralement comme secrétaire et trésorier. Ces derniers profitent de l'obscurantisme des autres.

Faire des GPC un outil de développement communautaire.

Dans l'ouest du Burkina, bastion cotonnier, les réalisations des groupements villageois (GV) étaient nombreuses. Ces dernières années, c'est plutôt le calme plat. Les GPC qui ont remplacé les GV ne construisent plus rien faute de moyen et/ ou de bonne gestion.

Revoir la gestion institutionnelle de l'UNPC de même que ses rapports d'avec la SOFITEX.

Démasquer les trafics à l'intérieur de la SOFITEX par des audits indépendants et annuels.

**TROISIÈME
PARTIE :**

Actions de lutte contre
la corruption en 2004
au Burkina-Faso

I- Année 2004 : L'année des engagements non tenus.

1.1 Dans le discours politique

Lors de la présentation des vœux de nouvel an en janvier 2004, les corps constitués ont placé l'année sous le signe de la lutte contre la corruption. Ainsi toutes les institutions ont posé ou essayé de poser des actions tendant à affirmer la volonté politique dans ce combat. Au niveau du gouvernement, toutes les occasions ont été profitables pour réaffirmer cette volonté : devant l'Assemblée Nationale, le premier ministre dans son discours sur l'état de la nation soutenait que **«la lutte contre la corruption et la fraude exige une volonté politique. Cette volonté existe et ne fera pas défaut. Il y a lieu cependant d'affirmer sans démagogie, que si la corruption et la fraude ne sont ni inévitables, ni insurmontables, leur résolution exclut la facilité... »**.

Devant les partenaires au développement, lors de la IV^e table ronde des bailleurs de fonds tenue à Ouagadougou en mars 2004, toujours le Premier ministre, évoquant la lutte contre la corruption promis la transparence et la bonne gestion des ressources mises à la disposition de l'Etat. Raison pour laquelle dit-il : **«le gouvernement a renforcé le dispositif institutionnel contre la fraude et la corruption avec la création de la HACLC et du Comité National d'Ethique (...) . Chacune de ses institutions [ainsi créées] a produit dans son domaine de compétence un rapport qui interpelle à plusieurs égards le Gouvernement, mais aussi la société burkinabè tout entière, sur un certain nombre de dysfonctionnements institutionnels de services, qui fragilisent les bases de notre développement»²⁰**

Enfin, devant les opérateurs économiques lors de la traditionnelle rencontre gouvernement-secteur privé, la question de la lutte contre la fraude a fait l'objet d'un nouvel engagement de la part des autorités politiques... Rien de nouveau sous les cieux depuis bientôt 3 ans, c'est la

²⁰ Burkina Faso- PNUD, quatrième conférence de table ronde des partenaires au développement au Burkina Faso. Rapport de la conférence, Ouagadougou, mars 2004 Cf discours de SEM Paramanga Ernest YONLI, premier Ministre, chef du gouvernement, P.41-42

même chanson : «Il faut traquer les fraudeurs... »

L'un des axes majeurs du gouvernement dirigé par Paramanga Ernest YONLI stipule «d'améliorer la bonne gouvernance » comme objectif à atteindre. Lors d'un des conseils des ministres du gouvernement de YONLI un rappel au respect de l'orthodoxie a été lancé à l'endroit des nouveaux ministres. Ceux-ci lit-on dans le compte rendu du conseil des ministres « ont été tenus informés, par le Premier Ministre, des obligations légales et réglementaires aux respects desquelles leurs Hautes fonctions les appellent désormais. Il s'agit, entre autres obligations de celles liées à la déclaration de leurs biens et à l'observation des normes d'incompatibilités diverses sur le plan de l'exercice des fonctions.» Encore, faut-il vérifier si les ministres sortant accomplissent également leurs obligations de déclaration de biens. Combien de ministres sont-ils à jour de ces déclarations de biens ? Et comme ces fameuses enveloppes fermées sont tenues secrètes, leur valeur et leur portée sont presque annihilées. A quand le mécanisme prévu dans les textes seront-ils opérationnels ? Notamment la commission de vérification qui n'est pas encore mise en place du fait de l'éclatement de la Cour Suprême en plusieurs juridictions. Décidément la transparence dans ce domaine est la chose la moins partagée. Durant l'année 2004, des faveurs spéciales ont encore été accordées aux ministres et aux députés alors qu'il ressort du rapport de la Cour des comptes sur la loi de règlement du budget de l'Etat gestion 2002, que certains membres du gouvernement n'ont pas encore réglé leurs créances contractées il y a plus de cinq ans.

Profitant d'une audience avec la Secrétaire Générale du Gouvernement et du Conseil des Ministres, le REN-LAC a demandé les suites qui ont été données aux différents rapports tels ceux de la HACLC et du CNE. Réponse : « Nous n'avons pas créé ces structures pour rien, elles travaillent et transmettent des rapports et nous les traitons...».

1.2 Au Niveau des réformes législatives

Plusieurs textes nationaux et internationaux ont été pris ou sont en voie d'être ratifiés en vue d'endiguer la corruption, la fraude et la criminalité.

Au plan national,

On relève notamment:

Une loi portant organisation de la répression de la fraude en matière de commercialisation de l'or au Burkina Faso, a été adoptée par l'Assemblée nationale en 2004. Selon un compte rendu du conseil des ministres « dans le cadre de la libéralisation du commerce de l'or intervenue en 1997 avec la suppression du monopole initialement concédé au Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux, il s'est installé un climat de fraude dans le secteur de la commercialisation de l'or. L'absence de déclaration de la part des comptoirs et autres titulaires d'autorisations d'exploitation entraîne des conséquences désastreuses pour l'économie nationale : absence de statistiques de production d'or et évasion de recettes fiscales. Face à cette situation, il y a lieu de renforcer les systèmes de contrôle et de répression des infractions à la réglementation»

- **Un décret portant règlement de discipline générale des fonctionnaires de la Police Nationale.** Ce décret prévoit des sanctions disciplinaires pour tenir compte du caractère paramilitaire des emplois et des exigences de rigueur et de qualité des services de commandement. Son application va renforcer la discipline au sein de la Police Nationale par la mise à la disposition de ses membres, d'un guide de conduite assorti de sanctions.
- **Le printemps des codes d'éthique :** Plusieurs initiatives ont été développées en matière de code d'éthique à tel point qu'on pourrait parler au Burkina de printemps des codes d'éthique depuis que le Comité national d'éthique a été installé la question de l'éthique a été fortement remise à l'ordre du jour. Ainsi :
- **Un code de conduite des Douanes** a été adopté courant 2004. Ce qui est une bonne chose d'autant que les douanes, sont depuis peu les cibles de nombreuses critiques. Grâce à l'adoption de ce code par l'administration des Douanes il fait obligation à chaque douanier à déposer auprès de ses supérieurs l'état de ses revenus annuels ainsi que ses investissements. Ce code de conduite s'articule autour de 5 points :1) Les qualifications professionnelles, 2) les

qualifications morales, 3) la hiérarchie, 4) les rapports avec le public, 5) les sanctions. Un «conseil Ad hoc» statue sur les types de sanctions et émet les avis sur leurs gravités. La décision finale revient au directeur Général des Douanes. Depuis lors, l'administration des Douanes a pris à bras le corps la lutte contre la fraude et est très sensible à la perception que l'opinion nationale se fait sur ses agents.

- Les Organisations de la société civile se sont dotées d'une code de conduite.
- Le Centre pour la Gouvernance Démocratique a élaboré un code de l'électeur.
- Le secteur privé burkinabé a entamé l'élaboration d'un code d'éthique.

Au plan sous-régional, régional et international, le Burkina Faso a adhéré, signé ou ratifié divers instruments :

- Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (ratifiée le 31 mars 2005)
- Convention des Nations Unies contre la corruption (ratifiée le 31 mars 2005)
- Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé (ratifiée en mai 2002)
- Code de transparence de l'UEMOA (adopté en mai 2001)
- Convention de la CEDEAO contre la corruption (non ratifiée)
- Traité de l'UEMOA contre le blanchiment d'argent sale (adoptée en novembre 2002)

II- AU NIVEAU DES INSTITUTIONS ÉTATIQUES

2.1 Le Comité National d'Éthique (CNE) de plus en plus écouté...

Le premier rapport 2002 du CNE sur l'état de l'éthique au Burkina a été rendu public en 2003. Ce rapport a reçu un bon accueil de tous ceux qui l'ont lu. Prévu pour être produit une fois l'an, on attend toujours la publication du rapport 2003 qui porterait sur l'éthique dans l'adminis-

tration générale, la santé et l'éducation. Est-ce l'effet « inattendu par les autorités » qu'a produit le premier rapport qui handicape la publication de ce deuxième ? On attend cette décision qui relève des prérogatives du chef de l'Etat à qui le CNE rend compte de ses travaux. Les 09 membres du Comité ont entrepris au cours de 2004 des tournées d'échanges avec toutes les entités, en l'occurrence les organisations de la société civile, les partis politiques, les ministères, les parlementaires.... « En 2004, nous avons tourné dans les provinces. Nous apportons avec nous des copies de notre premier rapport afin de sensibiliser les citoyens et de rassembler le maximum d'informations sur leurs préoccupations ». On note tout de même une timide manifestation d'une volonté à soutenir l'action du CNE. Après deux années de "squat" le CNE dispose maintenant d'un local, son président dispose d'un véhicule de fonction. Ce qui a fait dire au président du CNE que « l'Etat a commencé à intégrer le CNE dans son budget annuel, c'est une preuve que l'on nous fait de plus en plus confiance, du reste lorsque nous avons demandé par courrier les suites données aux recommandations contenues dans notre premier rapport, le gouvernement nous a répondu par une note détaillée qui reprend point par point les mises en œuvre de nos recommandations. »

Le CNE a tenu régulièrement ses sessions, et a essayé de répondre aux différentes sollicitations courant 2004 même si certains le trouvent encore très renfermé et peu productif. Et comme le rappelle si bien le Président de cette institution : «Le Comité est un observatoire, il n'est ni juge, ni inquisiteur (...). Ainsi nous avons observé qu'en 2004 beaucoup d'institutions ont pris en compte la question de l'éthique dans leurs activités. Par exemple le Conseil Supérieur de l'Information²¹, les organisations de la société civile. Dans l'éducation, l'instruction civique et le port de la tenue scolaires ont été introduits. Au niveau des forces armées des codes d'éthique ont été adoptés²², le dialogue interreligieux s'est engagé entre les différents groupes ...». En matière de renforcement de l'éthique, le comité prépare son troisième rapport 2004 autour de «projets de code d'éthique et de déontologie dans les secteurs de

²¹ Le CSI est devenu Conseil Supérieur de la Communication (CSC) en février 2005.

²² Les Douanes Burkinabè dispose d'un "code d'éthique et de conduite des agents de la douane", adopté en 2004..

l'administration publique, la santé, l'éducation, la sécurité , les finances publiques.»

2.2 La Haute Autorité de Coordination se dote de sa politique...

Après le dépôt de son premier rapport en janvier 2004, cette institution a continué son œuvre d'élaboration de la politique nationale de lutte contre la corruption, tout en formant les acteurs clés de la lutte contre la corruption, notamment les forces de sécurité, les magistrats, les inspecteurs techniques...

En observant les péripéties que cette institution connaît, on se demande si le gouvernement prend au sérieux l'existence de cette institution qu'il a pourtant appelée de tous ses vœux (elle manquait de moyens d'actions). Combien de fois des partenaires en visite dans notre pays n'ont-ils pas été guidés vers cette institution question de leur montrer que l'Etat est soucieux de lutter contre la corruption ? Quelles sont les suites données au premier rapport de cette institution qui avait non seulement mis des visages (des noms) sur ceux qui ont détourné (environ 3 milliards), mais aussi formulé des recommandations ? Un an après, alors que la Haute autorité prépare son deuxième rapport d'activités et s'appête à soumettre le document final de la politique nationale de lutte contre la corruption au Burkina au gouvernement, combien de temps faut-il pour prendre certaines décisions qui n'ont besoin ni d'effort encore moins de dépenses ? Il faut bien attendre longtemps pour voir la mise en œuvre partielle de cette politique. Cette politique a du reste reçu « une caution populaire » comme à l'accoutumé à travers un séminaire national tenu en décembre 2004.

Les deux grandes conclusions issues de ce séminaire sont :

« - la mise en place d'une assemblée générale regroupant les différentes composantes de la société, à savoir l'administration publique, la société civile et le secteur privé, à raison d'un tiers (1/3) par composante. Cette assemblée générale aura une présidence tournante qui sera assurée la première année par la Société civile.

- l'érection de la haute autorité en une institution indépendante, ayant la capacité de saisir la justice en cas de besoin. »²³

2.3 La Cour des Comptes : son premier rapport public est attendu

Elle est l'institution dans laquelle de nombreux observateurs avertis, les partenaires financiers étrangers placent un grand espoir. Ses missions républicaines la placent à l'avant-garde des structures de surveillance de la bonne gestion des finances publiques, de la transparence des comptes publics, de l'obligation de rendre compte des gestionnaires du trésor public et du contrôle par le Parlement des dépenses publiques...En 2 ans, elle tente de combler les carences de l'ex-Chambre des comptes en réussissant à produire 3 projets de lois de règlements du budget de l'Etat: le premier couvre la gestion 1999-2001, le second la gestion de 2002, le troisième la gestion 2003.

Par exemple, dans le rapport de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale, on lit ceci : « question n°5 : les opérations de contrôle effectuées par la Cour des comptes auprès des services de la solde ont fait ressortir 151 agents normalement à la retraite, mais qui ont continué de percevoir leurs salaires, toute situation qui coûte au budget de l'Etat des dépenses s'élevant à 454 060 448 FCFA. Comment une telle situation a-t-elle pu se produire ? Réponse : en fait sur 151 agents effectivement 130 agents devraient être mis à la retraite. N'ayant reçu aucun arrêté de mise à la retraite des agents concernés, le Ministère des Finances et du Budget ne pouvait, de façon légale, interrompre le paiement des salaires des intéressés.

Sur les 21 agents restants, 4 étaient réquisitionnés, 9 mis à la retraite par erreur, 8 agents de corps particuliers ne devraient pas être mis à la retraite au moment du contrôle (...) »²⁴.

En prévision de son premier rapport qui couvrira la période 2003-2004, la Cour des Comptes a eu à effectuer un contrôle budgétaire de bon nombre d'établissements publics de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises publiques. Certaines entités sont citées telles : le projet éducation de base non formelle, le PNGT2, l'ENEP de Fada, le CHR de

²³ Rapport de synthèse 13-15 décembre 2004, Séminaire national sur le projet de politique nationale de lutte anti-corruption.

²⁴ Assemblée nationale. Rapport n°2004/030/AN/ COMFIB dossier n°16 relatif au projet de loi portant loi de règlement du Budget de l'Etat, gestion 2002.

Gaoua, la Régie des douanes de Ouaga Inter, le projet sida, le PEDDEB, l'appel d'offres pour la construction de l'hôtel de ville de Ouaga, le bilan financier du 75^e anniversaire de la commune de Bobo, la commune de Ouahigouya, et la commune de Léo.

Apparemment, ce sont des entités dans lesquelles la presse a fait état de mauvaise gestion, de détournement, de fraude. On constate alors qu'à sa manière, la Cour des Comptes essaie de suivre l'actualité et de répondre aux aspirations de la population. Tout le monde est donc suspendu à la publication de ce premier rapport public qui est prévu dans le premier semestre de l'année 2005. On peut dire que le suivi de l'équilibre budgétaire commence à entrer dans les mœurs avec les différents rapports de la Cour des Comptes.

Ces lois de règlements sont censées être publiques, mais lorsque vous les demandez à la Cour, on vous rétorque qu'elle n'est pas autorisée à les rendre publiques. Pourtant, on retrouve de larges extraits souvent dans la presse. Il faut que la Cour des Comptes et le ministère des Finances et du Budget accordent leurs violons pour que le public puisse avoir accès à ces documents, cela participerait de la transparence et de l'obligation de rendre compte tant clamée par ces deux institutions.

2.4 Le contrôle parlementaire encore timide

En matière de contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, il y a eu plusieurs questions orales sur la corruption²⁵. C'est une première qu'il faut saluer à sa juste valeur. Contrairement à ce qui a été promis lors des vœux de nouvel an 2004, aucune commission d'enquête n'a été formée sur la question de la corruption à proprement parlée. Décidément, malgré la profession de bonne foi de certains groupes parlementaires, on est loin d'arriver à ce que les députés aient un regard critique sur la gestion des ressources. Le Parlement devrait lancer des missions ou commissions d'information sur des affaires qui défraient la chronique : la route de Boromo-Bobo, la gestion du marché de Rood

²⁵ Une question orale du député Hyacinthe Sandwindi sur la corruption, une question de la député Marlène Zébangou sur la fraude fiscale et la corruption.

²⁶ Réseau créé en 2003 et composé de tous les groupes parlementaires présents à l'Assemblée nationale.

Wooko depuis sa mise en place, les opérations de privatisation, les marchés publics tels que celui portant sur le Programme de vérification des Importations, etc.

Certains groupes parlementaires ont mis le thème de la lutte contre la corruption comme sujet de réflexion de leur journée parlementaire, notamment le "CDP" et le groupe "Justice et démocratie".

Le réseau des parlementaires de lutte contre la corruption²⁶ s'est consolidé et prépare sa stratégie pour l'année 2005. On peut dire que le Parlement est encore timide en matière de contrôle de l'action gouvernementale. Mais peut-être 2005 donnera-t-elle une occasion au Parlement d'entreprendre des actions concrètes dans ce domaine ?

III- Principaux événements sur la corruption en 2004.

Comme nous le prévoyions dans notre précédent rapport, l'année 2004 a été celle de la prise de conscience des différents acteurs dans la lutte contre la corruption. Ainsi, plusieurs événements ont-ils eu lieu. Des partis politiques comme le CDP parti au pouvoir, l'UNIR-MS, CPS, le PDP/PS ont exprimé leur souhait de lutter contre la corruption en créant le Réseau des parlementaires de lutte contre la corruption à l'Assemblée nationale. Les organisations de la société civile ont adopté des textes (code de bonne conduite, code de conduite de l'électeur...), les structures publiques de lutte contre la corruption s'évertuent à faire entendre leur voix, bref autant d'agitation qui, si on n'y prend garde finira par banaliser le phénomène de la corruption puisqu'au même moment les résultats sur le terrain restent très mitigés. A qui la faute ? Nous avons établi sur la base des informations publiées un tableau détaillé des principaux événements sur la lutte contre la corruption au Burkina au cours de 2004.

3.1 Tableau des principaux événements en 2004

Evénements	Dates	références
Une question orale à l'Assemblée nationale sur la fraude fiscale		Assemblée nationale Auteur de la question : Député Marième Zéboho du G. Justice et Démocratie Rapport de synthèses des sessions de l'AN
Tournée de sensibilisation et de concertation en provinces de Comité national d'éthique	Janvier, mars, juin décembre 2004	CNE, Rapport d'activités du CNE
Adoption d'un code de bonne conduite de l'électeur		CGD « Code de bonne conduite de l'électeur »
Remise du premier rapport d'activités de la HACLC au Premier ministre	12 janvier 2004	Premier ministre Rapport d'activités de la HACLC (confidentiel)
Tenue des premières journées nationales du Refus de la corruption suivies d'une remise d'un memorandum au gouvernement	20-22 janvier 2004	REN-LAC, Memorandum sur le contrôle
Journées parlementaires du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) autour du thème de la lutte contre la corruption	29 février 2004	CDP Rapport des Journées parlementaires. Thème : « lutte contre la corruption au Burkina Faso : quelle contribution des parlementaires ? »
3 ^e session du Comité national d'éthique	Mars 2004	Comité national d'éthique
Adoption d'un code de bonne conduite à travers un atelier de validation	14 avril 2004	CGD Code de bonne conduite
Question orale au gouvernement sur la corruption à l'Assemblée Nationale	14 mai 2004	Assemblée nationale Auteur de la question : Député Hyacinthe Sandwidi du G. FDP/PS Rapport de synthèses des sessions de l'AN
Mise en place d'un comité ad hoc du Conseil supérieur de la magistrature pour enquêter et rédiger un rapport sur l'état de la corruption dans la justice burkinabè	28, 29 juin 2004	Ministère de la justice (CSM) Rapport confidentiel du comité ad hoc.
11 ^e conférence du Médiateur du Faso sur le thème : « Le Respect et la Protection du Patrimoine National des enjeux de la lutte contre la corruption au Burkina Faso »	juin 2004	Médiateur du Faso Rapport final des conférences du Médiateur du Faso.
Formation des acteurs clés dans la lutte contre la corruption	Septembre/octobre 2004	HACLC, Rapports de formation
Atelier de formation sur la corruption dans les marchés publics dans le secteur de l'eau & assainissement	23 septembre 2004	« Fondation Entreprendre » et REN-LAC Rapport final de l'atelier. Thème : « la corruption dans les marchés publics : état des lieux et perspectives ».
Rencontre judiciaire 2004-2005 sous le thème « la Cour des Comptes : juridiction supérieure de contrôle des finances publiques »	1 octobre 2004	Cour des Comptes Rapport de la rentrée judiciaire 2004-2005
Adoption du projet de loi de règlement au titre du budget de l'Etat, gestion 2002	5 octobre 2004	Cour des Comptes- Assemblée Nationale - projet de loi de règlement gestion 2002 - rapport de la commission des finances et Budget de l'Assemblée Nationale
Conférence des femmes du parti politique Convention panafricaine Sankariste (CPS) sur le thème : femme, lutte contre la pauvreté et corruption.	9 octobre 2004	CPS Rapport de la conférence & communication du Pr. Etienne Traoré.
Débat sur « la presse burkinabè et l'argent ».	4 novembre 2004	
Séminaire sur le blanchiment d'argent sale	15-17 novembre 2004	Ambassade des USA Rapport final du séminaire
Tenue des deuxième journées nationales du Refus de la corruption.	7-10 décembre 2004	REN-LAC Memorandum sur la corruption adressé au gouvernement, thème : « Problématique de la lutte contre la corruption et l'accès par tous aux soins de santé »
Séminaire national de validation de la politique nationale de lutte contre la corruption	13 décembre 2004	HACLC Document cadre de la politique nationale de la lutte contre la corruption
Remise du rapport « d'audit sur les marchés publics de 1991-2001 »	Décembre 2004	Direction centrale des marchés publics

3.2 les sanctions prises à l'encontre des auteurs de corruption en 2004 en Conseil des Ministres

Noms et professions des auteurs de corruption	Infractions/débits	Administrations d'origine	Sanctions	Notes judiciaires	Montants	Evénements
Monsieur THOMBARANO né TRAORE Aoua	Fraudes déclarations	Leitor	mission non disponible	Aucune	Dix millions (10 000 000) de F CFA, payés sur le budget de l'Etat pendant 2003	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres N°003 Ouagadougou, le 04 février 2004
Mamadou de CHUYO	Frais de débites non recouvrés	Ministère de la Santé (CHU-YO)		aucune	Les frais de débites non recouvrés s'élevaient à environ 71 millions de F CFA	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres
Monsieur Harouma KOUANDA, Mle-28 083 N Greffier en chef	Déroulement de dossiers publics	Ministère de la Justice (Cour des Comptes)	révocation	avec poursuites judiciaires	Déroulement d'un dossier de 29 689 462 F CFA.	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres (09) Ouagadougou, le 24 mars 2004
Monsieur Bi Dié ZOUNGRANA, Mle-23 667 C, ancien Directeur Général de l'Etat Indépendance	de graves irrégularités,	Ministère de l'Enseignement des Arts et la Culture (Secrétariat général de l'Etat Indépendance)	relief de ses fonctions,	Non indiqués	Non indiqués	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres (01) Ouagadougou, le 14 avril 2004
Monsieur Hyacinthe MAYALA, Mle 14 186 V, Agent de Recouvrement du Trésor,	Déroulement de dossiers publics	Ministère des Finances et du Budget (à la Perception de Ponsé)	la mise en jeu de la responsabilité personnelle et pérennité de tous ces agents par l'émission d'un ordre de recouvrement à leur rencontre et le remboursement par les contribuables de toutes les sommes dues	la révocation avec poursuites judiciaires conformément à l'article 147 de la loi n° 13/98/AN du 25 avril 1998 portant révisions pénales applicables aux agents de la Fonction Publique, pour les agents publics et leurs conjoints.	l'ex rendu comptable d'un décaissement de 16 500 000 F CFA	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres

Noms et prémisses des mises en cause	Infraction/délit	Administration d'origine	Sanction	Suivi judiciaire	Montant	Source
Monsieur Gaston Noël TENDREBOGO, Mle 21 079 H, Agent de Recouvrement du Trésor.	Détournement de deniers publics	la Perception de Sikou	Révocation	Avec poursuites judiciaires	édifice global de 313 548 163 F CFA	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres
Monsieur Yacouba KABRE, Mle 29 827 K, Agent de Recouvrement du Trésor, Percepteur sortant.	Manquement	la Perception de Goma	Révocation	Avec poursuites judiciaires	c'est rendu comptable du détournement de la somme de 21 107 903 F CFA	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres
Monsieur Mlass Hounou, Mle 64 967 P, Conseiller des Services Financiers.	Détournement de deniers publics	au Centre National des Etudes Universitaires de l'Université de Ouagadougou	Révocation	Avec poursuites judiciaires	pour 31 170 348 F CFA	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres
Monsieur Iemba OUANDIAGO, Agent contractuel, Cuisinier du CENOU,	Détournement de deniers publics	au Centre National des Etudes Universitaires de l'Université de Ouagadougou	Révocation	Avec poursuites judiciaires	pour 102 001 944 F CFA ;	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres
Un comptable	Détournement de deniers publics	au Centre National des Etudes Universitaires de l'Université de Ouagadougou	Révocation	Avec poursuites judiciaires	7 900 000 F CFA ont été dissipés par le fait d'un complice	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres
Des agents du trésor public	Non indiqué	Ministère des finances	Révocation	Avec poursuites judiciaires	perces constatées sur les comptes spéciaux du Trésor : 1 339 072 393 F CFA	Compte rendu des travaux (B21) Ouagadougou, le 30 juillet 2004
M. Iba Joseph DIALLO, Ex-maire de Ouahigouya	Détournement et mauvaise gestion	Maire Ouahigouya	Retour de sa fonction	Avec poursuites judiciaires	Millions pour réparation de ses propres véhicules et 4 millions pour l'achat de mobiliers scolaires et autres irrégularités sur les permissions de marchés communaux	Compte rendu des travaux du Conseil des Ministres

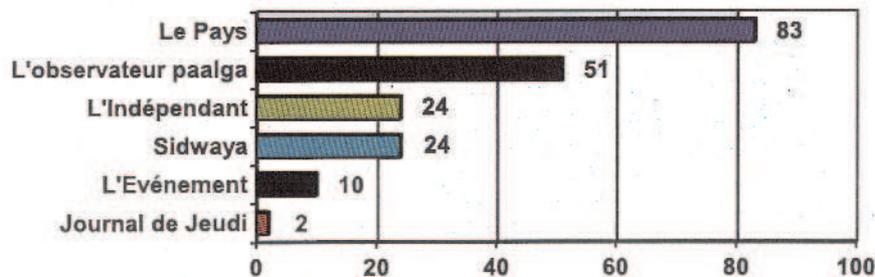
Remarques : Nous avons compulsé les travaux du Conseil des ministres de l'année 2004. Il est certain que d'autres sanctions existent mais non portées à la connaissance du public, ce qui est dommage car la publicité aide souvent à la sensibilisation et à la dissuasion. On constate une timide volonté de sanctionner les auteurs d'actes de corruption, malheureusement l'effet que ces décisions du Conseil des ministres a sur l'opinion est que " ce sont les menus fretins qu'on envoie en tôle, quant aux grands poissons, ils se la coulent douce et dans l'impunité". Les procès pour corruption ne sont pas encore à l'ordre du jour. Lors des assises criminelles de février 2005 on annonce le jugement de certains dossiers de détournement. C'est déjà ça, mais que fait-on des gros dossiers révélés par la HACLC ?

IV- La presse burkinabè a dénoncé beaucoup de cas de corruption

La presse burkinabè dans son ensemble a fait un effort remarquable dans les actions de dénonciations et de sensibilisations comme le montrent les statistiques ci-après.

En effet nous avons compulsé tous les articles traitant de la corruption et de ses dérivés durant l'année 2004. Six journaux ont été retenus en fonction de la fréquence des articles sur le sujet et des moyens dont le REN-LAC dispose pour traiter cette littérature. Cette année, nous avons pu recenser 194 articles publiés sur le sujet. Nous analysons cette revue de presse sous plusieurs angles, notamment ceux relatifs aux rumeurs, à la dénonciation, à la sensibilisation, aux secteurs qui sont les plus cités dans la presse, aux mécanismes les plus décriés.

Nous constatons comme l'année passée que le Journal « Le Pays » et « L'Observateur Paalga » tiennent les têtes pour avoir publié et/ou consacré le plus grand nombre d'articles à la question.



4.1 La rumeur comme mode de diffusion des faits de corruption

Les quotidiens utilisent leurs « rubriques de rumeurs » plus ou moins fondées telles que « Une lettre pour Laye [10 articles] » pour L'Observateur Paalga « Kantigui [6 articles] » pour Sidwaya, « Ombres et lumières [6 articles] » et « Confidences du week-end [5] » pour « Le

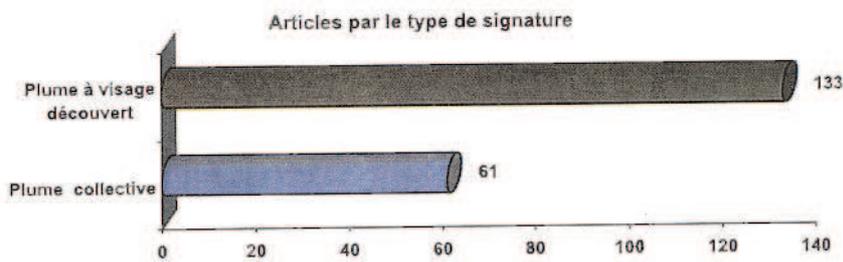
Pays » . Cette abondante information vérifiée à la hâte ou non vérifiée permet aux quotidiens de répondre aux exigences du marché de l'information de plus en plus concurrentiel. Mais cela cause certaines entorses à la déontologie. Il est vrai que le fonctionnement des quotidiens, du fait des moyens financiers et humains limités handicape pour des investigations plus poussées encore que les fuites sont rares chez les agents de l'administration burkinabè, trop attachés au sacro-saint « devoir de réserve ». Le ratio des articles signés sous la plume de nom collectif tel que le "REN-LAC", "Une lettre pour Laye", "Ombres et lumière", "Kantigui", "Confidences du week-end" se constate dans un classement des journalistes qui ont le plus écrits à visages découverts sur des questions de corruption et de bonne gouvernance.

Auteurs	Organes	Nb. des articles
REN-LAC	Le Pays et L'Observateur Paalga	17
Michel Zoungrana	L'Indépendant	13
Une lettre pour Laye	L'observateur	10
Le Pays	Le pays	8
Liérmé Somé	L'Indépendant	7
San Evariste Barro	L'observateur Paalga	7
Kantigui	Sidwaya	7
Ombres et lumières	Le Pays	6
Confidences du week-end	Le pays	5
Hervé d'Africk	Le pays	5
Ramata Soré	L'Événement	5
Cyr Payim Ouédraogo	L'observateur Paalga	4
Séni Dabo	Le Pays	4
Père Balemans	Le pays	4

4.2 Les éditoriaux et humeurs contre la corruption

Le journal "Le Pays" a consacré nombre de ses éditoriaux [8 articles] au problème de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption, et de la gestion transparente des affaires publiques. Dans son "dialogue

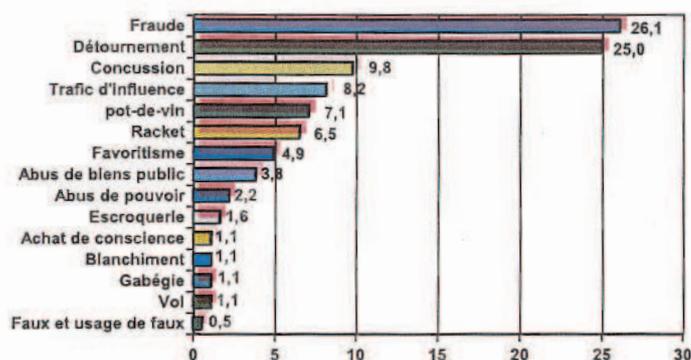
Intérieur " ou à travers sa rubrique "Le Fou" ce journal a saisi toutes les opportunités pour fustiger ce qu'il appelle « le mal de corruption ». Aussi sur les 194 articles on note une forte contribution extérieure [31 articles]. Ainsi bon nombre de journaux prêtent leur espace pour de libre propos, des débats, et des rubriques comme celle animé par le Père Balémans²⁷ dans Le Pays, ou «corruption dans la cité» dans L'observateur Paalga animé par le REN-LAC depuis 6 ans. Comme l'indique le graphique suivant, sur les 194 articles recensés, 61 portent des signatures collectives (REN-LAC, le Fou, Baromètre, Pasek taalé, le Pays, Kantigui, Ombres & Lumières, les Confidences du Wenk-end, Lucarnes...) c'est le signe qu'il n'est pas aisé de parler de la corruption à visage découvert. Il faut par contre louer la pugnacité et le courage de certains journalistes qui acceptent écrire sur des faits de corruption (environ 133 articles portent des signatures de journalistes)



4.3 Les mécanismes les plus décriés par la presse burkinabè

La fraude et le détournement semblent être les mécanismes de corruption les plus faciles à dénoncer pour la presse. Les autres mécanismes sont classés dans le graphique ci-après :

²⁷ Membre de la Congrégation des "Pères Blancs", d'origine hollandaise, Père Balémans est installé au Burkina depuis 1957. Dans sa rubrique " Droits dans les yeux " il publie des faits de corruption..

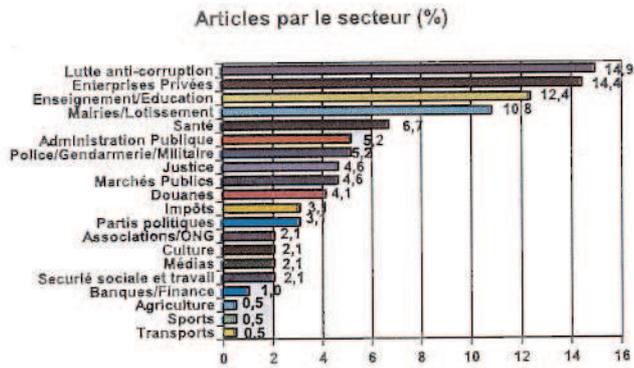


4.4 Les secteurs sur lesquels la presse fait du "bruit"

Comme certains agents aiment à le dire lorsque leur corporation fait objet de dénonciation de pratiques de corruption «on est entrain de laver notre linge sale sur la place publique». En effet, hormis la "lutte anti-corruption" qui a connu une effervescence particulière en 2004²⁸, chaque secteur a eu sa petite affaire (Cf la liste des grandes affaires établies par le REN-LAC sur la base de leur médiatisation)

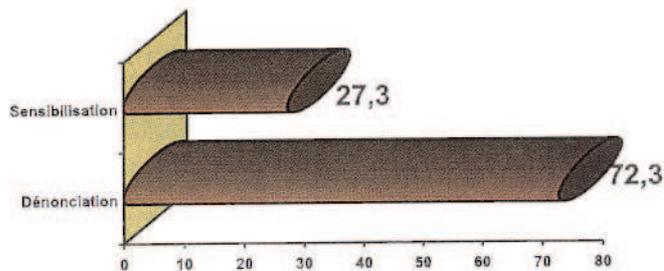
Ainsi constate-t-on que "les entreprises privées" font mauvaise presse en se classant premier secteur . Ce secteur est suivi de "l'Enseignement". Ce qui est compréhensible avec "l'affaire des fraudes aux examens et concours". Ensuite viennent les mairies/lotissements avec quelques maires qui ont été remerciés. La Santé n'est pas en reste, la mauvaise gestion dans certains CHR a été dénoncée soit par les agents, soit par des usagers. Fait remarquable : les association et ONG s'illustrent de plus en mal dans des pratiques de corruption, fraudes et surtout de détournement et d'abus de biens sociaux.

²⁸ Le REN-LAC a organisé coup sur coup deux journées nationales du Refus de la corruption (Les premières en janvier 2004 et les secondes en décembre). Sans oublier que la haute autorité a agité un peu l'opinion avec son premier rapport et l'élaboration de la politique nationale de lutte contre la corruption. Il faut signaler aussi la célébration par les Nations Unies de la journée mondiale de lutte contre la corruption.



4.5 La dénonciation à travers la presse porte-elle ses fruits ?

Sans doute que les personnes mises en cause dans la presse ne sont pas contentes et cela peut s'apercevoir lorsqu'un article «pimenté» apparaît mettant en cause un groupe de profession comme ce fut le cas en fin 2004 lorsque L'Événement a publié une enquête sur la corruption à la justice. Dans notre traitement des articles, il ressort que les hebdomadaires sont plus portés vers les articles de dénonciation, donc s'attirent le plus d'ennuis et les quotidiens vers la presse éducative, celle qui sensibilise.



4.6 Les limites de la dénonciation par la presse

Cette profusion des faits de corruption publiés présente cependant des dangers au nombre desquels :

- Un grand risque de banalisation du phénomène. Tout le monde en parle et ça devient lassant pour ceux qui sont incriminés. Du reste, les faits de petite corruption sont de moins en moins rappor-

tés par la presse. A quoi bon dénoncer des petits agents lorsque ceux qui sont censés les réprimer, les contrôler sont eux-mêmes dans des compromissions connues par tout le monde.

- **Un développement du sentiment de l'impunité.** Ceci est d'autant plus vrai que ces informations ne sont jamais ni démenties, encore moins sujettes à des poursuites judiciaires.
- **Une presse discréditée par la diffusion d'informations non vérifiées.** Lorsqu'elle ne prend pas des garde-fous pour se prémunir de la propagande, la presse court le risque de perdre son crédit car pour des raisons de marketing, certains journaux préfèrent avoir l'exclusivité et le sensationnel plutôt que de prendre le temps pour des vérifications d'usage au risque que les concurrents ne les devancent sur le sujet.

4.7 Quelques grandes affaires traitées dans la presse en 2004

Certaines affaires ont défrayé la chronique et fait la « une » des journaux en 2004. Voici un tableau de quelques affaires non exhaustives sélectionnées par le REN-LAC sur la base de l'écho produit auprès de l'opinion.

Titre	Institutions/ personnes mises en cause	Suites judiciaires (s'il y a lieu)
1. Affaire SGS, COTECNA, IST, BIVAC : passation de marché du Programme de Vérification des Importations suspicion de versement de pot-de-vin.	Journalistes, SGS, Cotecna, Ministère des Finances et du Budget	Information non disponible
2. Malversation au Centre National de Lutte Contre l'Excision au ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale	La ministre de l'Action sociale Mme Mariam LAMIZAMA	Enquête de l'Inspection générale d'Etat. Sans suite publique
3. Affaire PAL: Tripotouillage du JO ?	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation	Sans suite
4. Rapport de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption près de 3 milliards de FCFA volatilisés	Des organismes publics	Information non disponible
5. Fraudes aux examens et concours année 2004	Mme Drabo & et des complices	10 mois de prison ferme et des amendes
6. Vol et recel d'armes de guerre à Kaya	Un militaire et des complices	Arrêté et mise en prison
7. Affaire de parcelles au secteur 15	Mme Balima et la mairie de Bogodogo	Règlement administratif par le MATD
8. Affaire Adams' Bala de « la Surface » : véhicules volés	Directeur du super marché la "surface" M. Adams Bala	Arrêté et libéré provisoire, instructions judiciaires
9. DGTIM : Fraude sur les cartes grises	Sia Youssoufou et 10 complices	Arrêtés et emprisonnés Instructions judiciaires
10. Nos stations d'essence puent la fraude	Information non disponible	Sans suite
11. Ministère de la Fonction publique : une affaire de magouille emporte un agent	Lassané Savadogo & ministère de la Fonction publique	Licencié et poursuites judiciaires
12. Mairie de Ouag: la mauvaise fois qui en vaut un milliard	Maire de Ouagadougou	Information non disponible
13. Mauvaise gestion à la mairie de Ouahigouya : le maire démi de ses fonction	Le Marie de OHY M. Issa Joseph DIALLO	Demi de ses fonctions avec poursuites judiciaires
14. Détournement de fonds à CELTEL-Burkina	Lassiné Kafando	Arrêté
15. Mauvaise gestion à la mairie de Ziniaré : le maire démissionne	Démision	Rien de précis

V- Les perspectives dans la lutte contre la corruption

5.1 La prévention et la sensibilisation seront renforcées

La lutte contre la corruption est à la croisée des chemins. Face à une volonté mitigée des pouvoirs politiques à juguler la corruption, la société burkinabè dans sa grande majorité espère quand même voir un jour toute cette lutte porter des fruits. Faut-il penser à une opération mains propres ? Que faut-il faire réellement pour réduire la corruption ? Le discours politique a ses limites et comme aiment à plaisanter certaines personnes « qui est fou pour aller au-delà du discours. Peut-on scier une branche sur laquelle on est soi-même assis ? », à cette allure, la corruption va gagner en ampleur si on ne révisé pas la machine administrative. Du côté de la prévention, le Burkina de 2005 sera mieux nanti avec la ratification des deux conventions (africaine et mondiale). Il est probable que l'on tende vers l'élaboration d'une loi générale nationale contre la corruption. Tout au moins les conditions existeront pour la proposition d'une telle loi car l'environnement national et mondial s'y prête, puis le pays y gagne en crédibilité en optant pour une approche préventive.

5.2 Mais la répression sera toujours sous coupe réglée par le gouvernement

Une lutte âpre est actuellement engagée pour le contrôle de la lutte contre la corruption. Il n'est pas aisé d'engager une lutte dans ce domaine et de perdre le contrôle. Le gouvernement joue toutes les cartes en sa faveur : avoir le monopole, disposer des moyens, et « maintenir son leadership » dans la lutte contre la corruption. Comme l'année 2005 est une année électorale, les dés sont pipés en matière d'application réelle des engagements déjà pris ici et là. Quelle liberté d'action dispose les membres de la HACLC pour s'attaquer frontalement à la corruption

des hauts responsables (députés, ministres, directeurs, maires...) sans être objets de pressions diverses (politiques, administratives) ? Au Bénin certains membres de la Commission de la Moralisation de la Vie Publique (à ses débuts) ont dû démissionner lorsqu'ils ont constaté qu'ils étaient là comme des « faire-valoir ».

Toutes les parties prenantes sont interpellées et chacun doit jouer sa partition pour le succès de la lutte contre la corruption au Burkina.

...5.3 Et les risques d'échec à éviter de la lutte contre la corruption :

« Un risque majeur d'échec : l'absence de volonté politique

L'absence de volonté politique va se manifester par :

- *La persistance du néopatrimonialisme qui a longtemps caractérisé nos Etats en Afrique. Giorgio Blundo et Jean François Méclard définissent l'Etat néopatrimonial par le fait que : « l'Etat est, en quelque sorte, privatisé à leur profit, par ceux là-même qui y détiennent une position d'autorité, d'abord au sommet de l'Etat, mais aussi à tous les niveaux de la pyramide étatique. Le dirigeant politique se comporte en chef patrimonial, c'est-à-dire en véritable propriétaire de son royaume.*

C'est pourquoi, le pouvoir et la richesse tendent à se confondre et la possession du pouvoir politique ouvre la voie à l'accumulation économique... l'Etat néopatrimonial est une sorte d'Etat avorté et la corruption lui est consubstantielle. Il repose sur le pouvoir personnel. La plupart des chefs d'Etat qui ont réussi à durer ont bâti un véritable système de pouvoir personnel autour de leur personne. Le chef d'Etat joue de son pouvoir de nomination comme d'un pouvoir de patronage, distribuant alternativement la faveur et la défaveur, la grâce et la disgrâce ».
Une telle situation constituera un blocage pour le bon fonctionnement de la démocratie.

- *la persistance de l'impunité, sous une forme pernicieuse, pour une catégorie bien ciblée de personnes qui passent à travers les mailles du filet d'une justice aux ordres, d'une justice à 2 vitesses dans laquelle la petite délinquance,*

²⁹ Transparency International Source book, 2002

la petite corruption, les petits détournements subissent la rigueur de la loi, et sont médiatisés pour les besoins de la cause, alors que la même justice traîne les pieds à ouvrir même une information judiciaire sur les affaires impliquant des hautes autorités (Ministres, députés...)

b) Des risques non moins importants d'échec :

- le dévoiement du rôle des structures de contrôle.

Ce risque sera d'autant plus grand que les actions de ces structures seront orientées vers une logique répressive parce que, incapables de toucher la grande corruption, elles vont s'acharner sur les simples citoyens qui se retrouveront exposés à de nouveaux risques d'arbitraire de la puissance publique, et à des risques d'atteinte à leurs libertés. Cet acharnement va également être orienté contre les concurrents qu'on veut discréditer ou contre les opposants politiques.

- L'insuffisance de la formation technique des agents dans les structures de contrôle pour faire face à une délinquance utilisant de plus en plus des moyens modernes pour opérer. Une certaine forme d'impunité s'installera et portera assurément un coup dur à la lutte contre la corruption.

- L'insuffisance des moyens mis à la disposition de ces structures va également limiter leur liberté d'action et leur indépendance. Une telle situation sera assimilée à un manque de volonté réelle de lutter contre la corruption.

c) Un risque majeur d'échec de leur contribution serait la perte de l'indépendance des organisations de la société civile vis-à-vis du pouvoir en place ou des politiques en général.

Cette situation peut être créée de manière factice par :

La mise sur pied d'organisations parallèles aux ordres dans le but d'affaiblir les organisations existantes ou en soudoyant ces organisations pour qu'elles soient plus conciliantes ou plus accommodantes vis-à-vis de pratiques qui mériteraient d'être dénoncées.

La caporalisation des organisations dans des cadres dits formels où leurs avis et leurs initiatives seront canalisés vers des objectifs qu'elles seront sensées partager alors qu'ils leur sont totalement étrangers, et ce, au nom des décisions dites "démocratiquement prises".

Une telle situation va discréditer ces organisations qui vont perdre totalement la confiance des citoyens qu'elles sont sensées représenter.

- d) *Un autre risque non moins important est l'absence de transparence dans le fonctionnement des organisations. Une absence de visibilité de leurs activités (surtout si elles n'ont pas un fonctionnement démocratique) fera que ces organisations ne pourront pas jouer correctement le rôle qui est attendu d'elles dans la lutte contre la corruption n'étant pas elles-mêmes exemptes des maux qu'elles sont sensées aider à guérir.*
- e) *Le risque majeur à ce niveau est la connexion du secteur privé avec le monde politique. Tant que la prospérité de leurs affaires restera liée à leur position politique, les entreprises du secteur privé ne pourront jamais être des partenaires crédibles dans la lutte contre la corruption. Le maintien d'une telle situation se traduira par :*
- les blocages dans la mise en œuvre du code de bonne conduite, notamment par des manœuvres tendant à le vider de tout son sens ;
la persistance de la fraude qui prendra des formes plus sophistiquées et qui restera évidemment impunie.
- f) *Un autre risque important serait la non maîtrise du développement du secteur informel qui sera alors le refuge des trafics de tout genre et qui inonderait totalement le secteur organisé. Nous assisterions alors à une situation où nous aurons un secteur organisé qui représentera le secteur privé formel, théorique et un secteur informel qui sera le secteur privé réel où se noue et se déroule la majeure partie des activités économiques concrètes. En une telle occurrence, la contribution du secteur privé à la lutte contre la corruption ne sera que théorique.*
- g) *Le risque majeur ici est la faiblesse des moyens de la presse privée qui expose les journalistes à succomber plus facilement à la tentation du gain facile, et partant à la corruption surtout quand par ailleurs leur formation en matière d'éthique et de déontologie professionnelles n'est pas suffisamment faite.*
- h) *Un autre élément qui peut limiter le rôle des médias dans la*

lutte contre la corruption est constitué par le code de l'information, véritable épée de Damoclès qui peut tomber à tout moment sur le journaliste qui se montre "vénéraire". Il en sera de même s'il y a des failles dans la protection des sources.

- i) *Un autre risque non moins important, c'est celui de convertir la presse publique en une presse au service du gouvernement. Celle-ci va alors s'abstenir de diffuser toute information défavorable au gouvernement. Une telle dérive serait préjudiciable au rôle de la presse dans la lutte contre la corruption.*

Les conditions de réussite de la lutte contre la corruption qui viennent d'être développées concernent toutes les formes de corruption qu'elles soient grandes ou petites.

Mais du fait de la généralisation de la petite corruption et surtout de sa banalisation, une attention particulière doit lui être portée. »

Extrait de la conférence donnée par M. Dieudonné YAMEOGO, Président d'honneur du REN-LAC, Cf. 11^e Conférence du Médiateur du Faso « Le Respect et la Protection du Patrimoine National : les enjeux de la lutte contre la corruption au Burkina Faso », juillet 2004

5.4 Le REN-LAC recommande de tendre vers des actions concertées entre acteurs

Certaines activités devront pouvoir être organisées de concert avec les structures des trois composantes notamment le secteur privé, la société civile et l'Etat et ses démembrements.

Les Journées nationales du refus de la corruption*. Le contenu des activités à mener peuvent faire l'objet de consensus, mais il est nécessaire de s'inspirer de l'expérience du REN-LAC qui a eu l'audace d'initier pour la première fois la formule de journées nationales du Refus de la corruption.

Des émissions radiophoniques et télévisuelles. Ces actions permettent

de maintenir un niveau de débat complémentaire et contradictoire sur certaines questions/ ou décisions d'importances nationales. La publication de certains rapports peut faire objet d'âpres débats dans les radios et à la Télé de façon organisée et systématique, de façon contradictoire.

Des ateliers thématiques de formation. Ces rencontres autour de certains thèmes peuvent s'avérer nécessaires du fait des mutations rapides de l'environnement et des moyens/instruments de lutte contre la corruption.

³⁰ Il faut signaler que la HACLC et le REN-LAC ont inscrit dans leur programme d'action " la tenue des journées nationales de lutte contre la corruption ". Une absence de concertation / ou d'harmonisation peut créer un sentiment de concurrence alors qu'elle ne vaut pas la peine d'être.

ANNEXES

ANNEXES

Mémoire Journées nationales du Refus de la corruption 2005

Excellence Monsieur le Président du Faso,
Le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) pour la deuxième fois consécutive a l'honneur de soumettre à votre très haute attention le présent mémorandum.

En janvier dernier, dans le cadre des premières **Journées Nationales du Refus de la Corruption**, nous sollicitons votre attention sur le phénomène grandissant de la corruption dans notre pays et spécifiquement sur la question du contrôle comme moyen de prévention et de répression de la corruption.

Ce fut l'occasion pour le REN-LAC et l'ensemble de ses membres de souligner avec force la nécessité de donner au contrôle toutes ses marques au plan législatif et réglementaire, de même qu'au niveau institutionnel.

A travers la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption, le gouvernement a affirmé depuis 2001 sa volonté de lutter contre la corruption. Nous osons croire, malgré la pression du temps, que cette volonté proclamée sera suivie d'actes concrets.

Monsieur le Président, les **Journées Nationales du Refus de la Corruption** s'inscrivent dans une logique de conscientisation et d'interpellation des pouvoirs publics sur les conséquences néfastes que génère la corruption sur le développement. Ces journées ambitionnent solliciter du gouvernement la prise d'actions concrètes dans le sens d'une meilleure maîtrise du phénomène et de sa réduction notable. Pour nous, ces journées transcendent les diverses positions des acteurs de la société civile pour une cause commune, celle de la gestion transparente des affaires publiques et privées.

Du reste, elles nous offrent aussi l'occasion d'interpeller les autres organes de l'Etat devant assurer la construction du processus démocratique dans notre pays, le citoyen et les partenaires au développement sur les mêmes questions de la manifestation de la corruption, de ses causes et de ses conséquences.

Nous avons voulu que les présentes journées coïncident avec la célébration de la **Journée Mondiale Anti-Corruption** (le 09 décembre), pour ainsi donner, dans le concert des nations, plus de voix qui s'élèvent contre un phénomène qui gangrène tous les secteurs de la vie socio- économique et politique.

Pour l'occasion, le REN-LAC et les structures qui le composent ont décidé de placer la réflexion sous le thème de la corruption dans le secteur de la Santé.

Le choix de ce thème se fonde sur le fait que la Santé est un secteur social particulièrement sensible où les pratiques corruptrices connaissent une forte croissance et leurs ramifications s'observent dans les secteurs public et privé.

En effet, lorsqu'on examine l'évolution de la corruption dans ce secteur à travers les rapports successifs du REN-LAC, on est frappé par l'aggravation du phénomène, mais surtout par son ampleur au cours des trois dernières années. Dans ce secteur hautement social, on observe la conjugaison d'une pauvreté grandissante, d'une gestion sanitaire peu rigoureuse et d'une impunité généralisée.

Dans notre rapport 2003 sur l'état de la corruption au Burkina, les citoyens sondés ont classé le secteur de la Santé au premier rang en matière d'expériences vécues. Le secteur de la Santé a également été désigné au premier rang des secteurs où il faille mener en priorité les actions de lutte anti-corruption.

Autant de raisons qui justifient le choix de notre thème cette année.

Le présent mémorandum cerne la question sur le plan des manifestations, des causes, des conséquences ainsi que des solutions utiles pour réduire le phénomène de la corruption.

Les manifestations de la corruption dans le secteur de la Santé.

Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il n'y a pas ce service de la santé qui soit épargné des pratiques corruptrices. Dans les unités de soins surtout, la corruption est devenue quasi systématique et y accéder est comme une aventure chimérique pour l'utilisateur.

Toutes les catégories d'agents y passent : brancardiers, garçons, filles de salle et autres agents de soutien : infirmiers, médecins, y compris les usagers eux-mêmes. Il en est de même dans les écoles de formation.

Les pratiques sont nombreuses et se font à travers des circuits qui, du fait de leur permanence tendent à se normaliser.

Les manifestations observées dans les services de santé

1. Les manifestations observées dans les services de santé

1.1 La vente illicite de médicaments.

La vente d'échantillons médicaux gratuits est une pratique courante dans les formations sanitaires. Des agents véreux se permettent même de vendre des médicaments subtilisés à des malades.

Ainsi les consultations, les prestations de soins aux malades, les services de garde et de permanence sont devenus des occasions de vente illicite de médicaments aux malades à des prix défiant toute concurrence. Même certaines structures privées ne sont pas épargnées de ces mauvaises pratiques.

1.1.2 Les détournements et vols d'équipements et de consommables médicaux

Il est un fait connu de tous que dans de nombreuses structures sanitaires privées, on retrouve des équipements et consommables médicaux provenant des structures publiques.

1.1.3 Les détournements de malades vers le secteur privé.

Il s'agit d'une complicité récurrente entre des agents de santé et des médecins spécialistes qui effectuent des consultations dans le secteur privé. L'argument favori est bien connu : « c'est plus facile de le consulter dans telle clinique ou à domicile » ou encore « Si vous voulez, nous allons vous fixer un rendez-vous dans telle clinique où il consulte. »

De cette façon, des accords ou contrats verbaux bien rémunérés sont passés entre usagers et personnel soignant, entre agents para-

médicaux et spécialistes.

Au-delà de ces détournements de malades, il existe aussi des détournements d'examens paracliniques. Dans ces cas, on a vite fait de signaler à l'utilisateur que tel laboratoire ou telle structure privée donnent des résultats plus fiables que le centre hospitalier public.

1.1.4 Le vol du temps légal de travail

Il n'est un secret pour personne que le personnel soignant employé par l'Etat passe très peu de temps à son poste d'affectation. Le phénomène est surtout observé au niveau de certains médecins spécialistes, des attachés de santé et des techniciens de laboratoires qui constituent de fait l'essentiel du personnel soignant dans les services sanitaires privés. Le temps de vacation ainsi réalisé correspond en général au temps légal de travail volé au détriment des formations sanitaires publiques. Ainsi, un nombre non négligeable de personnels de santé, surtout dans les grandes villes, s'investit pleinement dans l'activité sanitaire privée tout en continuant à émarger au budget de l'Etat.

1.2 Dans les unités d'hospitalisation

1.2.1 Les spéculations sur les lits d'hospitalisation

La méthode consiste à conditionner l'occupation d'un lit d'hospitalisation au paiement d'une certaine somme au surveillant de l'unité.

1.2.2 Les exonérations de frais d'hospitalisation.

Ces pratiques se rencontrent dans les centres hospitaliers et dans les services où les malades séjournent pendant une durée relativement longue (les services d'orthopédie, d'urologie, de chirurgie.)

Ainsi, par la falsification des fiches d'hospitalisation, des dizaines de jours d'hospitalisation en première catégorie sont facturées en cinquième catégorie. Une bonne partie de la différence sera partagée entre le patient et l'agent de santé ayant fait le faux. Il arrive même que le malade paye un forfait à l'agent de santé qui s'arrange ensuite pour le porter évadé.

1.2.3 Le racket

Le racket dans les unités d'hospitalisation est un phénomène omniprésent. Chauffeurs, brancardiers, sages femmes, et autres garçons et filles de salle, tous sont impliqués à des degrés divers dans un racket systématique des usagers qui, par résignation s'y conforment.

1.2.3 La mauvaise gestion de la restauration collective

Le manque de rigueur dans la gestion des restaurants collectifs des unités d'hospitalisation explique pour beaucoup une restauration inadaptée et surtout les nombreux cas de vols et de détournements dans l'exécution des marchés y afférents.

1.3 Les manifestations dans les écoles paramédicales : le cas des Ecoles nationales de Santé Publique (ENSP)

Il existe au Burkina cinq Ecoles Nationales de Santé publique qui constituent des cadres par excellence où sont formés les agents de santé de base. Il s'agit donc d'institutions essentielles pour la qualité des soins infirmiers et obstétricaux au Burkina- Faso. Mais, ces centres aujourd'hui sont des lieux où l'affairisme s'installe. En effet le mode de recrutement sur titre constitue un circuit visible d'enrichissement. Par ailleurs, de nombreuses pressions, souvent politiques, sont exercées sur les élèves : notes monnayées, vente de sujets d'examen, etc.

1.4 Les manifestations dans la gestion des programmes de santé

1.4.1 Une « perdiemite » lancinante

Le ministère de la Santé, du fait de ses nombreux programmes et projets d'intervention constitue un cadre par excellence de séminaires, d'ateliers, de diverses rencontres. Ces activités sont devenues la fonction première de certains responsables administratifs et techniques qui sont souvent absents de leur poste. L'intérêt premier d'une telle mobilité demeure la course aux perdiems et à d'autres avantages liés à des pratiques répréhensibles. Ces responsables s'arrangent souvent pour faire justifier leurs participations à des rencontres au même moment, dans des localités différentes ou à des rencontres différentes au même moment dans la même localité. Le comble de cette « perdiemite » survient lorsque des responsables considèrent des ouvertures d'ateliers et autres séminaires tenus localement comme une participation devant nécessiter un paiement de perdiems et/ou de carburant.

1.4.2 Le Programme national de lutte contre le Sida

Les structures de lutte contre le Sida représentent pour les responsables une opportunité de tirer de gros profits. Dans les associations de base, le suivi-évaluation est quasi inexistant. Le contrôle en amont se limite à l'élément du dossier, et en aval au bilan d'activités. Il s'en suit des détournements de fonds favorisés par des associations montées de toutes pièces et financées en fonction de la tête du premier dirigeant.

Par ailleurs, le circuit d'acquisition et de distribution des anti-retroviraux ne cesse de soulever interrogations et dénonciations sur son caractère mafieux.

Dans ces conditions, le REN-LAC s'étonne de la chute brutale du taux de séroprévalence de 1,9 % déclaré en 2004, contre 6, 5% en 2003.

La gestion scabreuse des marchés publics.

Marchés fictifs, surfacturations, distorsions sur la procédure de passation des marchés, sont des pratiques bien connues dans les marchés de construction, d'achats de fournitures de bureau, d'équipements ou de consommables médicaux. La gestion de ces marchés est devenue un privilège générateur de ristournes et autres pots de vins.

Monsieur le Président, le REN-LAC n'a pas la prétention dans le cadre du présent memorandum d'égrener toutes les mauvaises pratiques dans le secteur de la Santé. La corruption est un mal réel dans ce secteur et elle y pousse quotidiennement des racines. Il apparaît urgent d'agir sur les causes qui expliquent une telle généralisation du phénomène.

2. Les causes

Les causes sont multiples et peuvent être classées en deux catégories, les causes internes et les causes externes.

2.1 Les causes internes au système de santé.

Au niveau interne, il s'agit d'un enchevêtrement de situations qui font le lit à des pratiques illicites, parmi lesquelles on relève :

- l'inefficacité de l'Inspection générale des services de santé ;
- le suivi contrôle et la prise de décisions administratives jugés très insuffisants d'une part et les rapports de cette institution non suivis d'effets d'autre part ;
- l'insuffisance dans le dispositif réglementaire rendant le contrôle

relativement difficile ;
la faiblesse du fonctionnement des différents ordres de métiers limitant les voies de recours et favorisant des comportements répréhensibles de certains personnels ;
l'ignorance et la culture de la résignation des usagers des services de santé aggravent la forte dépendance des malades vis-à-vis des spécialistes de la santé ;
l'absence de normes, surtout en soins infirmiers, rend difficile la prise en charge des patients même par des agents « honnêtes » ;
la faiblesse globale de l'offre des soins conduisant les acteurs à différents niveaux à faire de la surenchère.

2.2 Les causes externes au système de Santé

Les causes externes qui contribuent à aggraver la situation de la corruption dans ce secteur, sont entre autres :

- les mauvaises conditions de travail et de rémunération des agents de la Santé ;
- la perte des valeurs morales qui s'y installe : l'incivisme, la cupidité, l'avidité, le vol, etc ;
- l'impunité : elle est une cause majeure qui favorise le développement de la corruption dans le secteur de la Santé. En effet beaucoup de cas sont connus, mais ne sont pas suivis de sanctions dissuasives ou alors ils sont l'objet de traitement très complaisant comme une simple affectation ou parfois même une promotion. Cette impunité est vécue à différents niveaux de l'administration sanitaire ;
- la forte politisation de l'administration sanitaire qui renforce le sentiment de certains agents qu'ils sont protégés contre toute forme de sanction.
- l'insuffisance de perspectives au niveau de l'administration publi-

que conduit de nombreux agents de la santé à trouver leur motivation dans la recherche du gain facile.

l'absence de politique et de protection sociales en faveur des plus démunis, des cas sociaux et des indigents.

Ces causes ont des conséquences variées observables.

3. Les conséquences :

3.1 Pour le secteur de la santé

Les conséquences de la corruption au niveau de la santé peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- la désaffection des services de soins tant par les patients et personnes à risque que par les personnels de la santé ;
- le sous-développement du service sanitaire public ;
- la fragilité du secteur sanitaire privé qui est artificiellement soutenu par les vacations illégales des fonctionnaires de l'Etat ;
- l'hémorragie financière des services publics de soins, aggravant leur désaffection ;

la faible qualité technique et morale des ressources humaines ;

la faible qualité de la prise en charge des problèmes de santé par le secteur de la santé.

Les conséquences de la corruption dépassent le cadre unique du secteur de la santé. Elles touchent aussi toute la Nation

3.2 les conséquences au niveau de la Nation

Ces conséquences se résument par :

- l'aggravation de la morbidité et de la mortalité générale dans la population particulièrement chez les personnes les plus démunies ;
- l'aggravation de l'impunité dans le pays ;
- la sous productivité générale ;

la non réalisation des objectifs tracés dans le C.S.L.P ;
l'aggravation de la pauvreté des populations déjà pauvres et
l'apparition de nouveaux pauvres.

4. Les solutions possibles

Les solutions semblent liées au renforcement interne des capacités du système sanitaire à atténuer l'ampleur des mauvaises pratiques. Dans cette perspective et à court terme, des actions peu onéreuses peuvent être envisagées :

La création de conditions favorables à la participation des travailleurs de la santé à la résolution des problèmes de dysfonctionnement au sein des services participe au renforcement du contrôle interne;

la création d'un cadre d'échange entre les acteurs de la lutte anti-corruption et les agents de la santé ;

la lutte efficace contre l'impunité qui passe par une indépendance réelle de la justice;

la dépolitisation de l'administration.

5. Les recommandations

Pour espérer réduire les effets pervers de la corruption dans le secteur de la Santé, le REN-LAC recommande :

5.1 A l'intention du Gouvernement:

- l'amélioration des conditions morales et matérielles de l'agent de santé,
- le renforcement des structures de contrôle du ministère de la Santé, notamment l'Inspection générale des services de santé en moyens matériels, financiers et humains conséquents;
- l'application des recommandations issues des Inspections;
- l'application effective des textes de lois en vigueur comme

- ceux relatifs à la pharmacie hospitalière;
- la relecture des textes relatifs à l'ouverture et à l'exploitation des structures sanitaires privées;
- la dynamisation des conseils de discipline au niveau des services de santé;
- la création d'un corps des Inspecteurs de la Santé et conférer le pouvoir de police judiciaire aux Inspecteurs de la santé.

5. 2 En direction des acteurs de la société civile :

la dynamisation des ordres professionnels et leur implication effective dans la lutte anti-corruption

l'implication effective des associations professionnelles au respect de règles d'éthique et de déontologie.

Au-delà de ces recommandations spécifiques, le Ren-lac voudrait en cette occasion solennelle, réitérer la nécessité de l'adoption au Burkina d'une loi générale anti-corruption face à la dispersion et à la disparité de l'arsenal juridique en matière de prévention de détection et de répression des pratiques de corruption.

Il est nécessaire de travailler de façon concertée à l'aboutissement d'un tel instrument.

Excellence Monsieur le Président, le REN-LAC serait heureux de voir des actes et des réponses relatifs aux recommandations à vous soumises aux Journées Nationales du refus de la Corruption. C'est du moins le vœu exprimé par toutes les organisations membres du REN-LAC.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le président l'assurance de notre très haute considération.

Moctar ZONOU

Secrétaire Permanent du REN-LAC

Questionnaire

I. IDENTIFICATION GEOGRAPHIQUE

Q1 - Localisation :

1 - Ouagadougou ; 2 - Bobo -Dioulasso ; 3- Koudougou ;
4- Ouahigouya ; 5- Banfora

Q2 -Sexe :

1 - Masculin ; 2 - Féminin

Q3 - Niveau d'instruction scolaire :

1- Alphabétisé ; 2 - Primaire; 3 - Secondaire 1er cycle ;
4 - Secondaire 2nd cycle ; 5 - Supérieur; 6 - Aucun

Q4 - Profession :

1- Fonctionnaire de l'Etat ; 2- Salarié du privé ; 3- Particulier;
4- Autres ; 5- Chômeur

Q5 - Age :

1 -Moins de 20 ans ; 2 - (20 - 24) ; 3 - (25- 29) ; 4 -(30 - 34) ;
5 - (35-40) ; 6-(40-49) ; 7-(50et plus)

II. PERCEPTION GLOBALE DES PROBLÈMES DE CORRUPTION AU BURKINA FASO

Q6- Quelle appréciation faites-vous de l'état de la corruption au Burkina-Faso cette année ?

1- Inexistant; 2 - Peu répandue ; 3- Répandue ; 4- Très répandue
5 - Grave ; 6 - Ne sait pas

Q7 - Quelle appréciation faites -vous de l'évolution de la corruption au Burkina ?

1- Progression ; 2 - Régression ; 3 - Stagnation ; 4 - Ne sait pas

Q8 - Quelle appréciation faites - vous de l'action des services de contrôle de l'Etat (Inspection générale d'Etat, Inspections des services techniques, la Commission nationale de lutte contre la fraude, la Commission nationale de la concurrence, Haute autorité de coordination de lutte contre la corruption....)

1- Efficace ; 2 - Peu efficace ; 3 - Inefficace ; 4 - Ne sait pas

Q9 - Etes-vous satisfait de l'action du gouvernement à lutter contre la corruption ?

1- Satisfait ; 2 - Partiellement satisfait ; 3 - Insatisfait ; 4 -Ne sait pas

Q10 - A quel niveau du secteur public rencontre-t-on le plus les pratiques de corruption au Burkina-Faso ?

1 - Au niveau du gouvernement ; 2 - Des directeurs généraux ;
3 - Des chefs de projets ; 4 - Des agents à la base ; 5 - Ne sait pas

Q11 - pensez-vous que le Parlement contrôle effectivement l'action du Gouvernement en matière de corruption ?

1- Oui 2 - Non 3 - Ne sait pas

Q12- Les partis politiques sont-ils impliqués dans des affaires de corruption ?

1 - Très impliqués ; 2 - Peu impliqués ; 3 - Pas du tout impliqués
4 - Ne sait pas

Q13- Les organisations de la société civile sont-elles impliquées dans des affaires de corruption ?

1- Très impliquées ; 2 - Peu impliquées ; 3 - Pas du tout impliquées
4- Ne sait pas

Q13 (bis)- Si oui, citez trois organisations qui sont impliquées dans des affaires de corruption

Q15- Les entreprises du secteur privé sont-elles impliquées dans des affaires de corruption ?

1- Très impliquées ; 2 - Peu impliquées ; 3 - Pas du tout impliquées;
4- Ne sait pas

Q16- Avez-vous fait personnellement l'expérience d'affaires de corruption cette année ?

1- Oui ; 2- Non ; 3- Ne sait pas

Q16(bis) Si oui combien de fois ?

1 - Une fois 2 - Deux fois 3 - Plusieurs fois

*** Racontez-en !**

NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

Q18- Serez- vous prêts à vous engager dans le combat contre la corruption ?

1 - Oui ; 2 - Non ; 3 - Peut-être ; 4 - Ne sait pas

Q18(bis)- Si oui en quoi faisant ? (Plusieurs réponses possibles)

1- Sensibilisation ; 2- Dénonciation , 3- Refus ; 4- Autres (précisez).....

III. PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LES 10 SECTEURS SOUMIS AU SONDAGE

Q20 - Quels sont les secteurs où vous avez été confronté à des affaires de corruption cette année ? (l'enquêteur doit obligatoirement lire les secteurs un à un et cocher les réponses)

- 1 -Administration Publique ; 2 - Douanes ; 3- Enseignement
4- Impôts ; 5- Justice ; 6- Mairies ; 7- Marchés Publics ; 8- Médias
; 9- Police-Gendarmerie ; 10-Santé

Q21 - Si vous devez apprécier l'importance des revenus tirés dans chaque opération de corruption en donnant une note de 0 (montant insignifiant) à 10 (montant très important) quelle note donneriez-vous aux secteurs suivants ? (l'enquêteur doit veiller à collecter une note par secteur)

- 1 - Administration Publique note
- 2 - Douanes note
- 3- Enseignement note
- 4- Impôts note.....
- 5- Justice note
- 6- Mairies note
- 7- Marchés Publics note
- 8- Médias note.....
- 9- Police-Gendarmerie note
- 10- Santé note

Q22 - Parmi les secteurs suivants, quel est le premier secteur où la petite corruption est plus fréquente ? (c'est-à-dire là où les pratiques reviennent le plus souvent)
(l'enquêteur doit veiller à ne collecter qu'une seule réponse)

- | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|
| 1 - Administration Publique | 5- Justice | 9-Police-Gendarmerie |
| 2 - Douanes | 6 - Mairies | 10 - Santé |
| 3 - Enseignement | 7 - Marchés Publics | 11- Ne sait pas |
| 4 - Impôts | 8- Médias | |

Q23- Parmi les secteurs suivants, quel est le premier secteur où la grande corruption est plus manifeste ? (c'est-à-dire là où les pratiques se font sur d'importantes sommes) (l'enquêteur doit veiller à ne collecter qu'une seule réponse)

- | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|
| 1 - Administration Publique | 5- Justice | 9-Police-Gendarmerie |
| 2 - Douanes | 6 - Mairies | 10 - Santé |
| 3 - Enseignement | 7 - Marchés Publics | 11- Ne sait pas |
| 4 - Impôts | 8- Médias | |

Q24 - Si vous avez la possibilité de réduire la corruption, dans quel secteur agirez-vous en priorité parmi les secteurs suivants (l'enquêteur doit veiller à ne collecter qu'une seule réponse) :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|
| 1 - Administration Publique | 5- Justice | 9-Police-Gendarmerie |
| 2 - Douanes | 6 - Mairies | 10 - Santé |
| 3 - Enseignement | 7 - Marchés Publics | 11- Ne sait pas |
| 4 - Impôts | 8- Médias | |

IV. PERCEPTION SUR LES MANIFESTATIONS LES CAUSES ET LES CONSEQUENCES DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

(Je vais à présent vous lire certaines affirmations de citoyens sur la corruption. Pour chaque affirmation dites moi si vous êtes d'accord ou pas ou si vous n'en savez rien.)

Q25- Donnez votre opinion sur les affirmations suivantes :

Affirmations	1	2	3
	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
A- On doit s'habituer à la corruption parce qu'elle est devenue normale			
B- Les gens qui disent qu'ils luttent contre la corruption sont aussi corrompus que les autres			
C- Les pauvres sont plus corrompus que les riches			
D- La corruption est le plus grand mal du Burkina			
E- Un dirigeant qui n'utilise pas sa position pour s'enrichir est rejeté par sa famille			
F- Il est normal que des travailleurs soient corrompus parce que les salaires ne suffisent pas pour soutenir leur famille			
G- Les pauvres doivent pratiquer la corruption pour survivre			
H- Personne ne peut devenir riche s'il ne pratique pas la corruption			
I- Si le gouvernement veut lutter contre la corruption il peut réussir			
J- Il suffit d'augmenter les salaires pour éradiquer la corruption			
K- Il suffit de changer de pouvoir pour que la corruption disparaisse			
L- Il suffit de juger les auteurs des dossiers sales pour que la corruption disparaisse			
M- S'il y a l'instruction civique il y aura moins de corruption			
N- S'il n'y avait pas la corruption il n'y aurait pas la			

EDITEUR

Ren-Lac

01 BP 2056 Ouagadougou 01

BURKINA FASO

Tél. : (226) 50 33 04 73

Fax : (226) 50 31 61 44

E-mail : renlac@renlac.org

Site : www.renlac.org



Imprimerie FGZ-Trading
01 BP 1344 Ouagadougou 01
Tél / Fax : 50 30 08 46
E-mail : fgz.trading@ignintor.bi
Burkina Faso

C'est la cinquième fois que le Ren-lac tient le pari de fournir chaque année aux Burkinabè une lecture sur le degré d'enclassement de la corruption dans les différents secteurs de la vie socio-économique.

Ce cinquième rapport sur l'état de la corruption au Burkina comporte les grandes parties suivantes :

- l'analyse globale du sondage d'opinion
- le visage de la corruption dans certains secteurs
- les actions de lutte contre la corruption

Ainsi que vous le lirez, le phénomène de la corruption se banalise au Burkina. L'évolution des mentalités révélée dans les résultats du sondage d'opinion en est une preuve que complètent des résultats d'investigations. Les opinions sondées cette année ont révélé à peu près les mêmes tendances observées cinq années durant. En effet, il n'a pas été trop étonnant de voir les secteurs des douanes, de la police-gendarmerie, de l'administration ou des marchés publics en tête de classement cette année. Ils font partie des secteurs à propos desquels l'opinion citoyenne ne tarit pas de commentaires quant à la persistance en ces milieux de nombreux délits de corruption.

Les résultats d'enquêtes concernent surtout les secteurs de la santé, de l'éducation, de la production aurifère et de la culture du coton. Il n'est pas à l'honneur des administrations concernées de voir s'installer des dysfonctionnements porteurs de plusieurs sortes d'investissements corrompus. De mauvais comportements sont repérables au niveau des administrations de tutelle, des acteurs de terrain et autres partenaires. La culture de coton est devenue une vache à lait de certains travailleurs enclins de cupidité. Les fondateurs d'écoles d'enseignement privé y trouvent l'occasion rêvée de s'enrichir. Mêmes pratiques au niveau de la gestion de l'extraction de l'or au Burkina. Les résultats auxquels le Ren-lac est parvenu constituent un signe fort, pensons-nous, qu'il faudrait dans ces secteurs précis se mettre plus au sérieux pour traquer le phénomène de la corruption. Justement parce que le sentiment largement partagé est que l'autorité publique proclame la lutte anti-corruption beaucoup plus qu'elle n'agit sur le terrain.